



Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion porte sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 par rapport à 2009. Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés audités et les notes les accompagnant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, ainsi que notre rapport de gestion pour le quatrième trimestre de 2010. Nos états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada). Tous les montants du présent document, sauf indication contraire, sont en millions de dollars canadiens.

Dans le présent document, à moins d'indication contraire ou d'incompatibilité avec le contexte, les termes « nous », « nos/notre » et « Placements Bell Aliant, s.e.c. » font référence à Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite et à ses filiales. Le 1^{er} janvier 2011, notre société mère, le Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales (le Fonds), a achevé sa conversion, passant d'une fiducie de revenu à une société par actions; à cette même date, le Fonds a été dissous et Bell Aliant Inc. est devenue la société qui lui succède. Dans le cadre de la conversion, Placements Bell Aliant, s.e.c. a été dissoute et certaines de ses filiales et sociétés affiliées ont fusionné. Le successeur de Placements Bell Aliant, s.e.c. est Bell Aliant Communications régionales inc. (Bell Aliant, commandité). Par conséquent, lorsque le contexte indique le présent ou le futur ou fait référence à des événements survenus après la conclusion de la conversion, les termes « nous » et « nos/notre » désignent Bell Aliant, commandité et ses filiales.

Des renseignements additionnels à notre égard, à l'égard du Fonds et à l'égard du successeur du Fonds, Bell Aliant Inc., y compris les rapports trimestriels et annuels, les compléments d'information, les notices annuelles et les circulaires d'information, se trouvent sous la rubrique « Rapports financiers » du site Web de Bell Aliant Inc., à l'adresse www.bellaliant.ca. Ces documents et d'autres documents d'information continue se trouvent également à l'adresse www.sedar.com.

Informations prospectives

Le présent rapport de gestion est daté du 9 mars 2011 et porte sur les données à cette date, sauf indication contraire. Il contient des informations prospectives qui ont trait à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation futurs ainsi qu'aux événements et circonstances futurs prévus, particulièrement ceux décrits aux rubriques « Opération de conversion », « Politique de dividende » (concernant nos attentes quant aux futurs dividendes de Bell Aliant Inc.), « Points saillants des priorités stratégiques pour 2011 », « Cibles financières pour 2011 », « Besoins de liquidités » et « Modifications futures des conventions comptables ». Ces informations prospectives ont pour but de fournir au lecteur des renseignements sur nos attentes, nos plans et nos priorités pour l'exercice 2011 et pour les périodes futures. Les lecteurs sont avisés que l'utilisation de ces informations à d'autres fins peut ne pas être appropriée. Ces informations sont fondées sur nos prévisions et nos estimations actuelles quant aux marchés sur lesquels nous exerçons des activités, ainsi que sur nos opinions et hypothèses relatives à ces marchés. À moins d'indication contraire, les informations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion décrivent nos prévisions au 9 mars 2011. Dans certains cas, les informations prospectives peuvent être décelées par l'utilisation de termes comme « prévoir », « croire », « pouvoir »,

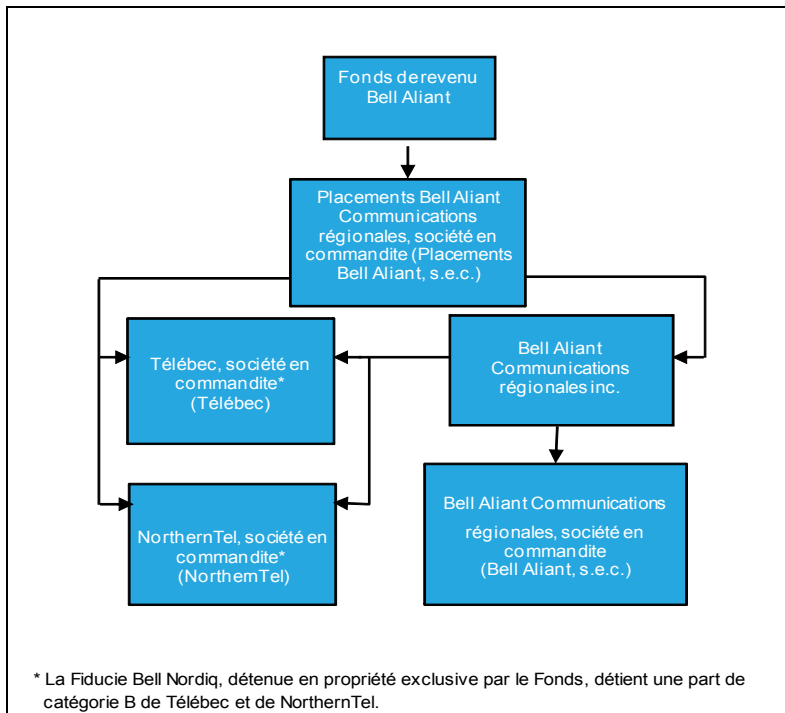
« s'attendre à », « planifier », « chercher à », « avoir l'intention de » et d'autres termes semblables ainsi que de temps et de modes comme le futur et le conditionnel.

Ces informations comportent des risques et des incertitudes importants qui sont difficilement prévisibles ainsi que des hypothèses qui peuvent se révéler inexactes. Certains des facteurs de risque pouvant amener les résultats ou les événements à différer de manière importante des prévisions actuelles comprennent, sans s'y limiter : l'intensification de la concurrence; la capacité de la direction à mettre en œuvre des stratégies et des plans, notamment l'expansion de la technologie de la fibre optique jusqu'au domicile (FTTH) et la gestion de notre structure de coûts; la conjoncture économique générale; le marché pour la négociation des actions privilégiées; la mise en œuvre de règles modifiées concernant la capitalisation des régimes de retraite, l'évaluation des régimes de retraite et les risques liés aux placements; la dépendance envers les systèmes; l'évolution de la technologie; les charges d'exploitation et les dépenses en immobilisations requises; la demande pour nos produits et services; nos relations d'affaires avec BCE Inc. (BCE) et Bell Canada et la répartition des occasions d'affaires; l'évolution de la réglementation; la dépendance envers des fournisseurs clés; le maintien des cotes de crédit; les clauses restrictives et celles relatives à l'effet de levier; les droits de gouvernance de BCE; la dépendance à l'égard du personnel clé et les relations de travail, y compris les exigences en matière de poursuite efficace des activités; les éventualités de nature juridique et les modifications apportées aux lois, y compris en matière de respect de la vie privée et de sécurité des renseignements concernant les clients; la réussite des acquisitions et des cessions ainsi que les risques en matière de fiscalité. Certains de ces facteurs de risque sont dans une grande mesure indépendants de notre volonté. En outre, nous avons formulé un certain nombre d'hypothèses relativement aux informations prospectives dans ce rapport de gestion, notamment en ce qui a trait à l'économie canadienne, aux marchés, et aux résultats d'exploitation et financiers. Veuillez vous reporter aux rubriques « Hypothèses formulées lors de la préparation des informations prospectives » et « Risques pouvant avoir une incidence sur nos activités et nos résultats » du présent rapport de gestion pour obtenir plus de détails sur ces hypothèses et facteurs de risque, entre autres.

Si l'un de ces facteurs de risque avait une incidence imprévue sur nous, ou si les hypothèses sous-jacentes aux informations prospectives se révélaient inexactes, les résultats ou événements réels pourraient différer considérablement des résultats ou des événements prévus. À moins d'indication contraire, les informations prospectives ne tiennent pas compte de l'incidence que pourraient avoir sur nos activités des opérations ou des éléments non récurrents ou exceptionnels annoncés ou se produisant une fois que les informations ont été fournies. Toutes les informations prospectives contenues dans le présent document et les documents dont il est fait mention dans le présent document sont fournies sous réserve de la présente mise en garde. Rien ne garantit que les résultats ou les faits que nous avons prévus se réaliseront ou, même s'ils se réalisent en quasi-totalité, qu'ils auront les conséquences prévues. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes sur les valeurs mobilières l'exigent, nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ni de réviser ces déclarations prospectives et nous ne nous engageons aucunement à les mettre à jour ni à les réviser, même si de nouveaux renseignements devenaient disponibles par suite d'événements futurs, ou pour toute autre raison. Le lecteur ne doit pas se fier sans réserve aux informations prospectives.

Veuillez également consulter la rubrique « Information prospective » du communiqué de presse de Bell Aliant Inc. daté du 8 février 2011 portant sur les résultats financiers de 2010 du Fonds et de Placements Bell Aliant, s.e.c., et sur les prévisions financières pour 2011 de leurs successeurs, Bell Aliant Inc. et Bell Aliant, commandité, qui se trouvent aux adresses www.bellaliant.ca et www.sedar.com.

NOS ACTIVITÉS



Nous sommes l'un des plus grands fournisseurs nord-américains de services de communications régionales et nous servons notre clientèle depuis plus d'un siècle. Par l'intermédiaire de nos entités en exploitation, nous offrons une gamme complète de services d'information et de communication et de services technologiques novateurs, dont des services de transmission de la voix et de données, des services Internet, des services de vidéo, des services sans fil et des solutions d'affaires à valeur ajoutée à nos clients au Canada atlantique, en Ontario et au Québec.

Par le passé, nous offrions aussi des services professionnels de technologies de l'information (TI) et des solutions technologiques avancées par l'entremise de notre division xwave. Le 26 octobre 2010, nous avons annoncé la vente prévue de notre division xwave à Bell Canada et retraité nos résultats financiers de manière

à présenter les résultats de cette division dans les activités abandonnées. La vente a été conclue le 1^{er} janvier 2011. Se reporter à la rubrique intitulée « Résultats d'exploitation » au chapitre « Perte nette liée aux activités abandonnées » pour obtenir plus d'informations.

En 2010 et en 2009, nos principales activités ont été exercées par Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant, s.e.c.), par Télébec, société en commandite (Télébec) et par NorthernTel, société en commandite (NorthernTel). Nous avons consolidé ces sociétés en commandite ainsi que d'autres sociétés en commandite et sociétés filiales dans nos états financiers. Nous avons exercé nos activités au sein d'un seul secteur isolable, ce qui traduit la façon dont nous sommes organisés et gérés aux fins de la planification et de l'évaluation du rendement ainsi que de la prise de décisions en matière de répartition des ressources. L'organigramme présenté illustre, au 31 décembre 2010, la position du Fonds, de Placements Bell Aliant, s.e.c. et d'autres entités importantes au sein du groupe du Fonds. Le 1^{er} janvier 2011, le Fonds a achevé sa conversion, passant d'une fiducie de revenu à une société par actions. Dans le cadre de la conversion, Placements Bell Aliant, s.e.c. a été dissoute, et certaines de ses filiales et sociétés affiliées ont fusionné. Le successeur de Placements Bell Aliant, s.e.c. est Bell Aliant Communications régionales inc. (Bell Aliant, commandité). Pour une analyse plus détaillée de la conversion, se reporter à la rubrique « Opération de conversion ».

REVUE DE L'EXERCICE

Même si nous avons continué de faire face à une concurrence accrue en ce qui a trait à nos services de transmission de la voix traditionnels, la diminution nette du nombre de nos clients des services d'accès au réseau (SAR) a été moins importante en 2010 qu'en 2009. Nous avons enregistré une hausse constante de notre clientèle des services Internet, de télévision et sans fil, ce qui a atténué la diminution du nombre de clients des SAR. Nous avons continué de gérer efficacement nos charges d'exploitation en 2010, de manière à limiter les effets de la baisse des produits d'exploitation sur le BAIIA et de préserver la solidité des marges du BAIIA. Une réduction de valeur hors trésorerie de nos actifs incorporels à durée de vie limitée liés aux relations clients d'un montant de 1 540,7 M\$ a donné lieu à la comptabilisation d'une baisse importante de notre bénéfice d'exploitation. Sans tenir compte de l'effet de cette réduction de valeur, le bénéfice d'exploitation

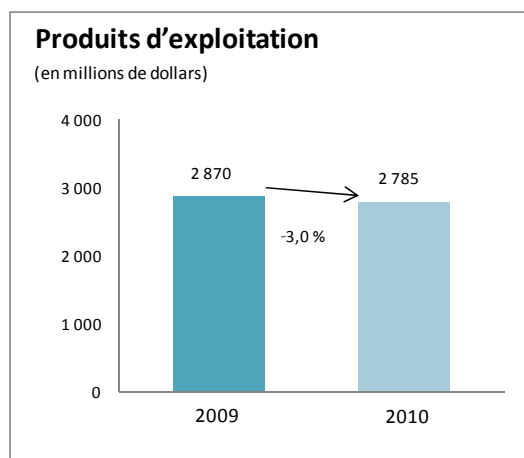
aurait diminué de 13,8 M\$, ou 2,2 %, en 2010, par rapport à 2009. Nous avons géré de manière proactive nos résultats d'exploitation pour générer de solides liquidités distribuables de 710,5 M\$. Ceci représente une diminution de 8,1 % par rapport à 2009, qui s'explique principalement par les dépenses en immobilisations supplémentaires de 57,2 M\$ engagées en 2010 aux fins du rachat d'une participation dans les poteaux à Terre-Neuve.

Sommaire des résultats

<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre</i>			
<i>(en millions de dollars)</i>			
	2010	2009 ²	Variation en %
Produits d'exploitation	2 785,1 \$	2 870,2 \$	(3,0)
BAIIA ¹	1 429,6 \$	1 457,5 \$	(1,9)
Marge du BAIIA ¹	51,3 %	50,8 %	1,0
Bénéfice (perte) d'exploitation	(932,8) \$	621,7 \$	n.s.
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies	(491,2) \$	370,8 \$	n.s.
Perte nette liée aux activités abandonnées	(5,9) \$	(14,6) \$	59,6
Bénéfice net (perte nette)	(497,1) \$	356,2 \$	n.s.

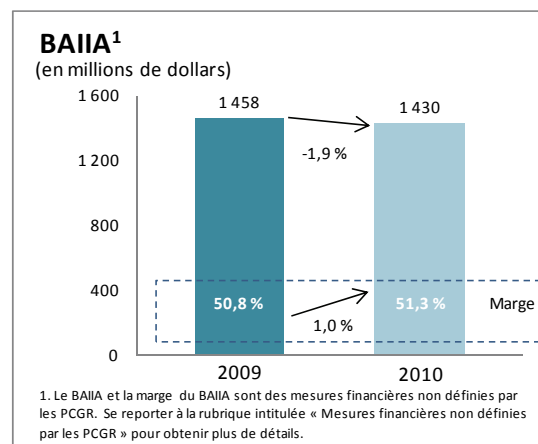
n.s. non significatif

1. Le BAIIA et la marge du BAIIA sont des mesures financières non définies par les PCGR. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les PCGR » pour obtenir plus de détails.
2. Les résultats financiers de toutes les périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées de notre division xwave.



En 2010, les produits d'exploitation ont diminué de 3,0 %, ou 85,1 M\$, par rapport à 2009. Nous avons continué d'enregistrer une baisse de nos produits d'exploitation tirés des services locaux et des services interurbains en 2010, principalement en raison des pertes au profit des concurrents et du fait que les clients adoptent les services sans fil et les services voix sur protocole Internet (voix sur IP). La baisse des produits d'exploitation tirés des services de transmission de la voix a été en partie compensée par un accroissement des produits d'exploitation tirés des services Internet et des services sans fil découlant de l'accroissement de notre clientèle des services Internet haute vitesse, de télévision et sans fil. Les autres produits sont restés relativement constants en 2010, par rapport à 2009. Veuillez vous reporter à la rubrique « Résultats d'exploitation » pour obtenir plus de détails.

Le BAIIA a diminué de 1,9 %, ou 27,9 M\$, en 2010, par rapport à 2009. La baisse du BAIIA découle surtout de la réduction des produits d'exploitation et de la modification continue de la composition de nos produits d'exploitation en faveur des produits d'exploitation à plus faible marge. Ces facteurs ont été compensés en partie par des économies de charges d'exploitation qui reflètent l'attention que nous portons à la réduction des coûts liés à la main-d'œuvre et à d'autres mesures de compression des coûts. Par conséquent, la marge du BAIIA a augmenté de 0,5 point de pourcentage, passant de 50,8 % en 2009 à 51,3 % en 2010.



1. Le BAIIA et la marge du BAIIA sont des mesures financières non définies par les PCGR. Se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non définies par les PCGR » pour obtenir plus de détails.

En 2010, le bénéfice d'exploitation a diminué de 1 554,5 M\$, par rapport à 2009. Cette diminution s'explique principalement par la réduction de valeur des actifs incorporels à durée de vie limitée de 1 540,7 M\$. Sans tenir compte de l'effet de cette réduction de valeur, le bénéfice d'exploitation aurait diminué de 2,2 %, ou 13,8 M\$, en 2010, par rapport à 2009. La baisse du BAIIA et l'augmentation de la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux, qui tient essentiellement à la hausse des obligations au titre des prestations de retraite, ont été presque entièrement contrebalancées par une baisse des frais de restructuration et autres frais attribuable au calendrier des initiatives de restructuration et par la diminution de la charge d'amortissement, qui reflète la dépréciation de nos actifs amortissables.

En 2010, le bénéfice net a diminué de 853,3 M\$ par rapport à 2009. Cette diminution s'explique par la baisse de 862,0 M\$ du bénéfice net lié aux activités poursuivies, légèrement contrebalancée par la baisse de 8,7 M\$ de la perte nette liée aux activités abandonnées.

La diminution du bénéfice net lié aux activités poursuivies est principalement imputable à la réduction de valeur des actifs incorporels à durée de vie limitée, qui s'est établie à 810,9 M\$, déduction faite d'une hausse de l'économie d'impôts sur les bénéfices et d'une baisse de la part des porteurs sans contrôle dans notre bénéfice. Compte non tenu de cette réduction de valeur, le bénéfice net lié aux activités poursuivies aurait diminué de 51,1 M\$ en 2010, par rapport à 2009, en raison essentiellement de la baisse du bénéfice d'exploitation dont il est fait mention ci-dessus.

En 2010, la perte nette liée aux activités abandonnées s'est établie à 5,9 M\$, comparativement à 14,6 M\$ en 2009. Les activités abandonnées de 2010 et de 2009 reflétaient les résultats d'exploitation de notre division xwave, tandis que les activités abandonnées de 2009 incluaient aussi les résultats d'exploitation d'Innovatia Inc. (Innovatia), de xwave New England Corp. (xwave New England) et de nos activités liées à la défense, à la sécurité et à l'aérospatiale (DSA). L'amélioration de la perte nette liée aux activités abandonnées en 2010 par rapport à l'exercice précédent tient principalement à la réduction de valeur de l'actif net d'Innovatia qui a été comptabilisée en 2009.

Liquidités distribuables

Le tableau suivant présente un sommaire du rapprochement des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et des liquidités distribuables normalisées et liquidités distribuables pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009. Le tableau présente également des renseignements supplémentaires sur les liens entre les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, le bénéfice net et les distributions en espèces déclarées. Étant donné que nos activités soutiennent en définitive les distributions aux porteurs de parts du Fonds, les liquidités distribuables combinent notre rendement au chapitre des liquidités et celui du Fonds.

<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre</i>			
<i>(en millions de dollars)</i>			
	2010	2009 ⁴	Variation en %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 028,5 \$	1 126,4 \$	(8,7)
<i>Déduire :</i>			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du Fonds et aux activités abandonnées	(26,3)	(22,9)	14,8
Dépenses en immobilisations	(494,0)	(462,4)	6,8
Liquidités distribuables normalisées ¹	508,2 \$	641,1 \$	(20,7)
<i>Ajouter (déduire) :</i>			
Éléments d'exploitation financés au moyen des réserves de liquidités ou d'emprunts	191,5	119,1	60,8
Autres ajustements	10,8	13,2	(18,2)
Liquidités distribuables ¹	710,5 \$	773,4 \$	(8,1)
Bénéfice net (perte nette)	(497,1) \$	356,2 \$	n.s.
Distributions en espèces déclarées ²	660,5 \$	660,2 \$	-
Excédent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur les distributions en espèces déclarées ³	341,7 \$	443,3 \$	(22,9)
Insuffisance du bénéfice net (de la perte nette) par rapport aux distributions en espèces déclarées	(1 157,6) \$	(304,0) \$	n.s.

n.s. non significatif

1. Les liquidités distribuables normalisées et les liquidités distribuables sont des mesures non définies par les PCGR. Se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non définies par les PCGR » pour obtenir plus de détails.
2. Les distributions déclarées comprennent les montants déclarés par le Fonds à l'intention des porteurs de parts et par Placements Bell Aliant, s.e.c. et Bell Aliant, s.e.c. à l'intention de Bell Canada et de BCE sur les parts qui pouvaient être échangées contre des parts du Fonds.
3. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent les flux de trésorerie générés par le Fonds et les activités abandonnées.
4. Les résultats financiers de toutes les périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées de notre division xwave.

Les liquidités distribuables normalisées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 se sont établies à 508,2 M\$, soit une baisse de 132,9 M\$, ou 20,7 %, par rapport à 2009. Ce résultat tient à une diminution de 27,9 M\$ du BAIIA, à une hausse de 12,5 M\$ de la capitalisation des régimes de retraite, à une augmentation de 68,4 M\$ des besoins de liquidités en vue de financer les variations des actifs et passifs d'exploitation (le fonds de roulement) et à une hausse de 31,6 M\$ des dépenses en immobilisations, facteurs quelque peu compensés par une diminution de 12,3 M\$ des frais de restructuration et autres frais. Se reporter à la rubrique « Sommaire des flux de trésorerie » pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et sur les dépenses en immobilisations.

Contrairement à celui des liquidités distribuables normalisées, notre calcul des liquidités distribuables exclut les variations du fonds de roulement, les frais de restructuration et certains autres éléments que nous finançons au moyen de réserves de liquidités ou d'emprunts à court terme. Sur cette base, les liquidités distribuables, qui se sont chiffrées à 710,5 M\$ en 2010, ont diminué de 62,9 M\$, ou 8,1 %, par rapport à 2009. Cette diminution s'explique principalement par l'accroissement de 31,6 M\$ des dépenses en immobilisations et par la diminution de 27,9 M\$ du BAIIA, dont tient compte la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

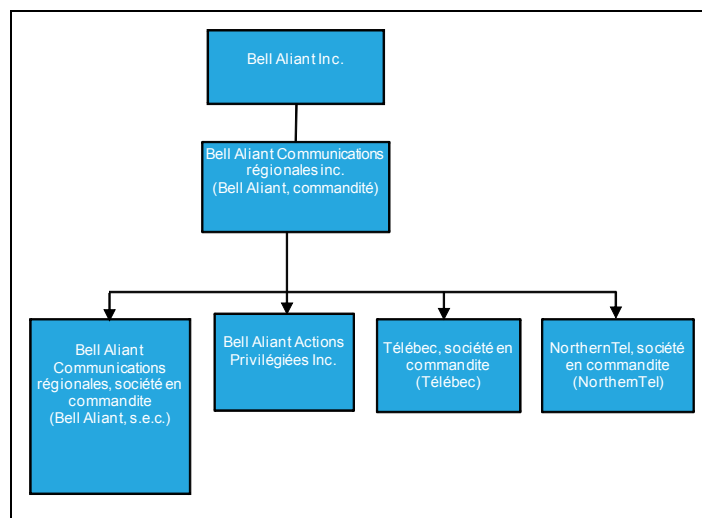
Le calcul des liquidités distribuables normalisées et de nos liquidités distribuables tient compte des dépenses en immobilisations. Les dépenses en immobilisations se sont établies à 17,7 % des produits d'exploitation en 2010, par rapport à 16,1 % des produits d'exploitation en 2009. Cette tendance reflète le moment des projets d'investissement ainsi que l'augmentation du niveau des dépenses en immobilisations tenant essentiellement au rachat d'une participation dans les poteaux à Terre-Neuve.

Nous sommes déterminés à maintenir et à améliorer les actifs liés à nos réseaux de façon à soutenir la demande croissante de services de protocole Internet (IP) à large bande. Nos activités de téléphonie traditionnelles et autres activités connexes continuent de constituer notre assise et, malgré les récents progrès et améliorations technologiques en matière de durée et de capacité productive de nos actifs de

télécommunications, nos investissements de maintien sont demeurés relativement stables au fil du temps. Une tranche d'environ 25 % à 30 % de nos dépenses en immobilisations a trait à l'entretien de nos infrastructures de base, aux remplacements de routine et aux engagements découlant d'exigences légales ou réglementaires. Le reste de nos dépenses en immobilisations nous permet de répondre à la demande grandissante de nos clients à l'égard de nos nouveaux produits et services et d'évoluer vers la nouvelle génération de capacités de réseau IP de façon à permettre la prestation de nouveaux services, lesquels sont nécessaires pour soutenir le caractère durable et la croissance modérée de nos produits d'exploitation. En 2011 et en 2012, nous prévoyons accélérer considérablement nos investissements dans la technologie FTTH et bâtir un réseau qui, à notre avis, nous apportera un avantage concurrentiel indéniable qui nous permettra de nous positionner pour assurer notre croissance future.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les distributions en espèces déclarées se sont établies à 660,5 M\$, ou 93,0 % des liquidités distribuables, comparativement à 660,2 M\$, ou 85,4 % des liquidités distribuables, pour 2009. L'augmentation du ratio de distribution lié aux liquidités distribuables est attribuable au niveau des distributions en 2010, qui est demeuré inchangé par rapport à celui de 2009, alors que les liquidités distribuables ont diminué par rapport à 2009.

OPÉRATION DE CONVERSION



Le 1^{er} janvier 2011, le Fonds a achevé sa conversion, passant d'une structure de fiducie de revenu à celle de société par actions.

Dans le cadre de la conversion, les porteurs de parts du Fonds ont reçu une action ordinaire de Bell Aliant Inc. pour chaque part du Fonds détenue, et BCE et Bell Canada ont échangé la totalité de leurs parts de société en commandite échangeables de catégorie B respectives émises par Bell Aliant, s.e.c., la totalité de leurs parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 que nous avons émises, la totalité de leurs parts à droit de vote spécial émises par le Fonds et toutes les actions ordinaires à droit de vote, sauf une, de Bell Aliant, commandité contre des actions ordinaires de Bell Aliant Inc. En suivant une série d'étapes, les actifs et les passifs du Fonds ont été transférés

à Bell Aliant Inc. et le Fonds a été dissous. En outre, les actifs et les passifs de Placements Bell Aliant, s.e.c. ont été transférés à Bell Aliant, commandité. Placements Bell Aliant, s.e.c. a par la suite été dissoute et ses parts ont été annulées. Placements Bell Aliant Communications régionales inc. et une autre société apparentée ont fusionné avec Bell Aliant, commandité, qui est le commandité de Bell Aliant, s.e.c., de Télébec et de NorthernTel, nos filiales en exploitation.

Ces opérations ont été comptabilisées à la valeur comptable, puisqu'il n'y a pas eu de changement de contrôle notable.

Les porteurs de parts résidents du Canada et des États-Unis qui ont pris part à l'échange de parts du Fonds contre des actions ordinaires de Bell Aliant Inc. ont bénéficié d'un report d'impôts. Le pourcentage de participation des porteurs de parts dans Bell Aliant Inc. est, dans les faits, inchangé à l'issue de la conversion. BCE et Bell Canada conservent les mêmes droits de gouvernance en vertu de la convention modifiée des porteurs de titres ainsi que le même pourcentage de participation dans Bell Aliant Inc. que ceux qu'ils avaient dans le Fonds (comme s'ils avaient été échangés) avant la conversion.

La conversion n'aura pas d'incidence sur notre modèle d'affaires ni sur nos plans d'exploitation sous-jacents, mais elle devrait réduire les frais d'administration antérieurement liés à notre structure de fiducie plus complexe, améliorer la comparabilité de notre situation financière et de nos résultats d'exploitation par rapport à nos sociétés homologues et accroître notre nombre d'investisseurs potentiels.

Les actions ordinaires de Bell Aliant Inc. se négocient à la Bourse de Toronto depuis l'ouverture de la Bourse le 4 janvier 2011, sous le symbole « BA ».

Nous prévoyons que Bell Aliant Inc. et Bell Aliant, commandité seront imposées à un taux d'imposition fédéral et provincial harmonisé correspondant à 29 % du bénéfice imposable en 2011, taux qui diminuera à 27 % du bénéfice imposable d'ici 2013.

Politique de dividende

Les objectifs sur lesquels se fonde Bell Aliant Inc. pour formuler sa politique de dividende consistent à assurer la durabilité des dividendes tout en maintenant un ratio de distribution élevé pour les actionnaires. Nous sommes d'avis que nos activités continues, déduction faite des dépenses en immobilisations habituelles, généreront des flux de trésorerie disponibles suffisants pour verser des distributions en espèces stables aux actionnaires de Bell Aliant Inc.

Pour 2011, Bell Aliant Inc. vise à atteindre un ratio de distribution de 75 % à 85 % des flux de trésorerie disponibles, qui devrait se traduire par un taux de distribution annuel initial de 1,90 \$ par action. Le 8 février 2011, le conseil d'administration de Bell Aliant Inc. a déclaré le premier dividende trimestriel de 0,475 \$ par action, qui aura lieu en mars 2011. Bien que le dividende annuel soit moins élevé que la distribution annuelle versée par le Fonds à titre de fiducie de revenu, pour les investisseurs individuels résidents du Canada et assujettis à l'impôt, les dividendes versés par une société canadienne sont imposés à des taux inférieurs aux distributions découlant des bénéfices antérieurs à 2011 versées par le Fonds. Par conséquent, on peut s'attendre à ce que le mécanisme de crédit d'impôt pour dividendes atténue, dans une large mesure, l'incidence après impôts d'une diminution des dividendes pour ces investisseurs.

Notre politique de dividende et nos plans de financement cadrent avec notre objectif qui consiste à maintenir l'endettement au niveau requis pour maintenir des cotes de crédit de première qualité relatives à notre dette.

Flux de trésorerie disponibles

Le 1^{er} janvier 2011, à la conclusion de la conversion de l'entreprise en société par actions, Bell Aliant Inc. a adopté une politique de dividende fondée sur un pourcentage ciblé des flux de trésorerie disponibles, comme il est mentionné ci-dessus, plutôt que des liquidités distribuables, cette dernière mesure financière étant celle qui était utilisée par la fiducie de revenu. Les principales différences entre les liquidités distribuables et les flux de trésorerie disponibles tiennent au fait que les flux de trésorerie disponibles excluent les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées et tiennent compte d'éléments qui étaient auparavant exclus des liquidités distribuables, car ils étaient financés au moyen des réserves en espèces et des emprunts à court terme, comme les frais de restructuration, la capitalisation normale du déficit des régimes de retraite et les variations du fonds de roulement.

Le tableau suivant présente, à titre informatif, un rapprochement sommaire des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles, ainsi que des distributions en espèces déclarées, pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009. Étant donné que nos activités ont soutenu les distributions en espèces aux porteurs de parts du Fonds et qu'elles continueront de soutenir le versement des dividendes déclarés aux actionnaires de Bell Aliant Inc., les flux de trésorerie disponibles combinent notre rendement au chapitre des liquidités et celui du Fonds.

<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)</i>	2010	2009 ³	Variation en %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 028,5 \$	1 126,4 \$	(8,7)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du Fonds	(3,7)	(15,8)	(76,6)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 024,8	1 110,6	(7,7)
Dépenses en immobilisations	(494,0)	(462,4)	6,8
Flux de trésorerie disponibles ¹	530,8 \$	648,2 \$	(18,1)
Ajouter : Variations des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement)	48,6	(19,8)	n.s.
Variations des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement) du Fonds	0,3	11,8	(97,5)
Flux de trésorerie disponibles avant les variations du fonds de roulement	579,7 \$	640,2 \$	(9,5)
Distributions en espèces déclarées ²	660,5 \$	660,2 \$	-

n.s. non significatif

1. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les PCGR » pour obtenir des détails supplémentaires.
2. Les distributions déclarées comprennent les montants déclarés par le Fonds à l'intention des porteurs de parts et par Placements Bell Aliant, s.e.c. et Bell Aliant, s.e.c. à l'intention de Bell Canada et de BCE sur les parts qui peuvent être échangées contre des parts du Fonds.
3. Les résultats financiers de toutes les périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées de notre division xwave.

En 2010, les flux de trésorerie disponibles se sont établis à 530,8 M\$, comparativement à 648,2 M\$ en 2009, soit une diminution de 117,4 M\$, ou 18,1 %. La diminution d'un exercice à l'autre reflète la baisse de 27,9 M\$ du BAIIA, la hausse de 56,9 M\$ des besoins de liquidités pour financer les variations de notre fonds de roulement et de celui du Fonds, l'augmentation de 12,5 M\$ de la capitalisation des régimes de retraite et la hausse de 31,6 M\$ des dépenses en immobilisations en 2010. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la baisse de 12,3 M\$ des frais de restructuration et autres frais.

Au premier trimestre de l'exercice, les variations du fonds de roulement correspondent habituellement à des sorties de fonds, car nous versons des sommes liées à des incitatifs annuels et à des intérêts qui ont couru au quatrième trimestre de l'exercice précédent, ainsi que d'importants paiements au titre des impôts fonciers. L'incidence du fonds de roulement sur les flux de trésorerie disponibles est habituellement contrepassée au cours des trimestres subséquents, sauf en ce qui concerne les paiements au titre d'éléments comme les frais de restructuration comptabilisés auparavant, dans la mesure où ils ne sont pas effectués chaque année, et les paiements d'intérêts sur notre dette à long terme, qui sont effectués principalement aux premier et troisième trimestres de l'exercice. En 2010, nos besoins de liquidités en vue de financer les variations du fonds de roulement ont augmenté par rapport à 2009. Cette augmentation s'explique principalement par l'amélioration continue des recouvrements de débiteurs, bien qu'elle soit moins marquée qu'en 2009, et par l'augmentation des paiements au titre des charges comptabilisées précédemment, y compris les frais de restructuration. Se reporter à la rubrique « Sommaire des flux de trésorerie » pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

CONTEXTE DANS LEQUEL NOUS EXERÇONS NOS ACTIVITÉS

État de la concurrence

Nos concurrents comprennent des entreprises traditionnelles et non traditionnelles, et les entreprises de câblodistribution demeurent notre plus importante menace sur le plan de la concurrence. Ces entreprises offrent sur le marché des forfaits de services semblables à ceux que nous offrons et elles continuent d'élargir leur zone de couverture des services locaux dans nos régions, quoique à un rythme moins soutenu qu'au cours des exercices précédents. Le chevauchement de ces zones de couverture des entreprises de câblodistribution a augmenté pour s'établir à environ 69 % des foyers de notre territoire à la fin de 2010, ce qui représente une

hausse de deux points de pourcentage depuis le 31 décembre 2009. Les entreprises de câblodistribution devraient continuer d'élargir leur zone de couverture au cours des prochaines années, atteignant un maximum situé entre 75 % et 80 %. Nous prévoyons que cette situation continuera, graduellement, de comprimer notre part de marché pour les services locaux et interurbains de transmission de la voix et, dans une moindre mesure, pour les services Internet, en raison d'un élargissement additionnel de la zone de couverture de ces services concurrents dans nos territoires et à une intensification de la concurrence. En revanche, nous prévoyons que notre part de marché pour les services de télévision augmentera par rapport à celle des entreprises de câblodistribution, car notre zone de couverture pour ces services s'élargit.

Le secteur des télécommunications doit composer avec l'évolution rapide de la technologie et des nouveaux produits et services sans fil, Internet et de données, qui a entraîné le déclin des produits d'exploitation tirés des services de télécommunications vocaux et interurbains traditionnels. Plus particulièrement, les concurrents ont accru leur part de marché, situation qui tient au fait que les clients ont délaissé les services de télécommunications vocaux et interurbains traditionnels en faveur de nouvelles technologies comme le sans-fil et les services voix sur protocole Internet (voix sur IP).

Notre croissance des produits d'exploitation sera attribuable à nos services Internet et de télévision. Afin de répondre aux besoins de nos clients quant aux services Internet et de transmission de données, nous avons investi des sommes importantes dans la fibre optique pour augmenter la capacité de notre réseau. Nous avons été la première entreprise de télécommunications, et demeurons la seule entreprise de télécommunications, à offrir la technologie FTTH à une ville entière au Canada sur un réseau de fibre optique à 100 %. Nous prévoyons continuer d'investir dans la fibre et perfectionnons constamment notre gamme de produits pour faire en sorte que nos services à large bande et à valeur ajoutée restent concurrentiels sur nos marchés.

L'intensité de la concurrence sur nos marchés exerce des pressions sur nos gammes de services et nos prix, qui doivent rester concurrentiels. Ces pressions pourraient entraîner la réduction de nos produits d'exploitation et de notre rentabilité ou entraver notre capacité à attirer de nouveaux clients et à fidéliser la clientèle existante. Nous devons prévoir de façon proactive les changements de stratégie de commercialisation de nos concurrents et y réagir rapidement et lancer de nouveaux services. Nous nous efforçons de continuellement maintenir le juste équilibre dans nos fourchettes de prix, en tenant compte des prix de nos concurrents et de la valeur relative de nos produits et services.

Pour une analyse de ces pressions et des autres pressions concurrentielles, se reporter à la rubrique « Risques pouvant avoir une incidence sur nos activités et nos résultats ».

Pour lutter contre cette pression exercée par les concurrents, nous continuons d'investir dans la technologie de la fibre optique afin d'accroître la capacité de notre réseau, de faire la promotion de nos forfaits et d'offrir à notre clientèle un service de la plus grande qualité et une gamme de produits de pointe. Nous continuons de miser sur notre présence locale et sur notre connaissance du milieu pour guider nos investissements communautaires et soutenir les activités qui sont importantes pour nos clients et nos employés. Nous exerçons nos activités en nous concentrant de façon manifeste et constante sur la réalisation fructueuse de nos objectifs stratégiques. Se reporter aux réalisations présentées à la rubrique « Stratégie » pour obtenir plus de détails.

Contexte réglementaire

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le CRTC), un organisme indépendant du gouvernement du Canada, est responsable de la réglementation des industries des télécommunications et de la radiodiffusion du Canada. Les décisions rendues par le CRTC et le gouvernement du Canada, en vertu de la *Loi sur les télécommunications*, de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur la radiocommunication*, influent sur nos activités.

Le CRTC doit s'en remettre autant que possible aux forces du marché au moment de prendre des décisions en matière de politiques et doit imposer une réglementation qui interfère le moins possible avec ces forces. En notre qualité de partie intéressée, nous participons fréquemment aux processus de consultation publique qui mènent à ces décisions en soumettant des exposés, des opinions et des commentaires au CRTC. Nous collaborons également avec d'autres représentants du secteur et parties intéressées pour demander avec instance la réforme de la réglementation lorsque nous le considérons nécessaire et justifié, tout en nous

prononçant contre les parties qui souhaitent obtenir des avantages concurrentiels inéquitables ou voir s'alourdir le fardeau réglementaire imposé à notre secteur d'activité.

Pour une analyse de ces réformes et d'autres questions, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Modifications réglementaires ».

Changements au conseil d'administration

Le 16 juin 2010, M. Victor Young s'est retiré du conseil des fiduciaires du Fonds et des conseils d'administration de nos filiales en exploitation, et M. Andrew Smith a été nommé à ces conseils.

Le 8 février 2011, M^{me} Catherine Bennett a été nommée membre du conseil d'administration de Bell Aliant Inc. et du conseil d'administration de Bell Aliant, commandité.

Principaux changements de direction

Suite à la cession de notre division xwave le 1^{er} janvier 2011, M. Paul Khawaja, qui occupait les postes de président de xwave et de vice-président de Bell Aliant, n'est plus membre de notre entreprise.

Le 28 janvier 2010, M. Dan McKeen s'est joint à notre entreprise en qualité de premier vice-président des solutions à la clientèle. M. McKeen est responsable de tous les aspects liés au marketing, aux ventes et aux centres d'appels.

STRATÉGIE

Points saillants des réalisations stratégiques en 2010

En 2010, nous avons mis l'accent sur les cinq objectifs stratégiques que nous avons mis en œuvre en 2009 et qui demeurent selon nous essentiels à notre succès financier dans le futur. Malgré les réalités du contexte économique et du marché sur lequel nous livrons concurrence, notre stratégie s'est avérée solide, contribuant à l'atteinte d'un équilibre déterminant entre l'amélioration des services, l'offre de solutions de pointe à nos clients et l'augmentation de la productivité et de la rentabilité.

Notre vision, simple et directe, constitue le fondement de tout ce que nous entreprenons :

Devenir, aux yeux des clients, le principal fournisseur de communications sur les marchés où nous sommes présents.

Nos cinq objectifs stratégiques sont les suivants :

1. Améliorer l'expérience client;
2. Fidéliser notre clientèle;
3. Accroître nos services à large bande;
4. Établir une nouvelle structure de coûts;
5. Mobiliser nos employés.

Le tableau ci-dessous présente nos cinq principaux objectifs stratégiques et les progrès que nous avons accomplis en 2010.

Objectif	Réalizations
<i>Améliorer l'expérience client</i>	<p>Nous avons amélioré les caractéristiques fondamentales de nos services en concentrant nos efforts sur l'amélioration des systèmes et des processus liés à nos activités sur le terrain et en définissant une intervention de technicien modèle. Les améliorations continues apportées à tous les points de service à la clientèle se traduisent de façon générale par une expérience client positive. Nous accomplissons d'importants progrès pour ce qui est de tenir nos promesses, de bien faire les choses dès la première tentative et de rendre l'expérience client uniforme et exceptionnelle.</p> <p>Plus particulièrement, nous avons mis en œuvre les initiatives suivantes en 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none">• En ce qui concerne nos services sur le terrain dans la région centrale que nous desservons, nous avons mis en œuvre un nouveau modèle de soutien afin d'améliorer la productivité de nos techniciens sur le terrain. Nous avons ouvert des centres de soutien régionaux, afin de résoudre les problèmes signalés et de réduire le temps requis pour donner suite à une demande de service de la part d'un client. Nous avons également appliqué une démarche proactive aux fins des activités d'entretien, de manière à réduire le nombre de problèmes susceptibles de survenir et à éviter des réparations futures ou des appels de service.• Dans la région de l'Atlantique, nous avons mis en œuvre de nombreuses initiatives visant à promouvoir l'uniformité de nos niveaux de service. Nous avons amélioré la formation technique liée aux services de télévision afin d'assurer le recours à des pratiques et normes uniformes pour toutes les nouvelles installations. Ceci a permis d'accroître la qualité des installations et a facilité la tâche des agents du centre d'assistance chargés de déterminer et de résoudre les problèmes.

Objectif**Réalisations**

Fidéliser notre clientèle

La forte concurrence qui existe dans les marchés où nous exerçons nos activités et qui devrait selon nous se maintenir représente des défis pour la fidélisation de notre clientèle. Toutefois, nous avons pris des mesures importantes pour atténuer l'incidence de l'érosion de notre clientèle imputable à la concurrence, tout en maximisant les occasions d'augmenter les produits d'exploitation. En 2010, nous avons tiré parti de la force de nos marques dans tous les marchés que nous servons et nous avons écouté nos clients, qui nous ont laissé savoir qu'ils désiraient des produits et services caractérisés par la simplicité, le choix et la valeur.

Au cours de l'exercice, nous avons amorcé de nombreuses initiatives axées sur la fidélisation de notre clientèle et sur la pénétration de tous nos produits et services. Grâce à ces initiatives, nous avons réussi à atténuer la diminution du nombre de clients des SAR et nous avons accru les produits d'exploitation tirés des services fournis aux clients en offrant à ces derniers des produits et services à valeur ajoutée.

- Nous avons rafraîchi et simplifié notre approche concernant les forfaits afin d'accroître la perception et la compréhension de la valeur que nous offrons. Un accent particulier a été mis sur la promotion de nos forfaits de trois produits, lesquels incluent le service téléphonique résidentiel, le service Internet haute vitesse et le service de télévision.
 - Nous avons enrichi notre service de messagerie vocale en ajoutant le service de messagerie vocale par courriel pour tous nos clients résidentiels et d'affaires du service de messagerie vocale dans la région de l'Atlantique, accroissant ainsi la valeur pour nos clients.
 - Nous avons simplifié le processus relatif à nos forfaits pour notre clientèle d'affaires en Ontario et au Québec. Maintenant, ces clients signent un seul contrat et voient un seul prix sur leur facture.
 - Nous avons amélioré les services de Télé Bell Aliant en procédant à la mise à jour de l'interface utilisateur et du guide, en ajoutant des caractéristiques additionnelles à notre récepteur vidéo personnel et en ajoutant dix nouvelles chaînes haute définition.
 - Nous avons lancé les forfaits *FibreOP^{MC}* dans les zones couvertes par notre service FTTH, offrant ainsi à nos clients trois choix simples, soit bon, encore mieux et meilleur.
-

Objectif	Réalisations
<p>Accroître nos services à large bande</p>	<p>Les services à large bande forment le principal domaine de croissance de nos activités, avec l'élargissement du réseau FTTH comme pierre angulaire de notre stratégie. Nous avons élargi nos services d'accès haute vitesse par ligne numérique et notre service Internet fibre ainsi que nos services de télévision, et nous avons accru notre largeur de bande et amélioré les services à valeur ajoutée, ce qui nous a aidés à accroître le nombre d'abonnés à nos services de télévision et Internet haute vitesse.</p> <p>Grâce à ces initiatives, nous avons pu offrir nos services <i>FibreOP</i> à environ 138 000 foyers et entreprises, et 81 % des foyers dans le territoire que nous desservons avaient accès au service Internet haute vitesse à la fin de 2010.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons déployé les services <i>FibreOP</i> à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, ce qui fait de nous la première société au Canada à mettre en œuvre ce service dans une ville entière. Suite à notre succès au Nouveau-Brunswick, nous avons poursuivi l'expansion des services <i>FibreOP</i> à Saint John et dans la région du Grand Moncton. • Avec l'appui du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, nous avons annoncé notre intention d'investir 20 M\$ pour offrir les produits et les services <i>FibreOP</i> sur l'Île-du-Prince-Édouard. D'ici la fin de 2011, environ 30 000 résidences et entreprises de Charlottetown et de Summerside auront la possibilité de se brancher à notre réseau <i>FibreOP</i>. • Avec l'appui du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, nous avons offert notre service <i>FibreOP</i> en Nouvelle-Écosse, Sydney étant la première ville de cette province à avoir accès à nos forfaits <i>FibreOP</i> qui offrent des vitesses supérieures pour le service Internet et le service de télévision. De plus, le 20 janvier 2011, nous avons annoncé que nous comptons offrir notre service <i>FibreOP</i> dans la municipalité régionale d'Halifax, service qui sera offert à environ 160 000 foyers et entreprises dans notre marché le plus important et le plus concurrentiel. Le 3 mars 2011, nous avons annoncé que nous offrirons les services <i>FibreOP</i> à environ 14 000 foyers et entreprises supplémentaires, à Truro. • Nous avons lancé notre service Internet <i>FibreOP</i> le plus rapide, qui offre une vitesse exceptionnelle de 170 Mbs pour le téléchargement en amont et de 30 Mbs pour le téléchargement en aval. Une telle vitesse permet non seulement à nos clients de télécharger de la musique et des films et de partager des vidéos ou des photos plus rapidement, mais aussi de répondre aux besoins croissants des foyers où plusieurs utilisateurs se partagent la bande passante.

Objectif**Réalisations**

- Nous avons annoncé, conjointement avec les gouvernements du Canada et de l'Ontario et la nation Nishnawbe Aski (NAN), le lancement de l'initiative d'extension du service large bande dans le Nord-Ouest de l'Ontario. Cette initiative vise l'implantation d'un réseau fédérateur de fibre optique de pointe au profit de 26 collectivités membres de la NAN, à l'extrême Nord de l'Ontario, et permettra d'assurer des vitesses de réseau jusqu'à 50 fois plus rapides que celles des réseaux actuels. La construction du réseau s'étalera sur quatre ans et son coût est estimé à 81 M\$, dont une tranche de 55 M\$ fera l'objet d'un financement conjoint des gouvernements du Canada et de l'Ontario. Nous avons également annoncé que l'Eastern Ontario Wardens Caucus a choisi notre société et Bell Canada aux fins de la construction d'un réseau fédérateur de fibre optique de base dans l'Est de l'Ontario. La construction de ce réseau coûtera environ 82 M\$, et une tranche de 55 M\$ de ce montant fera l'objet d'un financement conjoint des gouvernements du Canada et de l'Ontario. Ces partenariats nous permettent d'étendre notre infrastructure de télécommunications à des régions que nous ne serions normalement pas en mesure de desservir parce qu'elles sont éloignées et qu'il serait complexe et onéreux de le faire.

Établir une nouvelle structure de coûts

Une amélioration de la structure de coûts demeure essentielle au succès de notre stratégie d'affaires. La gestion active de nos charges à l'échelle de l'entreprise a continué en 2010, en particulier grâce à des mesures visant à optimiser la productivité de nos effectifs, à contrôler nos dépenses discrétionnaires et à renégocier les contrats avec les fournisseurs. Ces initiatives au chapitre de la productivité et de la qualité mises en œuvre en 2010 nous ont permis de réduire les coûts liés aux salaires, aux avantages, à la main-d'œuvre contractuelle et à la consultation, et de réduire considérablement les frais de vente, généraux et d'administration.

- La consolidation de nos centres d'appels dans le Canada atlantique a été achevée et de nombreux employés ont accepté les offres de retraite anticipée. Nous sommes d'avis que ces initiatives de restructuration nous placent en bonne position pour accélérer et harmoniser la façon dont nous produisons des résultats pour nos clients.
 - Nous avons continué à faire preuve de prudence en matière de dépenses discrétionnaires et de frais généraux et administratifs, nous avons réduit les dépenses liées aux contractants et aux consultants, les dépenses en matière de publicité, les frais liés aux locaux et les frais liés aux systèmes informatiques.
 - La concentration de nos efforts visant l'amélioration de notre processus d'approvisionnement grâce à de meilleures pratiques de sourcing et d'établissement des prix a donné lieu à une amélioration des coûts liés à plusieurs contrats avec nos fournisseurs, notamment les contrats visant les services de communications et d'entretien fournis par des tiers. Nous sommes d'avis que l'amélioration des modalités des contrats continuera de procurer des avantages en 2011 et par la suite.
-

Objectif	Réalisations
	<ul style="list-style-type: none"> Le 15 septembre 2010, le syndicat du Canada atlantique a annoncé qu'il acceptait la convention collective préliminaire. Nous sommes d'avis que cela nous garantira la stabilité de nos coûts de main-d'œuvre et nous permettra de réaliser des efficacités importantes, ce qui nous donnera la possibilité de protéger les emplois et les avantages sociaux. La nouvelle convention remplace la convention collective actuellement en vigueur, qui devait expirer le 31 décembre 2011. Les changements sont en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2010 jusqu'au 31 décembre 2014.
<i>Mobiliser nos employés</i>	<p>Nous avons cherché à transmettre clairement notre stratégie, par l'amélioration de la communication de la part de notre équipe de haute direction, ce qui nous a permis de renforcer le développement du leadership, a favorisé une culture axée sur la performance et a ainsi continué de stimuler l'engagement des employés envers l'entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous avons renforcé notre culture axée sur la performance au moyen d'un meilleur alignement du rendement personnel et des objectifs de l'entreprise, ainsi que de la mise en œuvre d'un programme de reconnaissance qui nous permet de reconnaître nos employés les plus performants tout en encourageant chaque employé à faire de son mieux. Nous faisons le suivi de certaines initiatives de développement de carrière qui ont été approuvées dans le cadre des entretiens d'évaluation, notamment pour les employés les plus performants et ceux qui ont été ciblés pour prendre la relève à des postes clés de l'entreprise. Nous avons concentré nos efforts sur le développement du leadership et sur l'amélioration du processus de gestion des talents pour aider les dirigeants à mieux cerner les habiletés, les compétences et l'expérience des employés afin de répondre plus efficacement aux priorités de l'entreprise et d'atteindre nos objectifs stratégiques. Les membres de notre équipe de leadership ont rencontré plus de 4 000 employés, en personne ou par l'entremise du Web, donnant ainsi à nos employés l'occasion d'apprendre et de poser des questions concernant notre vision et nos objectifs stratégiques.

Comparaison des résultats de 2010 et des cibles fixées pour l'exercice

Les résultats enregistrés en 2010 ont été conformes à nos attentes et ont atteint les cibles que nous avons fixées au cours de l'exercice. Le tableau qui suit présente les cibles révisées pour 2010 et notre performance par rapport à ces cibles.

	Résultats de 2010	Cibles révisées pour 2010 ³
Produits d'exploitation	2 785 M\$	2 750 M\$ à 2 800 M\$
Intensité du capital ¹	17,7 %	17,5 % à 18,0 %
Liquidités distribuables ²	711 M\$	690 M\$ à 730 M\$

- L'intensité du capital est égale aux dépenses en immobilisations selon l'état des flux de trésorerie divisées par les produits d'exploitation.
- Les liquidités distribuables sont une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non définies par les PCGR » pour obtenir plus de détails.
- Nous avons révisé nos cibles à l'égard de nos produits d'exploitation et de l'intensité du capital pour 2010 par suite du dessaisissement de notre division xwave et de l'achat prévu de poteaux à Terre-Neuve.

Points saillants des priorités stratégiques pour 2011

Aussi bien sur le plan financier que sur le plan stratégique, nous estimons que l'année 2010 a été un succès. Comme nous devons faire face à des défis semblables en 2011, notre stratégie demeurera concentrée sur les cinq objectifs stratégiques dont il est fait mention ci-dessus.

Améliorer l'expérience client

Nous sommes déterminés à rendre chaque interaction uniforme et exceptionnelle, à servir nos clients efficacement dès le début et à rendre plus facile pour nos clients de faire affaire avec nous. En 2011, nous chercherons à respecter notre engagement au chapitre du service et comptons pour ce faire continuer à améliorer les caractéristiques fondamentales de nos services et apporter des améliorations opérationnelles ainsi que des améliorations à nos systèmes et processus et à nos outils et programmes de formation.

Fidéliser notre clientèle

Nous croyons que les forfaits sont déterminants pour la fidélisation des clients, car ils leur offrent ce qu'ils désirent, à savoir la simplicité, le choix et la valeur. En 2011, nous continuerons de mettre un accent marqué sur la promotion de nos forfaits, notamment sur les forfaits *FibreOP* que nous offrons dans les zones couvertes par notre service FTTH. Nous comptons aussi commercialiser activement nos services à valeur ajoutée tels que nos services Internet haute vitesse, notre programmation de télévision haute définition et nos services de récepteur vidéo personnel, et nous avons l'intention de mettre en œuvre des programmes de fidélisation internes. Nous sommes convaincus que cette approche accroîtra la reconnaissance et la compréhension de la valeur que nous offrons et nous permettra de maintenir notre position concurrentielle sur le marché.

Accroître nos services à large bande

En 2011, l'expansion de notre réseau FTTH est une de nos principales priorités. Accélérer notre investissement dans nos services *FibreOP* nous permet d'offrir à nos clients l'accès à une technologie de pointe, notamment à des vitesses supérieures pour le service Internet et à une expérience de télévision exceptionnelle. L'expansion de notre réseau comprendra l'arrivée de nos services *FibreOP* sur notre marché le plus imposant, la municipalité régionale d'Halifax, et dans d'autres marchés, dans le but de rejoindre 430 000 foyers et entreprises d'ici la fin de l'exercice 2011. En outre, un projet est en cours en Ontario pour établir deux importants réseaux de fibre optique qui vont permettre aux communautés d'avoir accès à un réseau à large bande plus rapide et amélioré. Nous continuerons également d'élargir notre réseau DSL, ce qui permettra à davantage de clients d'avoir accès à nos services à large bande et de télévision.

Établir une nouvelle structure de coûts

L'amélioration de notre structure de coûts est cruciale pour nous, car les marges de produits d'exploitation subissent de plus en plus les pressions découlant des changements dans la composition de nos produits d'exploitation. En 2010, nous avons réalisé d'importantes améliorations, au moyen principalement de gains liés à l'efficacité opérationnelle et aux processus, d'améliorations de l'approvisionnement et d'une restructuration de la main-d'œuvre. Bien que nous croyions être en bonne position pour exercer nos activités de façon plus efficace dans l'avenir, d'autres initiatives en matière de productivité devraient être mises en œuvre en 2011. Au cours de l'exercice à venir, nous continuerons de concentrer nos efforts sur la compression des coûts et sur les gains d'efficacité opérationnelle.

Mobiliser nos employés

L'engagement de nos employés aux fins de l'atteinte de nos objectifs stratégiques est essentiel à notre réussite. Il est important que tous nos employés comprennent nos objectifs stratégiques et que leur rendement personnel soit fonction de ces objectifs. Nos efforts visant à améliorer l'engagement des employés en 2010 ont donné lieu à une rétroaction favorable des employés dans toute l'organisation, et nous poursuivrons ces efforts en 2011. La communication régulière et opportune de la part de notre équipe de haute direction revêt une importance particulière et a permis à nos employés d'améliorer leur compréhension de nos objectifs stratégiques, de l'orientation de l'organisation et des défis auxquels nous sommes confrontés. Nous avons également l'intention d'améliorer davantage notre gestion de la performance et des talents ainsi que nos outils de développement du leadership, en assurant l'alignement avec les objectifs d'affaires sont respectés et en

favorisant une culture axée sur la performance. Nous continuerons également d'améliorer et de simplifier les outils fournis à nos dirigeants pour les aider à former, à accroître et à stimuler le talent au sein de notre entreprise et nous donner une image plus précise de nos besoins et de nos atouts.

Cibles financières pour 2011

En raison de la conversion de la structure de fiducie de revenu à celle de société par actions et de l'adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS), avec prise d'effet en 2011, nos cibles financières pour 2011 ont été modifiées par rapport à celles des exercices précédents, de manière à refléter ces changements.

Pour 2011, nous nous attendons à ce que nos résultats à l'égard des principaux indicateurs financiers s'établissent dans les fourchettes indiquées ci-dessous :

	Résultats de 2010 retraités selon les IFRS ²	Cibles pour 2011
Produits d'exploitation	2 807 M\$	2 650 M\$ à 2 750 M\$
BAIIA ³ avant charge au titre des régimes de retraite	1 430 M\$	1 360 M\$ à 1 400 M\$
BAIIA ³ après charge au titre des régimes de retraite	1 377 M\$	1 300 M\$ à 1 340 M\$
Dépenses en immobilisations	494 M\$	520 M\$ à 560 M\$
Flux de trésorerie disponibles ³	531 M\$	525 M\$ à 575 M\$ ¹
Résultat par action avant amortissement de la répartition du coût d'acquisition ⁴	Non significatif	1,60 \$ à 1,80 \$

1. Exclut la cotisation volontaire de 200 M\$ au titre des régimes de retraite.

2. Les résultats retraités selon les IFRS sont non audités. Se reporter à la rubrique « Normes internationales d'information financière (IFRS) » pour de plus amples renseignements.

3. Le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non définies par les PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les PCGR » pour obtenir des détails supplémentaires.

4. Nous estimons que l'amortissement de la répartition du coût d'acquisition devrait s'établir environ entre 90 M\$ et 95 M\$ en 2011, avant impôts, et que le résultat par part, qui comprend l'incidence après impôts de ce montant pour 2011, devrait s'établir environ entre 1,30 \$ et 1,50 \$.

Les produits d'exploitation devraient se situer entre 2 650 M\$ et 2 750 M\$ en 2011, en baisse par rapport aux produits de 2010 retraités selon les IFRS, qui s'élevaient à 2 807 M\$. L'activité concurrentielle et le remplacement de la technologie continuent d'entraîner des replis des produits tirés des services locaux et interurbains ainsi que des services de données traditionnels. Les produits tirés des services Internet et de télévision devraient connaître une hausse grâce à l'expansion des services de *FibreOP*, concourant à la croissance positive prévue des produits liés au secteur résidentiel des provinces de l'Atlantique en 2011. Toutefois, la croissance liée à ces services ne devrait pas suffire en 2011 pour contrebalancer les diminutions globales des produits d'exploitation tirés des services traditionnels.

Le BAIIA avant la charge au titre des régimes de retraite devrait se situer entre 1 360 M\$ et 1 400 M\$ en 2011, en baisse par rapport au montant de 2010 retraité selon les IFRS, qui s'élevait à 1 430 M\$. Des réductions des charges d'exploitation grâce à la poursuite de mesures en 2010 et à d'autres initiatives liées à la productivité sont prévues en 2011. Il est également prévu que le BAIIA en 2011 subira le contrecoup des effets dilutifs à court terme de la forte croissance du nombre d'abonnés aux services de *FibreOP*. Par conséquent, la réduction des charges d'exploitation nettes en 2011 ne devrait pas avoir le même effet d'atténuation de l'érosion de la marge du BAIIA que celui connu au cours des dernières années.

Conformément aux IFRS, le BAIIA inclura les coûts du service courant des charges de retraite, qui devraient augmenter pour se situer entre 60 M\$ et 65 M\$ en 2011, par rapport à 53 M\$ en 2010. Le BAIIA après charge au titre des régimes de retraite devrait se situer entre 1 300 M\$ et 1 340 M\$, en baisse par rapport au montant de 2010 retraité selon les IFRS, qui s'élevait à 1 377 M\$ en 2010.

Les dépenses en immobilisations devraient augmenter pour se situer entre 520 M\$ et 560 M\$ en 2011, en hausse par rapport à 494 M\$ en 2010; les coûts de l'accélération du déploiement de la technologie FTTH en 2011 contrebalanceront largement la dépense non récurrente engagée en 2010 en lien avec le rachat de poteaux.

Les flux de trésorerie disponibles devraient se situer entre 525 M\$ et 575 M\$, compte non tenu de la cotisation volontaire de 200 M\$ au titre des régimes de retraite, comme il est fait mention à la rubrique « Besoins de liquidités ». La baisse des flux de trésorerie disponibles par rapport à ceux de 2010 en lien avec le programme d'immobilisations plus important et la diminution du BAIIA devrait être compensée par l'augmentation des flux de trésorerie disponibles liée à la plus faible capitalisation du déficit des régimes de retraite et à l'amélioration des liquidités provenant des fonds de roulement.

L'amortissement de certains actifs incorporels à durée de vie limitée liés aux relations clients acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises antérieurs touche des actifs qui ne seront pour la plupart pas remplacés au moyen de dépenses en immobilisations futures. Une fois que ces actifs sont achetés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, les coûts futurs engagés relativement à l'acquisition de nouveaux abonnés et à la fidélisation des abonnés existants sont pris en compte dans les charges d'exploitation. Par conséquent, nous n'avons pas tenu compte de cet amortissement afin de fournir ce que nous estimons être un paramètre plus pertinent concernant le résultat par action. Le résultat par action avant amortissement de la répartition du coût d'acquisition devrait se situer entre 1,60 \$ et 1,80 \$ en 2011.

Les renseignements donnés dans la présente rubrique, intitulée « Cibles financières pour 2011 », constituent des informations prospectives et les lecteurs sont avisés que les résultats réels peuvent différer de ces informations. Pour obtenir plus de détails, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Hypothèses formulées lors de la préparation des informations prospectives » ainsi qu'à la rubrique intitulée « Informations prospectives » figurant au début de ce rapport de gestion.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)</i>	2010	2009 ²	Variation en %
Services locaux et d'accès	1 298,4 \$	1 356,9 \$	(4,3)
Services interurbains	393,3	424,6	(7,4)
Services de données et Internet	832,1	828,0	0,5
Services sans fil	91,3	88,8	2,8
Autres produits	170,0	171,9	(1,1)
Produits d'exploitation	2 785,1 \$	2 870,2 \$	(3,0)
Charges d'exploitation	1 355,5	1 412,7	(4,0)
BAIIA ¹	1 429,6 \$	1 457,5 \$	(1,9)
Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux	88,7	84,9	4,5
Amortissement	703,9	709,5	(0,8)
Réduction de valeur des actifs incorporels à durée de vie limitée	1 540,7	-	n.s.
Frais de restructuration et autres frais	29,1	41,4	(29,7)
Bénéfice (perte) d'exploitation	(932,8) \$	621,7 \$	n.s.
Autres charges	14,0	13,2	6,1
Intérêts débiteurs	162,3	158,4	2,5
Économie d'impôts sur les bénéfices	(216,5)	(55,6)	n.s.
Part des porteurs sans contrôle	(401,4)	134,9	n.s.
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies	(491,2) \$	370,8 \$	n.s.
Perte nette liée aux activités abandonnées	(5,9)	(14,6)	(59,6)
Bénéfice net (perte nette)	(497,1) \$	356,2 \$	n.s.

n.s. non significatif

1. Le BAIIA est une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non définies par les PCGR » pour obtenir plus de détails.
2. Les résultats financiers de toutes les périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées de notre division xwave.

Produits d'exploitation

Services locaux et d'accès

Les produits d'exploitation tirés des services locaux et d'accès proviennent essentiellement de la prestation des SAR, ainsi que des fonctions de service améliorées, des produits d'exploitation tirés des contributions et des produits d'exploitation tirés de l'accès au réseau par les concurrents. Les produits d'exploitation tirés des services locaux et d'accès ont

diminué de 4,3 %, ou 58,5 M\$ en 2010, par rapport à 2009, en raison principalement du recul de 4,8 % du nombre total de nos clients des SAR d'un exercice à l'autre. Un certain nombre de nos services réglementés sont régis par une « formule du plafonnement des prix » et, en raison de l'incidence négative de l'inflation en 2009, une importante diminution des produits d'exploitation tirés des subventions de contribution a été enregistrée en 2010. Cette diminution a été atténuée par l'incidence favorable d'une décision réglementaire rendue à la fin de 2010, en vertu de laquelle nous pouvons utiliser des coûts plus élevés aux fins du calcul des subventions de contribution. Afin d'aider à atténuer les effets de la diminution des subventions de contribution et de la baisse du nombre de nos clients des SAR sur nos produits d'exploitation, nous avons mis en place des programmes visant la fidélisation de nos clients à valeur élevée ainsi que des augmentations de tarifs ciblées qui reflètent la valeur plus élevée que procurent nos forfaits à nos clients.

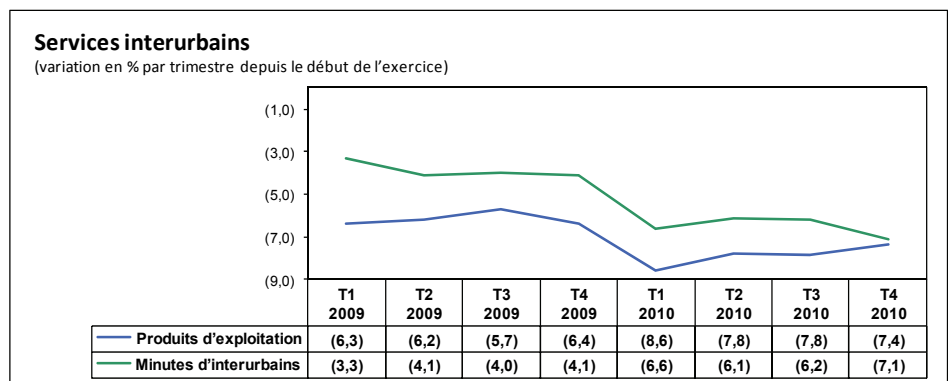
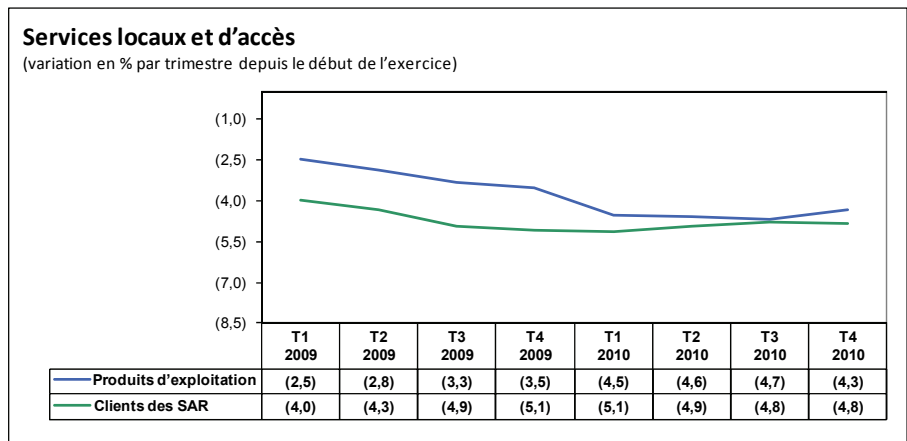
Au 31 décembre 2010, le nombre de clients résidentiels des SAR était inférieur de 6,0 % au nombre enregistré au 31 décembre 2009, et le nombre de clients d'affaires des SAR était inférieur de 2,4 % au nombre enregistré au 31 décembre 2009. Notre marché résidentiel continue d'enregistrer des pertes de clients des SAR en raison de l'intensification grandissante de la concurrence et d'un accroissement des zones de couverture des entreprises de câblodistribution concurrentes, ainsi que du remplacement du service sur fil traditionnel par d'autres services, y compris les services sans fil et les services voix sur protocole Internet (voix sur IP). Dans notre marché d'affaires, le nombre de contrats perdus en 2010 demeure inférieur à celui enregistré en 2009.

La diminution nette du nombre de clients des SAR s'est établie à 140 282 en 2010, soit une amélioration de 15 237 par rapport à 155 519 en 2009. Cette amélioration est attribuable au ralentissement de l'accroissement des zones de couverture de la concurrence, à nos forfaits et programmes de fidélisation améliorés, ainsi qu'au fait que les pertes de contrats d'affaires ne se sont pas reproduites.

Services interurbains

En 2010, les produits d'exploitation tirés des services interurbains, lesquels proviennent de la prestation des services interurbains et des appels interurbains entrants, ont diminué de 7,4 %, ou 31,3 M\$, par rapport à 2009. La baisse des produits d'exploitation tirés des services interurbains est liée à la perte

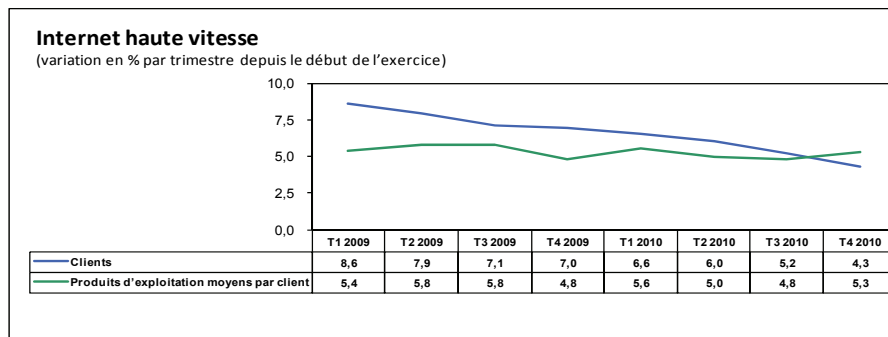
de clients, au remplacement du service sur fil traditionnel par les services de courriel et de téléphonie cellulaire et les services voix sur IP, et au remplacement par les clients de leurs forfaits par minute par des forfaits prévoyant des tarifs fixes et des prix réduits. Comme nous regroupons les services interurbains avec les services Internet haute vitesse et de télévision pour créer des forfaits, les produits d'exploitation tirés des



services interurbains diminuent; toutefois, l'attrait des forfaits contribue à l'accroissement du montant global de nos produits d'exploitation par client, puisque nos clients s'abonnent à un plus grand nombre de nos services.

Services de données et Internet

Les produits d'exploitation tirés des services de données et Internet proviennent de la prestation des services d'accès aux données, des services des circuits de données, des services Internet haute vitesse et des services du réseau commuté, des services de réseau géré, des services de télévision sur



protocole Internet (télévision sur IP) ainsi que des services et des applications améliorés. En 2010, les produits d'exploitation tirés des services de données et Internet ont augmenté de 0,5 %, ou 4,1 M\$, par rapport à 2009, résultat qui tient au fait que la croissance de 31,4 M\$, ou 7,4 %, des produits d'exploitation tirés des services Internet a largement neutralisé la baisse de 27,3 M\$, ou 6,8 %, des produits d'exploitation tirés des autres services de données. Le changement dans la composition des produits d'exploitation tient au fait que les clients délaisent le réseau de données traditionnel en faveur d'un réseau IP offrant des vitesses plus élevées et d'autres services à valeur ajoutée.

Au 31 décembre 2010, le nombre de clients de notre service Internet haute vitesse avait augmenté de 4,3 % par rapport au 31 décembre 2009, une croissance ayant été observée sur le marché tant résidentiel que d'affaires. Même si le nombre de nos clients des services Internet haute vitesse a continué d'augmenter, le taux de croissance en 2010 a diminué par rapport à 2009, conformément à la tendance que l'on a pu observer dans l'ensemble du secteur. En outre, la plus grande attention que nous avons portée à l'agrandissement de notre zone de couverture pour les services *FibreOP* et à l'abonnement des clients à ces services a limité l'augmentation nette de la clientèle des services d'accès par ligne numérique par rapport à 2009. Nous avons stimulé la croissance de nos produits d'exploitation tirés des services Internet en commercialisant nos services à valeur ajoutée pour les clients et en mettant en place des augmentations de prix ciblées, ce qui a donné lieu à une augmentation de nos produits d'exploitation moyens par client (PEMC) mensuels tirés des services Internet haute vitesse résidentiels. Les PEMC ont augmenté de 1,99 \$, ou 5,3 %, pour s'établir à 39,70 \$ en 2010 par rapport à 2009.

Services sans fil

Les produits d'exploitation tirés des services sans fil proviennent de la prestation de services de téléphonie cellulaire, de téléavertisseur et de radiotéléphonie mobile par l'intermédiaire de réseaux numériques sans fil dans nos territoires au Québec et en Ontario desservis par Télébec, NorthernTel et KMTS. En 2010, les produits d'exploitation tirés des services sans fil ont augmenté de 2,8 %, ou 2,5 M\$, par rapport à 2009, en raison principalement de la hausse de 9,4 % du nombre des clients des services sans fil au 31 décembre 2010, laquelle a été neutralisée en partie par la diminution de 2,62 \$, ou 4,2 %, des PEMC des services sans fil en 2010, par rapport à 2009, en raison de la baisse des tarifs des services de données en itinérance. Nous continuons d'offrir des tarifs promotionnels accrocheurs pour attirer et fidéliser les clients afin de contrer les offres faites par les concurrents.

Autres produits

Les autres produits sont essentiellement liés à la location et à la vente de terminaux, à la location de structures de soutènement (poteaux), à la vente d'ordinateurs personnels, à la vente de matériel de télécommunications, au travail à la commande réalisé pour d'importants clients, ainsi qu'aux produits tirés de l'entente d'impartition que nous avons conclue avec Bell Mobilité. En 2010, les autres produits ont diminué de 1,1 %, ou 1,9 M\$, par rapport à 2009. Les baisses enregistrées au titre de la location et de la vente de terminaux et du rapatriement de services visés par nos ententes d'impartition en 2010 n'ont pas été entièrement compensées par la croissance des produits tirés du travail à la commande attribuables principalement au Sommet du G8, par la décision réglementaire ayant entraîné la révision des prix des location de structures de soutènement et par l'accroissement des ventes de matériel de télécommunications.

Charges

Charges d'exploitation

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009 ¹	Variation en %
Coût des ventes	383,7 \$	370,7 \$	3,5
Salaires, avantages, main-d'œuvre contractuelle et consultation	460,1	488,8	(5,9)
Frais de vente, généraux et d'administration	507,5	546,9	(7,2)
Impôts sur le capital	4,2	6,3	(33,3)
Charges d'exploitation	1 355,5 \$	1 412,7 \$	(4,0)

1. Les résultats financiers de toutes les périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées de notre division xwave.

En 2010, les charges d'exploitation ont diminué de 4,0 %, ou 57,2 M\$, par rapport à 2009, traduisant une amélioration dans la plupart des catégories de charges d'exploitation.

En 2010, le coût des ventes a augmenté de 3,5 %, ou 13,0 M\$, par rapport à 2009. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse du contenu visuel, qui découle du nombre plus élevé d'abonnés aux services de télévision, par l'augmentation du coût des marchandises vendues liée à la croissance des produits d'exploitation tirés des ventes de produits de télécommunications, par l'augmentation des subventions liées au matériel des services sans fil découlant de la hausse des volumes de mises en service et de renouvellements, et par l'augmentation du coût des marchandises vendues lié aux services de réseau, principalement en raison de la tenue du Sommet du G8 dans notre région de l'Ontario.

En 2010, les coûts liés aux salaires, aux avantages, à la main-d'œuvre contractuelle et à la consultation ont diminué de 5,9 %, ou 28,7 M\$, par rapport à 2009. La réduction des coûts de la main-d'œuvre est attribuable principalement à la poursuite d'initiatives en matière de productivité liées à la restructuration de la main-d'œuvre.

En 2010, les frais de vente, généraux et d'administration ont diminué de 7,2 %, ou 39,4 M\$, par rapport à 2009. La simplification continue de nos activités par l'intermédiaire de diverses initiatives de compression des coûts s'est traduite par la baisse des charges liées aux locaux et par des frais d'administration, ainsi que par la limitation d'autres dépenses discrétionnaires. En outre, l'augmentation du montant comptabilisé au titre des crédits d'impôt de recherche et développement en 2010, par rapport à 2009, ainsi qu'une baisse des impôts fonciers, des créances douteuses et des charges liées aux systèmes de TI découlant de la conclusion de nouvelles ententes d'impartition avec des tiers en 2010, par rapport à 2009, ont contribué à réduire les charges d'exploitation.

Les impôts sur le capital ont diminué de 33,3 %, ou 2,1 M\$, en 2010, par rapport à 2009, en raison des réductions des taux d'impôts sur le capital entrées en vigueur.

Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux

En 2010, la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations déterminées (RRPD) et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi s'est établie à 81,2 M\$, en hausse de 4,9 %, ou 3,8 M\$, par rapport à 77,4 M\$ en 2009. L'importance des obligations au titre des RRPD et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi a augmenté en 2010, par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'est traduit par une augmentation de l'amortissement des pertes actuarielles et des intérêts débiteurs. L'augmentation de ces charges a été en partie contrebalancée par le rendement des actifs des RRPD plus élevé que prévu, qui découle de la croissance de nos actifs par suite des solides rendements obtenus et des cotisations en espèces versées en 2009 et en 2010. Le coût des services rendus est demeuré relativement stable, la progression normale de la charge au titre des avantages sociaux et l'incidence des taux d'actualisation moins élevés ayant été compensées en partie par une diminution du nombre d'employés actifs adhérents de ces régimes.

En 2010, la charge au titre des régimes de retraite à cotisations déterminées (RRCD) s'est établie à 7,5 M\$, soit un montant comparable à celui comptabilisé pour l'exercice précédent.

Amortissement

En 2010, l'amortissement a diminué de 0,8 %, ou 5,6 M\$, par rapport à 2009, principalement du fait de la dépréciation générale des actifs amortissables. De plus, nous avons comptabilisé une hausse de 2,4 M\$ de la charge de désactualisation au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en 2009; aucune opération semblable n'a été comptabilisée en 2010.

Réduction de valeur des actifs incorporels à durée de vie limitée

Dans le cadre de notre examen du bilan annuel, et en préparation de notre conversion en société par actions et du passage aux IFRS, nous avons réexaminé les estimations initiales utilisées pour évaluer les actifs, comme les actifs incorporels à durée de vie limitée liés aux relations clients que nous avons acquis en 2006, au moment de notre création, et en 2008, lors de la transformation de Télébec et de NorthernTel en sociétés fermées. En nous fondant sur les estimations révisées en 2010 en vertu des PCGR du Canada, nous avons constaté une réduction de la valeur comptable des actifs incorporels à durée de vie limitée liés aux relations clients et nous avons comptabilisé une réduction de valeur hors trésorerie de 1 540,7 M\$. Aucune opération semblable n'avait été comptabilisée en 2009.

Frais de restructuration et autres frais

En 2010, les frais de restructuration et autres frais ont diminué de 29,7 %, ou 12,3 M\$, par rapport à 2009. En 2010, nous avons comptabilisé des frais de restructuration liés aux activités poursuivies de 25,3 M\$, comparativement à 30,8 M\$ en 2009. Les résultats des deux exercices comprenaient des coûts liés aux indemnités de départ et aux avantages sociaux découlant d'un programme d'encouragement à la retraite anticipée visant certains membres du personnel syndiqués et d'initiatives visant à rendre plus efficace notre équipe de direction, ainsi que des frais de rationalisation liés aux locaux. En 2010, nous avons également comptabilisé un montant de 2,6 M\$ au titre des coûts finaux liés à nos initiatives de restructuration de 2009; une charge semblable de 6,8 M\$ avait été comptabilisée en 2009 au titre des initiatives de 2008.

De plus, en 2010, les frais de restructuration et autres frais comprennent un montant imputable à la création d'une nouvelle image pour nos activités de 1,2 M\$, comparativement à 3,8 M\$ en 2009.

Autres charges

En 2010, les autres charges ont diminué de 6,1 %, ou 0,8 M\$, par rapport à 2009. En septembre 2010, nous avons comptabilisé une perte de 12,1 M\$ liée au rachat anticipé de billets à moyen terme, dont une tranche de 1,1 M\$ correspond à la comptabilisation de coûts amortis précédemment; aucune opération semblable n'avait été comptabilisée en 2009. En 2009, nous avons reclassé un montant de 13,3 M\$ du poste Autres éléments du résultat étendu en raison des pertes nettes sur les couvertures de taux d'intérêt qui ont été réglées en mai 2009; aucune opération semblable n'a été comptabilisée en 2010.

Intérêts débiteurs

En 2010, les intérêts débiteurs ont augmenté de 2,5 %, ou 3,9 M\$, par rapport à 2009. Le niveau d'endettement total a légèrement augmenté d'un exercice à l'autre en raison des nouveaux contrats de location-acquisition de 28,1 M\$ et de 25,0 M\$ conclus, respectivement, en 2010 et en 2009, et de la hausse du financement à court terme du fonds de roulement. L'augmentation des intérêts débiteurs en 2010 reflète la hausse de notre niveau d'endettement ainsi que celle des taux d'intérêt sur la dette à long terme émise en mai 2009, dont le produit a été affecté au remboursement de la dette à court terme à plus faible taux. Ce résultat a été compensé en partie par la baisse des taux d'intérêt sur la dette à long terme émise en septembre 2010, dont le produit a été affecté au remboursement par anticipation d'une tranche de la dette échéant en septembre 2011 et portant intérêt à un taux plus élevé. Environ 90 % de notre dette est en fait assujettie à des taux d'intérêt fixes.

Économie d'impôts sur les bénéfices

Une partie de notre bénéfice est réalisée par l'intermédiaire de sociétés en commandite. Le bénéfice imposable réalisé par les sociétés en commandite n'est pas assujetti à l'impôt en ce qui a trait aux sociétés en commandite; il est plutôt attribué directement à leurs associés respectifs. La charge d'impôts présentée a trait à nos filiales constituées en sociétés par actions dont le bénéfice imposable est assujetti à l'impôt. En 2010, l'économie d'impôts sur les bénéfices a augmenté de 160,9 M\$, par rapport à 2009. Cette augmentation s'explique principalement par la baisse du bénéfice avant impôts, laquelle découle de la réduction de valeur des actifs incorporels à durée de vie limitée en 2010, facteur compensé en partie par la diminution de l'économie d'impôts sur les bénéfices comptabilisée en 2010 par rapport à 2009, en raison de la plus faible réduction, en 2010, de nos taux d'imposition moyens pondérés harmonisés par rapport à 2009.

Part des porteurs sans contrôle

La part des porteurs sans contrôle dans nos résultats représente la participation de 37,9 % de Bell Canada dans notre filiale, Bell Aliant, s.e.c. (36,4 % sur la base des distributions en espèces proportionnelles). Les distributions par part attribuables et versées à Bell Canada sont égales, dans la mesure du possible, aux distributions par part versées par le Fonds à ses porteurs de parts. La part des porteurs sans contrôle liée à la participation de Bell Canada dans Bell Aliant, s.e.c. est fondée sur la quote-part des distributions en espèces de Bell Aliant, s.e.c. revenant à Bell Canada chaque trimestre.

En 2010, la part des porteurs sans contrôle dans nos résultats a diminué de 536,3 M\$, par rapport à 2009. Cette importante diminution est liée à la diminution du bénéfice net de Bell Aliant, s.e.c. pour l'exercice, laquelle découle principalement de la réduction de valeur des actifs incorporels à durée de vie limitée en 2010.

Perte nette liée aux activités abandonnées

Les activités abandonnées en 2010 et en 2009 reflètent les résultats d'exploitation des activités de notre division xwave alors que celles de 2009 incluent également les résultats d'exploitation d'Innovatia, de xwave New England et de nos activités de DSA.

Le 26 octobre 2010, nous avons annoncé la conclusion d'une entente visant l'acquisition par Bell Canada de notre division xwave, sous certaines conditions. De ce fait, nous avons reclassé les résultats d'exploitation des activités de notre division xwave dans les activités abandonnées. Par conséquent, les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie des périodes précédentes ont été retraités afin de refléter ce changement et l'actif net des activités de notre division xwave a été reclassé dans les activités abandonnées dans le bilan consolidé au 31 décembre 2010. En 2010, notre division xwave a généré une perte de 1,8 M\$ pour l'exercice.

La clôture de l'opération de vente a eu lieu le 1^{er} janvier 2011; elle a donné lieu à un produit de la vente de 38,4 M\$ en espèces et à un montant de 34,3 M\$ à recevoir de Bell Canada au titre d'ajustements au bilan postérieurs à la clôture.

En 2009, la perte nette combinée de notre division xwave, d'Innovatia, de xwave New England et de nos anciennes activités de DSA s'établissait à 14,6 M\$.

Principales données financières trimestrielles

Le tableau qui suit présente les principales données financières consolidées par trimestre pour 2010 et 2009. Ces données trimestrielles n'ont pas été auditées, mais elles ont été préparées sur la même base que les états financiers consolidés annuels.

Pour les huit trimestres terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les montants par part)	2010				2009 ³			
	T4	T3	T2 ³	T1 ³	T4	T3	T2	T1
Produits d'exploitation	709,3 \$	698,2 \$	694,5 \$	683,1 \$	719,0 \$	724,7 \$	720,3 \$	706,2 \$
BAIIA ¹	358,5 \$	362,5 \$	356,9 \$	351,7 \$	364,8 \$	372,7 \$	365,0 \$	355,0 \$
Bénéfice (perte) d'exploitation	(1 395,2) \$	161,8 \$	153,6 \$	147,0 \$	145,8 \$	163,7 \$	163,9 \$	148,3 \$
Bénéfice net (perte nette) :								
Activités poursuivies	(735,2) \$	75,2 \$	91,6 \$	77,2 \$	96,5 \$	98,5 \$	93,0 \$	82,8 \$
Activités abandonnées	(4,8)	0,6	(2,3)	0,6	(3,9)	(6,7)	(3,7)	(0,3)
Bénéfice net (perte nette)	(740,0) \$	75,8 \$	89,3 \$	77,8 \$	92,6 \$	91,8 \$	89,3 \$	82,5 \$
Bénéfice (perte) de base et dilué(e) par part :								
Activités poursuivies	(4,6) \$	0,47 \$	0,57 \$	0,48 \$	0,60 \$	0,61 \$	0,58 \$	0,52 \$
Activités abandonnées	(0,03)	-	(0,01)	-	(0,02)	(0,04)	(0,02)	(0,01)
Bénéfice (perte) de base et dilué(e) par part	(4,61) \$	0,47 \$	0,56 \$	0,48 \$	0,58 \$	0,57 \$	0,56 \$	0,51 \$
Liquidités distribuables ¹	140,3 \$	193,7 \$	176,2 \$	200,3 \$	182,5 \$	207,8 \$	186,6 \$	196,5 \$
Distributions en espèces déclarées ²	165,2 \$	165,1 \$	165,1 \$	165,1 \$	165,1 \$	165,1 \$	165,1 \$	164,9 \$

1. Le BAIIA et les liquidités distribuables sont des mesures non définies par les PCGR. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les PCGR » pour plus de détails.
2. Les distributions en espèces déclarées comprennent les montants déclarés par le Fonds à l'intention des porteurs de parts et par Placements Bell Aliant, s.e.c. et Bell Aliant, s.e.c. à l'intention de Bell Canada et de BCE sur les parts qui pouvaient être échangées contre des parts du Fonds.
3. Les résultats financiers de toutes les périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées de notre division xwave.

Les résultats d'exploitation trimestriels de 2010 et de 2009 reflètent les opérations et tendances importantes suivantes :

- De façon générale, les produits d'exploitation tirés des services locaux et d'accès, des services interurbains et des autres services de données ainsi que les autres produits ont diminué au cours des huit derniers trimestres, alors que les produits d'exploitation tirés des services sans fil et des services Internet ont suivi une tendance haussière.
- Dans le cadre de nos initiatives en matière de productivité en 2009 visant à créer une structure de coûts plus efficiente et à améliorer notre service à la clientèle, nous avons offert un programme d'encouragement à la retraite anticipée à un nombre limité de nos employés syndiqués du Canada atlantique, de l'Ontario et du Québec. Nous avons également annoncé la consolidation opérationnelle de certains centres d'appels du Canada atlantique et rendu plus efficace notre équipe de direction. Nous avons constaté des frais de restructuration liés à ces mesures de 9,3 M\$, de 2,5 M\$, de 12,1 M\$ et de 13,7 M\$ au premier, au deuxième, au troisième et au quatrième trimestres de 2009, respectivement. En 2010, nous avons poursuivi nos initiatives de restructuration organisationnelle, qui se sont traduites par la constatation de frais de restructuration connexes de 10,7 M\$, de 4,0 M\$, de 0,6 M\$ et de 12,6 M\$ au premier, au deuxième, au troisième et au quatrième trimestres, respectivement.

- En vue de réaliser nos objectifs stratégiques, nous avons mis en place des mesures de compression des coûts et autres réductions de charges en 2009. Cette tendance s'est poursuivie en 2010 et les frais de vente, généraux et d'administration ont diminué de 7,7 M\$, de 13,9 M\$, de 12,7 M\$ et de 5,1 M\$, respectivement, au premier, au deuxième, au troisième et au quatrième trimestres, par rapport aux trimestres correspondants de 2009.
- Le 1^{er} mai 2009, nous avons conclu une convention d'achat d'actifs aux termes de laquelle CAE Services professionnels (Canada) Inc. (CAE) a acquis nos activités de DSA, qui étaient exercées sous la marque xwave. Le produit à la conclusion de la vente s'est établi à 16,3 M\$ en espèces et à 7,6 M\$ en débiteurs de CAE liés à des ajustements du bilan après la clôture de l'opération, et un produit additionnel de 8,5 M\$ conditionnel à la concrétisation de certains événements futurs a été enregistré, pour un produit total pouvant atteindre 32,4 M\$. Un gain à la vente avant impôts de 1,7 M\$ a été comptabilisé au deuxième trimestre de 2009 et a été inclus dans la perte nette liée aux activités abandonnées. En décembre 2010, nous avons réduit le montant des débiteurs de 4,6 M\$, le faisant passer de 7,6 M\$ à 3,0 M\$, afin de constater une provision pour la perte estimative liée au règlement des ajustements du bilan après la clôture et, par conséquent, nous avons diminué le gain comptabilisé à la vente d'un montant équivalent. Deux paiements conditionnels d'un montant total de 3,5 M\$ ne se sont pas concrétisés et ont expiré au cours de l'exercice.
- Le 1^{er} juin 2009, nous avons conclu une convention d'achat d'actions aux termes de laquelle Solutions Abilis Inc. a acquis 100 % des actions en circulation de xwave New England. Le produit à la clôture s'est chiffré à 4,9 M\$, ce qui s'est traduit par la constatation d'une perte à la vente de 3,5 M\$ avant impôts au cours du deuxième trimestre de 2009.
- Le 1^{er} novembre 2009, nous avons conclu un accord d'achat d'actions en vertu duquel les cadres supérieurs d'Innovatia ont acquis la totalité de ses actions en circulation. En prévision de la cession, nous avons comptabilisé une réduction de valeur de 6,1 M\$ de l'actif net au troisième trimestre de 2009. Le produit à la clôture s'est chiffré à 1,5 M\$, ce qui s'est traduit par la constatation d'une perte à la vente de 1,5 M\$ avant impôts au cours du quatrième trimestre de 2009.

D'autres détails sur nos résultats de l'exercice 2010 sont présentés tout au long du présent document. Des renseignements additionnels sur nos résultats des trimestres précédents figurent dans les états financiers et les rapports de gestion trimestriels qui s'y rapportent, lesquels sont disponibles sur notre site Web à l'adresse www.bellaliant.ca et ont été déposés sur le site de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Un exposé de nos résultats des quatrièmes trimestres de 2010 et de 2009 figure dans notre rapport de gestion du quatrième trimestre daté du 8 février 2011, qui est intégré par renvoi aux présentes et est disponible sur notre site Web à l'adresse www.bellaliant.ca et sur le site de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Principales données financières annuelles

Le tableau qui suit présente une analyse sommaire des principales données financières consolidées annuelles de 2010, de 2009 et de 2008. Ces données ont été tirées des états financiers consolidés annuels de Placements Bell Aliant, s.e.c. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 ainsi que de ses états financiers consolidés annuels pour les exercices précédents, et elles devraient être lues parallèlement à ces états financiers.

<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les montants par part)</i>	2010	2009 ¹	2008 ¹
Produits d'exploitation	2 785,1 \$	2 870,2 \$	2 944,3 \$
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies	(491,2) \$	370,8 \$	338,3 \$
Perte nette liée aux activités abandonnées	(5,9)	(14,6)	(16,1)
Bénéfice net (perte nette)	(497,1) \$	356,2 \$	322,2 \$
Bénéfice (perte) de base et dilué(e) par part :			
Activités poursuivies	(3,06) \$	2,31 \$	2,12 \$
Activités abandonnées	(0,04)	(0,09)	(0,10)
Total du bénéfice (de la perte) de base et dilué(e) par part	(3,10) \$	2,22 \$	2,02 \$
Distributions déclarées par part du Fonds	2,90 \$	2,90 \$	2,89 \$
Total de l'actif	9 127,3 \$	10 517,8 \$	10 753,0 \$
Total de la dette à long terme (y compris la tranche à court terme)	2 788,3 \$	2 777,1 \$	2 568,7 \$

1. Les résultats financiers de toutes les périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées de notre division xwave.

Comparaison de 2010 et de 2009

- En 2010, les produits d'exploitation ont diminué par rapport à 2009 en raison de la diminution des produits d'exploitation tirés des services locaux, des services interurbains ainsi que des services de données, liée à une baisse des SAR attribuable à l'intensification de la concurrence et à une migration vers des technologies de remplacement. La croissance des produits d'exploitation tirés des services Internet et des services sans fil ainsi que celle des ventes de produits n'ont pas été assez marquées pour contrebalancer les diminutions de produits d'exploitation des autres secteurs.
- En 2010, le bénéfice net lié aux activités poursuivies a diminué par rapport à 2009, principalement en raison de la réduction de valeur des actifs incorporels à durée de vie limitée de 1 540,7 M\$. Cette réduction de valeur a donné lieu à une hausse de l'économie d'impôts sur les bénéfices et à une baisse de la part des porteurs sans contrôle dans notre bénéfice, ce qui s'est soldé par une incidence nette de 810,9 M\$ sur le bénéfice net lié aux activités poursuivies.
- En 2010, la perte nette liée aux activités abandonnées a diminué par rapport à 2009, principalement en raison de la réduction de valeur de l'actif net d'Innovatia de 6,1 M\$ enregistrée en 2009.
- En 2010, le total de l'actif a diminué par rapport à 2009, principalement en raison de la réduction de valeur des actifs incorporels à durée de vie limitée de 1 540,7 M\$. Cette diminution a été légèrement contrebalancée par l'augmentation des effets à recevoir d'apparentés de 145,6 M\$, suite à la décision de BCE et de Bell Canada, prise au milieu de l'exercice 2010, de faire reporter les distributions que nous leur versons et de recevoir sous forme de prêt un montant égal à celui de leurs distributions reportées, alors qu'aucune opération de ce type n'avait eu lieu en 2009.
- Les résultats de 2010 par rapport à 2009 sont expliqués plus en détails tout au long du présent document.

Comparaison des exercices 2009 et 2008

- En 2009, les produits d'exploitation ont diminué par rapport à 2008 en raison de l'intensification de la concurrence et du lancement de nouveaux services par les concurrents, lesquels ont continué d'amoinrir les produits d'exploitation tirés des services locaux et d'accès ainsi que des services interurbains. De plus, la croissance des produits d'exploitation tirés des services Internet et des services sans fil n'a pas été assez marquée pour contrebalancer les diminutions de produits d'exploitation des autres secteurs.

- En 2009, le bénéfice net lié aux activités poursuivies a augmenté par rapport à 2008, malgré la baisse des produits d'exploitation, ce qui s'explique par l'accent maintenu sur les initiatives en matière de productivité et de compression des coûts, ainsi que par la baisse des frais de restructuration et la hausse des économies d'impôts sur les bénéfices en 2009 par rapport à 2008.
- En 2009, le total de l'actif a diminué par rapport à 2008, principalement en raison de l'amortissement normal des dépenses en immobilisations.
- En 2009, le total de la dette à long terme a augmenté par rapport à 2008, en raison de l'émission de billets à moyen terme non garantis de 350,0 M\$, lesquels ont été utilisés pour refinancer une tranche de 100,0 M\$ de la dette à terme non renouvelable et une tranche de 250,0 M\$ de la dette à court terme renouvelable.

GESTION FINANCIÈRE ET DU CAPITAL

Sommaire des flux de trésorerie

<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre</i>			
<i>(en millions de dollars)</i>	2010	2009 ¹	Variation en %
Flux de trésorerie liés aux :			
Activités d'exploitation	1 028,5 \$	1 126,4 \$	(8,7)
Activités de financement	(328,9)	(669,2)	(50,9)
Activités d'investissement	(638,7)	(461,8)	38,3
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie liés aux activités poursuivies	60,9 \$	(4,6) \$	n.s.
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	(22,6)	17,1	n.s.
Augmentation nette des flux de trésorerie de l'exercice	38,3 \$	12,5 \$	n.s.

n.s. non significatif

1. Les résultats financiers de toutes les périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées de notre division xwave.

En 2010, nous avons enregistré des rentrées nettes de 38,3 M\$, comparativement à 12,5 M\$ en 2009, ce qui reflète une augmentation de 25,8 M\$ des flux de trésorerie en 2010. Cette augmentation tient à la hausse de 65,5 M\$ des flux de trésorerie liés aux activités poursuivies, contrebalancée en partie par la diminution de 39,7 M\$ des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées. La diminution des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées s'explique principalement par une baisse de 29,1 M\$ des flux de trésorerie générés par notre division xwave en 2010 et par le fait que les résultats de 2009 incluaient le produit réalisé à la vente d'Innovatia, de nos activités de DSA et de xwave New England. Le produit de la vente de notre division xwave a été reçu en janvier 2011.

Activités d'exploitation

En 2010, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont diminué de 8,7 %, ou 97,9 M\$, par rapport à 2009 en raison d'une diminution de 17,0 M\$ du bénéfice net lié aux activités poursuivies, déduction faite des ajustements hors trésorerie, d'une diminution de 68,4 M\$ des flux de trésorerie liés aux variations des actifs et des passifs d'exploitation, ou fonds de roulement, et d'une augmentation de 12,5 M\$ de la capitalisation des RRPD et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

La diminution des flux de trésorerie liés aux variations du fonds de roulement s'explique principalement par les variations de nos comptes clients et, dans une moindre mesure, d'autres éléments du fonds de roulement. L'accent que nous avons mis sur la gestion de nos comptes clients s'est traduit par un apport de 3,4 M\$ aux flux de trésorerie provenant du fonds de roulement en 2010, comparativement à 53,7 M\$ en 2009, ce qui reflète une diminution de 50,3 M\$ des flux de trésorerie. Bien qu'il y ait eu une amélioration continue en matière de gestion des comptes clients, elle n'a pas été de l'ampleur de celle réalisée en 2009. Les sorties de fonds liées aux stocks ont augmenté de 2,4 M\$ en 2010 par rapport à 2009, du fait que notre programme *FibreOP* a

nécessité une augmentation des achats de stocks en 2010. Les impôts à recouvrer ont entraîné des sorties de fonds supérieures de 5,3 M\$, car nous avons fait un paiement au premier trimestre de 2010 par suite d'un audit de nos crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental. En 2010, nous avons enregistré des sorties de fonds liées aux charges payées d'avance supérieures de 6,3 M\$, principalement en raison de la comptabilisation du paiement anticipé des coûts liés à la cession de notre division xwave et d'autres écarts temporels. Nous avons également enregistré des sorties de fonds liées aux charges reportées supérieures de 6,4 M\$ en 2010, par rapport à celles de 2009, et les rentrées nettes liées aux créances à long terme ont diminué de 6,9 M\$, en raison des montants reçus au titre du règlement du compte de report de Bell Canada en 2009. L'augmentation de ces sorties nettes de fonds pour 2010 a été contrebalancée par le fait que le montant des sorties de fonds visant à réduire les créditeurs et charges à payer s'est établi à 30,7 M\$ en 2010, contre 55,6 M\$ en 2009. La diminution de ces sorties de fonds s'explique surtout par le fait que nous avons payé un montant important de 65,6 M\$ au titre des frais de restructuration en 2009, comparativement à 54,7 M\$ en 2010, mais aussi par le calendrier des dépenses liées aux projets d'investissement.

Les besoins de capitalisation des régimes de retraite ont également une incidence sur nos flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. En 2010, nous avons versé des cotisations de 139,8 M\$ pour financer nos régimes de retraite à prestations déterminées, comparativement à 127,7 M\$ en 2009. Le total des cotisations versées en 2010 a été calculé en fonction des résultats des évaluations actuarielles de nos régimes de retraite à prestations déterminées au 31 décembre 2009, lesquelles ont été déposées au troisième trimestre de 2010. Les déficits de capitalisation au 31 décembre 2009 avaient augmenté par rapport à l'exercice précédent du fait de la comptabilisation de nouvelles pertes subies en 2008 au titre de l'ajustement de la valeur des actifs, de la diminution des taux d'intérêt et de l'incidence des retraites anticipées, éléments en partie compensés par des rendements solides des actifs en 2009. Pour 2010, le total des cotisations de capitalisation comprend un montant de 86,2 M\$ au titre des paiements aux fins de la réduction du déficit des régimes, contre 73,8 M\$ en 2009.

En 2010, les cotisations à nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vue de financer les paiements au titre des prestations se sont établies à 8,2 M\$, comparativement à 7,8 M\$ en 2009, en raison de l'accroissement du nombre d'employés retraités qui reçoivent des prestations et du calendrier des paiements au titre des prestations.

Activités de financement

En 2010, les sorties de fonds liées aux activités de financement ont diminué de 50,9 %, ou 340,3 M\$, par rapport à 2009.

Le produit net de la dette (y compris la dette à court terme et la dette à long terme, les effets à payer à des apparentés et les obligations au titre de contrats de location-acquisition) s'est établi à 226,0 M\$ en 2010, comparativement à des remboursements nets de 11,2 M\$ en 2009.

En 2010, nous avons enregistré un produit net de 348,7 M\$ de l'émission de billets à moyen terme au troisième trimestre. Ce produit, ainsi que l'emprunt à court terme additionnel, a servi à rembourser en partie, par anticipation, les billets à moyen terme qui seraient arrivés à échéance en septembre 2011. Nous avons remboursé 345,0 M\$ sur le capital et versé une pénalité de remboursement anticipé de 11,0 M\$ au moment du remboursement, d'où un règlement total de 356,0 M\$ pour cette opération de remboursement partiel.

Les résultats de 2009 tiennent compte du refinancement d'un montant de 350,0 M\$ de la dette bancaire à terme renouvelable au moyen de l'émission de billets à moyen terme. Des frais d'émission de titres d'emprunt ont été engagés et les billets ont été émis avec escompte pour un produit net de 348,6 M\$. Le produit a été affecté au remboursement d'avances sous forme d'acceptations bancaires de 250,0 M\$ qui étaient en cours en vertu de nos facilités d'exploitation renouvelables, ainsi que d'un emprunt à terme non renouvelable de 100,0 M\$. En plus du remboursement de ces obligations à taux variable, nous avons consacré un montant en espèces de 15,4 M\$ au règlement de nos swaps de taux d'intérêt à taux fixe-variable en cours. Nous avons également remboursé la facilité de crédit bancaire à long terme de 50,0 M\$ qui avait été mise en place en 2008 pour Télébec.

Les montants prélevés sur les facilités de crédit à court terme ont augmenté pour s'établir à 249,2 M\$ au 31 décembre 2010, comparativement à 40,0 M\$ au 31 décembre 2009. En 2010, nous avons émis 209,2 M\$ en vertu de notre programme de papier commercial, afin de financer les variations des actifs et des passifs d'exploitation et le rachat d'une participation dans des poteaux à Terre-Neuve.

Se reporter à la rubrique « Financement et liquidités » pour obtenir une description plus détaillée de notre dette à court et à long terme.

En 2010, nous avons également enregistré des sorties de fonds de 37,0 M\$ liées au rachat de créances pour une fiducie de titrisation, alors qu'aucun rachat n'a eu lieu en vertu du programme en 2009. Nous augmentons ou diminuons le montant des créances cédées à la fiducie de titrisation en fonction du montant des débiteurs admissibles et de notre évaluation de la rentabilité des opérations en question.

Le total des distributions versées au Fonds et aux porteurs sans contrôle s'est établi à 517,9 M\$ en 2010 et à 665,0 M\$ en 2009. La diminution de 147,1 M\$ découle principalement du fait que BCE et Bell Canada ont choisi de reporter le versement des distributions déclarées relativement à leur participation sous forme de parts de société en commandite échangeables dans Placements Bell Aliant, s.e.c. et Bell Aliant, s.e.c. de juin 2010 à décembre 2010, inclusivement. Au cours de cette période, BCE et Bell Canada ont reçu l'équivalent du montant de ces distributions sous forme de prêt, comme il est décrit à la rubrique « Activités d'investissement ». Le 1^{er} janvier 2011, les distributions reportées ont été versées à BCE et à Bell Canada et les prêts connexes ont été réglés.

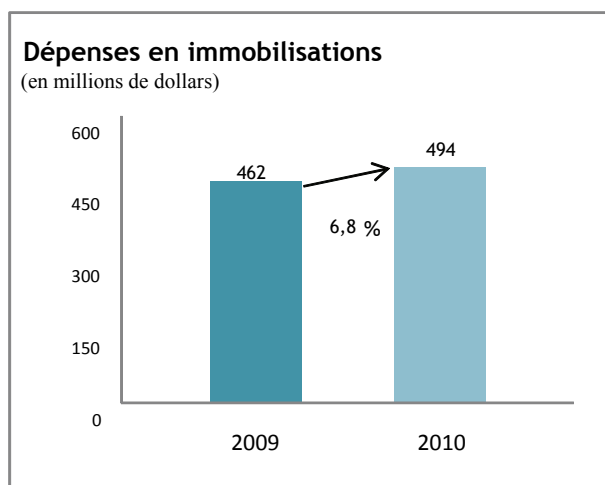
Activités d'investissement

En 2010, les sorties nettes liées aux activités d'investissement ont augmenté de 38,3 %, ou 176,9 M\$, par rapport à 2009.

La plus grande partie de cette augmentation, soit 145,6 M\$, est attribuable au choix de BCE et de Bell Canada de recevoir un prêt d'un montant égal à celui des distributions déclarées que nous leur versons, sous la forme de billets non productifs d'intérêts à recevoir dont la date d'échéance est le 1^{er} janvier 2011.

En 2010, les dépenses en immobilisations se sont chiffrées à 494,0 M\$, contre 462,4 M\$ en 2009, soit une hausse de 6,8 %, ou 31,6 M\$. L'accroissement des dépenses en immobilisations en 2010 reflète principalement le coût de 57,2 M\$ lié au rachat d'une participation dans des poteaux auprès de Newfoundland Power Inc. et de Fortis Inc., en partie compensé par une diminution des autres dépenses en immobilisations. La priorité stratégique que nous avons accordée à l'accroissement de nos services à large bande, en particulier ceux liés à la technologie FTTH, a été contrebalancée par l'achèvement en 2009 du projet de liaison terrestre pour Bell Mobilité et par les initiatives en matière de productivité de 2010.

Les dépenses en immobilisations ont représenté 17,7 % des produits d'exploitation de 2010, ce qui est conforme à notre cible révisée de 17,5 % à 18,0 % pour 2010, laquelle tient compte de l'obligation de rachat des poteaux.



Situation de trésorerie

Sources de liquidités

Nous tirons la plus grande partie de nos liquidités des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, ainsi que de nos facilités de crédit bancaire, d'un programme de papier commercial et de notre programme de titrisation de créances. Nous prévoyons tirer suffisamment de liquidités de nos activités d'exploitation pour couvrir les dépenses en immobilisations, le paiement de dividendes aux actionnaires et d'autres engagements à mesure qu'ils se présentent.

Notre structure du capital est la suivante :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2010		2009	
Avoir des associés	3 854,0 \$	49,1 %	4 799,4 \$	52,3 %
Part des porteurs sans contrôle	977,1	12,4 %	1 587,9	17,3 %
Dette nette	3 020,8	38,5 %	2 792,6	30,4 %
Total du capital	7 851,9 \$	100,0 %	9 179,9 \$	100,0 %

Capital des associés

Nous avons un nombre illimité autorisé pour chacune des trois catégories de parts de société en commandite, lesquelles n'étaient pas cotées en Bourse. Le nombre de parts émises et en circulation au 31 décembre 2010, qui est demeuré inchangé par rapport au 31 décembre 2009, s'établissait comme suit :

- 28 168 803 parts de société en commandite échangeables de catégorie 1;
- 132 367 606 parts de société en commandite de catégorie 2;
- 54 000 parts de commandité.

Pour plus de détails sur les modalités liées à nos parts, se reporter à la note 15 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 ainsi qu'à notre convention de société en commandite, qui sont disponibles à l'adresse www.sedar.com.

Capital-actions de Bell Aliant, commandité

Le 1^{er} janvier 2011, nous avons été dissous dans le cadre de la conversion du Fonds en société par actions et toutes nos parts en circulation ont été annulées, tel qu'il a été expliqué précédemment dans la rubrique « Opération de conversion ». La structure du capital autorisée de notre société remplaçante, Bell Aliant, commandité, consiste en un nombre illimité d'une catégorie d'actions désignées comme des actions ordinaires à droit de vote et en un nombre illimité d'une catégorie d'actions désignées comme des actions ordinaires sans droit de vote. Les actions ordinaires à droit de vote confèrent à leurs porteurs une voix par action lors d'assemblées de nos actionnaires, ainsi que le droit de recevoir des dividendes lorsque le conseil en déclare, le cas échéant, au prorata, par rapport aux détenteurs d'actions ordinaires sans droit de vote, et le droit de recevoir au prorata, par rapport aux détenteurs d'actions ordinaires sans droit de vote, le reliquat de nos biens en cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou non, sous réserve des droits des porteurs d'actions ayant priorité sur les actions ordinaires à droit de vote. Au 2 mars 2011, 101 373 833 actions ordinaires à droit de vote avaient été émises et étaient en circulation.

Au 9 mars 2011, notre filiale, Bell Aliant Actions Privilégiées Inc., procédait à l'émission d'environ 10 000 000 d'actions privilégiées à taux rajusté et à dividendes cumulatifs, série A (les actions privilégiées de série A) au prix de 25,00 \$ par action privilégiée de série A. Les preneurs fermes de ce placement ont également le droit d'acheter jusqu'à 1 500 000 actions privilégiées de série A supplémentaires au même prix, jusqu'au 30^e jour après la clôture. Les actions privilégiées de série A donneront droit à des dividendes cumulatifs annuels de 1,2125 \$ par action, soit un rendement de 4,85 %, payables trimestriellement (le premier dividende trimestriel devant être versé le 30 juin 2011), pour la période initiale de cinq ans se terminant le 31 mars 2016. Le taux de distribution sera rajusté le 31 mars 2016 et tous les cinq ans par la suite, à un taux correspondant au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, majoré de 2,09 %. Les actions privilégiées de série A pourront être rachetées par l'émetteur à compter du 31 mars 2016,

conformément à leurs modalités. Pour plus de détails sur le placement de ces actions privilégiées, se reporter à la note 26 de nos états financiers consolidés annuels ainsi qu'au communiqué de presse de Bell Aliant Inc. daté du 22 février 2011.

Dette

L'encours de notre dette à long terme au 31 décembre 2010 s'établissait comme suit :

<i>Aux 31 décembre</i>				
<i>(en millions de dollars)</i>	Échéance	Taux d'intérêt	2010	2009
Billets à moyen terme	2011 à 2037	4,72 % à 6,29 %	2 605,0 \$	2 600,0 \$
Débetures	2012 à 2020	5,34 % à 10,25 %	137,7	139,6
Autres	2011 à 2020	3,54 % à 12,50 %	45,6	37,5
Total			2 788,3 \$	2 777,1 \$

Au 31 décembre 2010, nous avons des billets à moyen terme non garantis de premier rang en circulation d'un montant total de 2 605,0 M\$ aux termes de l'acte de fiducie de Bell Aliant, s.e.c. daté du 14 septembre 2006, comparativement à 2 600,0 M\$ au 31 décembre 2009.

En septembre 2010, nous avons émis 350,0 M\$ de billets à moyen terme non garantis qui portent intérêt à 4,37 % par année et qui arriveront à échéance le 13 septembre 2017. Des frais d'émission de titres d'emprunt de 1,3 M\$ ont été engagés, ce qui s'est traduit par un produit net de 348,7 M\$. Le produit net de cette émission a servi à financer le rachat partiel des billets à moyen terme à 4,72 %, dont l'échéance était le 26 septembre 2011. Nous avons racheté un montant en capital de 345,0 M\$, ou 46 % du capital total en cours, et versé une pénalité de remboursement anticipé de 11,0 M\$, comptabilisée dans les autres charges, d'où un règlement total de 356,0 M\$ pour cette opération de rachat partiel.

Au 31 décembre 2010, des débetures d'un montant total de 137,7 M\$ étaient en circulation aux termes des actes de fiducie de Télébec et de NorthernTel. Les débetures de Télébec sont garanties par une hypothèque grevant un terrain et des immeubles situés à Val-d'Or, au Québec. Les débetures de NorthernTel ne sont pas garanties.

Les autres éléments de la dette à long terme en 2010 comprennent des obligations au titre de contrats de location-acquisition se chiffrant à 49,9 M\$, comparativement à 41,0 M\$ en 2009, et divers autres montants moins élevés non réglés aux termes de divers autres emprunts à long terme, dont ont été retranchés des frais cumulés d'émission de titres d'emprunt non amortis de 9,7 M\$ en 2010, comparativement à 10,1 M\$ en 2009.

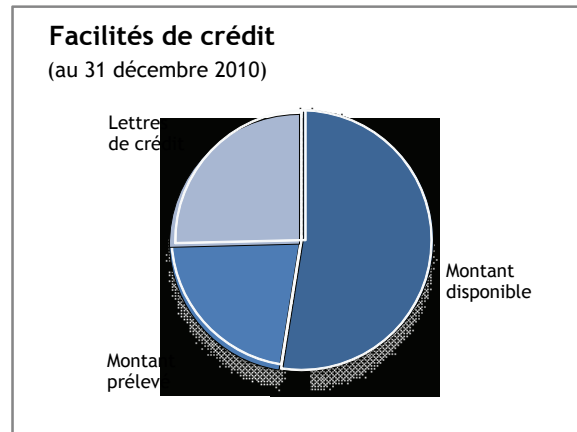
Nos facilités de crédit bancaire classées dans la dette à court terme ainsi que leurs montants disponibles et leurs montants utilisés au 31 décembre 2010 se présentent comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Échéance	Montant autorisé	Montant prélevé	Lettres de crédit	Montant disponible
Facilités d'exploitation renouvelables	7 juillet 2011	550,0 \$	209,2 \$	24,0 \$	316,8 \$
Facilités non renouvelable liées à la caisse de retraite	7 juillet 2011	447,6	40,0	144,1	263,5
Autres facilités d'exploitation remboursables à vue	Diverses	13,0	-	1,3	11,7
Facilités de lettres de crédit réservées	Annuelles	116,7	-	116,7	-
Total		1 127,3 \$	249,2 \$	286,1 \$	592,0 \$

En 2010, par suite des opérations suivantes, nous avons accru de 5,4 M\$ le montant total qui peut être prélevé sur nos facilités de crédit bancaire, qui s'établit maintenant à 1 127,3 M\$:

- les facilités de lettres de crédit réservées ont augmenté de 6,0 M\$;
- les lignes de crédit non engagées ont été abaissées de 0,6 M\$ pour se chiffrer à 13,0 M\$.

Les modalités commerciales de nos facilités de crédit à court terme disponibles n'ont pas subi de modification importante depuis le 31 décembre 2009, même si nous y avons apporté certaines modifications du fait de notre conversion en société par actions.



Nous continuons de maintenir un programme de papier commercial d'un montant de 400,0 M\$ soutenu par le montant inutilisé de nos facilités d'exploitation renouvelables. Au 31 décembre 2010, des billets à court terme d'un montant total de 209,2 M\$ avaient été émis en vertu de notre programme de papier commercial, afin de financer les variations des actifs et des passifs d'exploitation et le rachat d'une participation dans des poteaux. Aucun montant n'avait été émis au 31 décembre 2009.

Les montants prélevés sur notre facilité liée à la caisse de retraite s'établissaient à 40,0 M\$ au 31 décembre 2010, soit un montant inchangé par rapport au 31 décembre 2009. Cette facilité sert également à garantir les lettres de crédit de 144,1 M\$ pour soutenir des mesures réglementaires d'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité des RRPD proposées en 2006 et en 2009. Ces lettres de crédit ont augmenté de 13,7 M\$ depuis le 31 décembre 2009. Nous avons également des lettres de crédit de 116,7 M\$ afin de garantir les conventions de retraite des anciens dirigeants et des dirigeants actuels.

Nos facilités de crédit comportent les clauses restrictives et les dispositions habituelles dont le non-respect pourrait entraîner un cas de défaut. L'accès continu à nos facilités de crédit dans des conditions d'exploitation normales n'est pas assujéti au maintien d'une cote de crédit précise. Toutefois, l'applicabilité de certaines clauses restrictives dépend du maintien de cotes de crédit de première qualité. Par exemple, nous pourrions devoir respecter une nouvelle clause concernant le ratio financier et être obligés de limiter les dividendes si nos cotes de crédit étaient ramenées à un niveau inférieur à celui d'une cote de crédit de première qualité (généralement inférieur à BBB). De plus, certaines facilités stipulent qu'un manquement survient en cas de changement de contrôle si une entité autre que BCE ou Bell Canada obtient le contrôle de notre entreprise, de même que dans le cas où nos cotes de crédit seraient ramenées à un niveau inférieur à celui d'une cote de crédit de première qualité. Au 31 décembre 2010, aucune modification n'avait été apportée aux clauses restrictives et aux dispositions de nos facilités de crédit qui sont présentées dans notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, sauf des modifications requises par suite de la conversion du Fonds en société par actions.

Notation

Standard and Poor's (S&P) et DBRS Limited (DBRS) ont attribué les cotes suivantes à nos filiales au 31 décembre 2010 :

	S&P	DBRS
Dette de premier rang non garantie de Bell Aliant, s.e.c.	BBB, perspective stable	BBB (élevée), tendance stable
Papier commercial de Bell Aliant, s.e.c.	Non coté	R-1 (faible), tendance stable
Débetures de Télébec et de NorthernTel	BBB, perspective stable	BBB (élevée), tendance stable

Une cote n'est pas une recommandation d'acheter, de vendre ni de détenir des titres, et peut être révisée ou retirée à tout moment. Au deuxième trimestre de 2010, S&P a modifié sa perspective relative à notre dette de premier rang non garantie, la faisant passer de négative à stable.

Besoins de liquidités

Nous avons besoin d'importantes liquidités pour exécuter notre stratégie d'affaires. Nos besoins de liquidités pour 2010 avaient trait aux distributions aux porteurs de parts, aux dépenses en immobilisations, y compris le rachat de poteaux à Terre-Neuve, à la capitalisation des régimes de retraite, à des remboursements sur la dette à court et à long terme et aux paiements relatifs à d'autres engagements. Les besoins pour 2011 devraient être semblables, sauf en ce qui a trait au rachat d'une participation dans les poteaux à Terre-Neuve, et au fait que nous verserons des dividendes à nos actionnaires. Plus particulièrement, ces besoins devraient donner lieu aux sorties de fonds suivantes :

- Le taux de distribution annuel initial de Bell Aliant Inc. devrait se chiffrer à 1,90 \$ par action. Les dividendes trimestriels sont approuvés au gré du conseil d'administration de Bell Aliant Inc. Bell Aliant Inc. est entièrement dépendante de nous pour verser ses propres distributions. Les besoins de liquidités annuels prévus pour payer les dividendes aux actionnaires de Bell Aliant Inc. devraient s'établir environ entre 432 M\$ et 435 M\$ pour 2011.
- Si l'on ne tient pas compte du rachat d'une participation dans des poteaux, les dépenses en immobilisations pour l'exercice 2010 se sont établies à 436,8 M\$, ou 15,7 % des produits d'exploitation. Nous prévoyons que nos dépenses en immobilisations pour 2011 représenteront entre 520 M\$ et 560 M\$. Se reporter à la rubrique « Cibles financières pour 2011 » pour obtenir une analyse supplémentaire des dépenses en immobilisations.
- Nous sommes tenus de rembourser la dette à court terme et la dette à long terme selon leurs modalités. Nous nous assurons que des montants suffisants peuvent être prélevés en tout temps sur nos facilités d'exploitation renouvelables en vue de soutenir les émissions de papier commercial. Des billets à moyen terme dont l'encours du capital totalise 405,0 M\$ arriveront à échéance le 26 septembre 2011; nous avons l'intention d'en rembourser une partie et de refinancer le reste.
- Nos RRPD accusent un déficit de capitalisation. En 2010, le rendement au titre des actifs des régimes de retraite a dépassé notre rendement prévu. Toutefois, nous prévoyons que les taux d'actualisation utilisés pour calculer notre passif au titre du déficit de capitalisation pour les employés actifs au 31 décembre 2010 seront inférieurs à ceux utilisés au 31 décembre 2009. De plus, nos besoins de capitalisation au 31 décembre 2010 reflèteront l'augmentation des obligations découlant des départs à la retraite anticipée de 2010. Nous estimons que, faute de nouveaux règlements fédéraux autorisant le financement des paiements aux fins de la réduction des déficits de capitalisation au moyen de lettres de crédit, le niveau de capitalisation en espèces requis pour financer le déficit de nos RRPD se situera entre 100 M\$ et 120 M\$ en 2011, comparativement à 86,3 M\$ pour 2010. Toutefois, dans le cadre de nos plans de financement pour 2011, nous avons l'intention de verser en une fois une cotisation volontaire de 200,0 M\$ en espèces à nos RRPD et d'affecter une partie de cette cotisation volontaire au financement du déficit nécessaire en 2011. Nous prévoyons que le financement de cette cotisation proviendra de l'émission d'actions privilégiées de série A décrite précédemment dans la rubrique intitulée « Capital-actions de Bell Aliant, commandité », laquelle devrait être achevée en mars 2011. Nous pensons que le fait d'agir ainsi maintenant permettra d'éliminer la volatilité future que le déficit de solvabilité fait peser sur nos flux de trésorerie, de consolider notre profil de crédit et d'accroître les flux de trésorerie générés; par ailleurs, cette émission d'actions privilégiées représente la possibilité d'un rendement intéressant sur le capital investi et renforce la garantie de versement des prestations pour les employés retraités comme pour les employés membres de nos RRPD. De plus, nous estimons que des paiements en espèces de 25 M\$ à 50 M\$ au titre de la capitalisation du déficit seront versés aux régimes de retraite en 2011, ce qui correspond approximativement à nos besoins de capitalisation selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Nous continuerons d'avoir recours à des lettres de crédit pour financer les paiements spéciaux au titre du déficit de solvabilité, comme l'exigent les mesures règlementaires d'allègement du déficit de solvabilité de 2006 et de 2009.

À la fin du mois de décembre 2010, des modifications à la réglementation fédérale en matière de régimes de retraite ont été publiées aux fins de consultation publique; ces modifications prévoient la possibilité d'avoir recours à des lettres de crédit pour financer des déficits de solvabilité, sous réserve de certaines limites. Nous prévoyons que ces règlements entreront en vigueur avant le 30 juin 2011, date limite pour le dépôt de nos évaluations actuarielles pour 2010. Nous continuons d'évaluer la question pour déterminer si nous mettrons en place de nouvelles lettres de crédit pour financer une partie de nos déficits de solvabilité.

- Les initiatives de restructuration annoncées en 2010, en 2009 et en 2008 devraient se traduire par l'utilisation de liquidités d'un montant d'environ 10 M\$ à 15 M\$ au cours de l'exercice 2011.
- Nous utiliserons également les liquidités pour faire face à d'autres engagements, notamment ceux relatifs aux contrats de location-exploitation et d'approvisionnement de matériel et d'autres infrastructures de réseau.

Autres arrangements financiers

Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente un sommaire de nos obligations contractuelles relativement au remboursement du capital de la dette à long terme et à d'autres engagements pour les cinq prochains exercices et par la suite :

<i>Au 31 décembre 2010 (en millions de dollars)</i>	Total	2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite
Dettes à long terme	2 745,1 \$	407,3 \$	7,0 \$	71,8 \$	409,5 \$	351,6 \$	1 497,9 \$
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	49,9 \$	20,8	17,2	6,6	0,4	0,4	4,5
Contrats de location-exploitation	182,9 \$	28,0	22,6	22,3	21,8	20,7	67,5
Contrats d'approvisionnement ¹	2 999,4 \$	356,1	331,2	318,8	307,3	282,3	1 403,7
Dépenses en immobilisations	143,7 \$	72,1	29,4	24,0	18,2	-	-
Total des obligations contractuelles²	6 121,0 \$	884,3 \$	407,4 \$	443,5 \$	757,2 \$	655,0 \$	2 973,6 \$

1. Les contrats d'approvisionnement constituent des ententes visant l'achat de biens et de services qui sont exécutoires, qui ont force obligatoire pour nous et qui précisent toutes les modalités importantes, y compris les quantités fixes ou minimales qui doivent être achetées, les dispositions à l'égard des prix fixes minimaux ou des prix variables et le moment approximatif où l'opération aura lieu.

2. Nous avons d'autres passifs à long terme qui ne sont pas présentés dans le tableau. Ils comprennent les passifs au titre des prestations constituées, le passif d'impôts futurs, les produits constatés d'avance et divers autres passifs à long terme.

En 2010, nous avons mis fin à certaines ententes d'utilisation de poteaux en vigueur le 31 décembre 2010 et nous avons conclu une nouvelle entente avec Newfoundland Power Inc. et Fortis Inc. visant le rachat d'une participation dans les poteaux auparavant vendue à ces sociétés. Nous avons versé 57,2 M\$ au titre de cette entente en 2010. La nouvelle entente doit obtenir l'approbation réglementaire définitive et devrait être achevée au premier semestre de 2011. Le prix d'achat sera définitivement fixé à ce moment. Cette entente a diminué nos engagements de paiements pour le raccordement aux poteaux à Terre-Neuve.

Nous avons conclu divers contrats de location-exploitation de matériel et d'autres infrastructures de réseau ainsi que divers contrats d'approvisionnement aux termes de différentes conventions de services et conventions commerciales, ce qui comprend les ententes commerciales que nous avons conclues avec Bell Canada. Plus de détails portant sur ces engagements sont présentés aux notes 22 et 25 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Titrisation de créances

Nous vendons, en vertu d'une convention d'achat et de vente renouvelable, certaines créances à une fiducie de titrisation. En vertu de cette convention, le produit net en espèces reçu a été réduit de 37,0 M\$ en 2010. Au 31 décembre 2010, notre produit net en espèces se chiffrait à 128,0 M\$, comparativement à 165,0 M\$

au 31 décembre 2009.

Les créances cédées doivent atteindre des cibles de rendement minimales. Ces cibles sont établies en fonction de calculs précis concernant les défaillances, les situations de défaut et le ratio de rotation des débiteurs, de même qu'en fonction du maintien, de notre part, de cotes de crédit minimales. Si ces cibles de rendement ne sont pas atteintes, nous ne serons plus en mesure de vendre nos créances et devons racheter les créances déjà vendues à la fiducie. Ce rachat ferait appel à des liquidités dont le financement pourrait nécessiter l'émission de nouveaux titres d'emprunt.

Nous avons également conclu des conventions avec Bell Canada en vertu desquelles nous vendons à Bell Canada certaines créances que nous avons en Ontario et au Québec. Plus de détails portant sur ces conventions sont présentés aux notes 1 et 2 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, lesquelles sont intégrées par renvoi aux présentes.

Utilisation d'instruments financiers dérivés

Nous utilisons régulièrement des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de taux d'intérêt associés à notre dette à court terme et à notre dette à long terme ou à des engagements fermes précis. Nous n'avons pas recours aux instruments dérivés à des fins spéculatives. Comme nous ne négocions pas activement les instruments dérivés, le risque de liquidité auquel ces instruments nous exposent n'étant pas important.

Au 31 décembre 2010, nous ne détenions aucun instrument dérivé en cours, comme c'était aussi le cas au 31 décembre 2009. Plus de détails sur notre utilisation d'instruments financiers dérivés et sur les conventions comptables que nous suivons sont présentés aux notes 1 et 13 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, lesquelles sont intégrées par renvoi aux présentes.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Nos opérations entre apparentés ont lieu dans le cours normal des activités. De plus, le comité d'audit de notre conseil d'administration, qui est composé uniquement d'administrateurs indépendants, supervise nos opérations d'affaires avec des apparentés.

BCE et Bell Canada

Au 31 décembre 2010, BCE et Bell Canada détenaient la totalité de nos parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 et la totalité des parts de société en commandite échangeables de catégorie B de Bell Aliant, s.e.c. Ces parts étant échangeables en parts du Fonds, BCE et Bell Canada avaient la propriété réelle et le contrôle de 44,07 % des parts à droit de vote en circulation du Fonds (43,88 % après dilution) au 31 décembre 2010, comparativement à 44,09 % (43,95 % après dilution) au 31 décembre 2009.

En vertu d'une convention des porteurs de titres, BCE détenait certains droits à l'égard du conseil d'administration du commandité de Placements Bell Aliant, s.e.c., Placements Bell Aliant Communications régionales inc. (Placements Bell Aliant, commandité), notamment le droit de nommer jusqu'à concurrence de la majorité des administrateurs, pour peu que BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins 30 % des parts du Fonds (après dilution) et que certaines ententes commerciales soient en place. En raison de ces droits, BCE contrôlait le conseil d'administration de Placements Bell Aliant, commandité et, par conséquent, de Placements Bell Aliant, s.e.c. Le consentement écrit de BCE est également exigé, en plus du vote majoritaire du conseil d'administration, avant de s'engager dans certaines affaires ou opérations, pour peu que BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins 20 % des parts du Fonds (après dilution). La convention des porteurs de titres et d'autres conventions ont été modifiées le 1^{er} janvier 2011 pour refléter l'opération de conversion. Veuillez vous reporter aux sections « Droits de gouvernance de BCE » et « Relation d'affaires avec BCE et Bell Canada » dans la rubrique « Risques pouvant avoir une incidence sur nos activités et nos résultats ».

Nous avons aussi conclu un protocole d'entente, une entente de gestion de relations commerciales, une série d'ententes commerciales à long terme et d'autres ententes avec Bell Canada, lesquels décrivent notre alliance stratégique à long terme, régissent nos relations commerciales générales et nous procurent une vaste gamme de services de soutien, notamment des services techniques, des services en matière d'exploitation et des services de ressources humaines, dont nous avons besoin pour exploiter nos activités de télécommunications sur fil et d'accès Internet dans nos régions de l'Ontario et du Québec. Les ententes commerciales fournissent

également à Bell Canada les services de télécommunications et de soutien dont elle a besoin pour exploiter ses activités de télécommunications sans fil dans l'ensemble de notre territoire. Pour plus de détails sur les ententes que nous avons conclues avec Bell Canada, se reporter à la note 25 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

En plus des ententes décrites ci-dessus, dans le cours normal des activités, nous concluons des ententes avec Bell Canada et ses entités contrôlées visant la prestation et l'achat de services de télécommunications et d'autres services de soutien ainsi que l'achat d'immobilisations.

Le tableau suivant présente toutes les opérations entre apparentés avec Bell Canada, évaluées aux valeurs d'échange :

<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre</i> <i>(en millions de dollars)</i>	2010	2009 ¹
Produits d'exploitation	245,5 \$	281,8 \$
<i>En pourcentage du total des produits d'exploitation</i>	8,81 %	9,82 %
Charges d'exploitation	452,8 \$	471,6 \$
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées :		
Produits d'exploitation	19,5 \$	8,2 \$
Charges d'exploitation	3,0 \$	3,3 \$
Dépenses en immobilisations	34,9 \$	11,4 \$

1. Les résultats financiers de toutes les périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées de notre division xwave.

Les soldes auprès de Bell Canada et de ses entités contrôlées sont les suivants :

<i>Aux 31 décembre</i> <i>(en millions de dollars)</i>	2010	2009
Débiteurs :		
Créances clients	115,7 \$	127,9 \$
Créances liées aux services sans fil	-	0,3 \$
Effets à recevoir d'apparentés	145,6 \$	-
Charges payées d'avance	3,2 \$	4,1 \$
Créance à long terme, y compris la tranche à court terme incluse dans les débiteurs	15,4 \$	21,3 \$
Créditeurs et charges à payer	93,5 \$	76,7 \$
Distributions à verser	169,8 \$	24,2 \$
Crédits reportés et autres passifs à long terme	4,1 \$	4,4 \$

Les débiteurs et les créditeurs et charges à payer se rapportant à Bell Canada et à des entités contrôlées par Bell Canada ne portent aucun intérêt et comportent des modalités de crédit normales. Ils découlent de la vente des produits et de la prestation des services susmentionnés. Ils incluent également les montants liés aux ventes à des clients et aux achats auprès de fournisseurs dans les régions rurales de notre territoire en Ontario et au Québec, que Bell Canada perçoit ou paye en notre nom. Nous réglons par la suite les paiements nets à Bell Canada.

La créance à long terme, y compris la tranche à court terme incluse dans les débiteurs, de Bell Canada se rapporte à l'engagement de la part de Bell Canada visant le financement de dépenses en immobilisations dans le cadre du plan de prestation de services de TI. En 2009, la créance à long terme de Bell Canada comprenait également une tranche de 5,2 M\$, correspondant à une contrepartie conditionnelle liée à l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec, qui a été remboursée en juin 2010, comme il est décrit aux notes 9 et 25 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Les distributions à payer à BCE et à Bell Canada se rapportent aux parts de société en commandite échangeables de Bell Aliant, s.e.c. et de Placements Bell Aliant, s.e.c. qu'elles détiennent. Le 25 juin 2010, BCE et Bell Canada ont choisi de reporter la réception des distributions déclarées pour la période comprise entre juin 2010 et décembre 2010, inclusivement. En 2010, des distributions totalisant 291,1 M\$ ont été déclarées à BCE et à Bell Canada et des distributions d'un montant de 145,5 M\$ ont été versées à BCE et à Bell Canada, contre des distributions déclarées et versées de 291,1 M\$ en 2009. BCE et Bell Canada ont également choisi de recevoir un prêt d'un montant égal à celui des distributions reportées sous la forme de billets non productifs d'intérêts dont la date d'échéance est le 1^{er} janvier 2011, lesquels sont reflétés dans les effets à recevoir d'apparentés.

Les paiements minimaux futurs estimatifs en vertu de nos obligations contractuelles envers Bell Canada, qui sont compris dans les contrats d'approvisionnement présentés à la rubrique intitulée « Obligations contractuelles », s'établissent comme suit :

<i>Au 31 décembre 2010</i> <i>(en millions de dollars)</i>	2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite
Obligations contractuelles	300,9 \$	291,3 \$	282,6 \$	275,4 \$	267,4 \$	1 301,0 \$

Le Fonds

Au 31 décembre 2010, le Fonds détenait la totalité de nos parts de société en commandite de catégorie 2, comme au 31 décembre 2009. Le Fonds était entièrement tributaire des distributions que nous versons à son intention pour effectuer ses propres distributions. En 2010, nous avons déclaré des distributions à verser au Fonds de 370,9 M\$, contre 373,7 M\$ en 2009. Au 31 décembre 2010, un montant de 29,6 M\$ était inclus dans les distributions à verser, comparativement à 31,1 M\$ au 31 décembre 2009.

Dans le cours normal des activités, nous avons conclu une entente administrative avec le Fonds en ce qui a trait à la prestation de services administratifs et de soutien touchant notamment la présentation de l'information, la gouvernance, les relations avec les investisseurs, les communications, la trésorerie et tous les autres services pouvant être nécessaires ou requis par les fiduciaires du Fonds pour l'administration du Fonds. L'entente, qui a été modifiée dans le cadre de l'opération de conversion pour prévoir le transfert des services fournis à Bell Aliant Inc., est entrée en vigueur en juillet 2006, à une durée initiale de 10 ans, et sera automatiquement prorogée pour des périodes supplémentaires de cinq ans, sauf si un avis de résiliation est donné.

Ces services sont comptabilisés selon leur valeur d'échange, comme suit :

<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre</i> <i>(en millions de dollars)</i>	2010	2009
Salaires des dirigeants	0,9 \$	0,8 \$
Frais généraux et d'administration	2,5	3,2
Charges d'exploitation	3,4 \$	4,0 \$

Les salaires des dirigeants sont attribués en fonction des salaires horaires réels et des heures estimatives consacrées à des questions se rapportant à l'administration du Fonds. Les frais généraux et d'administration sont établis en fonction des frais réels engagés au nom du Fonds.

Plusieurs de nos régimes de rémunération à base de parts sont fondés sur les parts du Fonds. Nous comptabilisons toute charge de rémunération découlant de ces régimes. Plus de détails à propos des régimes de rémunération à base de parts sont présentés à la note 16 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2010, les sommes dues au Fonds comprises dans les créditeurs et charges à payer se chiffraient à 27,4 M\$, comparativement à 25,2 M\$ en 2009, ce qui comprend les frais d'administration et des montants liés aux régimes de rémunération à base de parts.

Le Fonds nous prête ses liquidités excédentaires, au moyen d'une série de billets; il en réclame le remboursement selon ses besoins d'exploitation. Le billet d'un montant de 2,6 M\$ qui était à payer au Fonds au 31 décembre 2009 a été remboursé le 15 janvier 2010. Les billets émis par la suite portaient intérêt à des taux allant de 0,50 % à 1,30 % par année et se sont traduits par des intérêts débiteurs d'un montant négligeable au cours des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009. Au 31 décembre 2010, un billet de 5,3 M\$ était à payer au Fonds, lequel portait intérêt au taux de 1,3 % par année. Ce billet a été remboursé à l'échéance, le 31 janvier 2011.

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Nos états financiers consolidés audités au 31 décembre 2010 ont été préparés conformément aux PCGR du Canada. Les conventions et méthodes comptables que nous utilisons et les estimations et hypothèses comptables critiques que nous formulons sont conformes à celles de 2009. De plus amples renseignements sur nos principales conventions comptables sont fournis à la note 1 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Modifications futures des conventions comptables

Le Conseil des normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) modifie constamment certaines normes ou recommandations du *Manuel de l'ICCA*. Nous examinons ces modifications à mesure qu'elles sont proposées et, s'il y a lieu, nous modifierons nos conventions comptables et nos informations à fournir.

Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables a émis une directive en vue de l'harmonisation complète des PCGR du Canada avec les IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011. Le passage se fera au cours d'une période transitoire, certaines normes devant être adoptées avant 2011 et d'autres, à la date même de la transition.

Nous préparerons nos états financiers conformément aux IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011.

Plan de conversion aux IFRS et progrès vers sa réalisation

Notre plan de conversion aux IFRS consistait en une démarche en quatre étapes pour effectuer le passage aux IFRS, lesquelles s'établissaient comme suit :

Première étape - sensibilisation et évaluation initiale

Deuxième étape - évaluation détaillée

Troisième étape - élaboration

Quatrième étape - mise en œuvre

Au 31 décembre 2010, nous avons terminé les trois premières étapes et presque terminé la mise en œuvre, soit la quatrième étape. Se reporter à notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 pour obtenir une description détaillée des étapes de notre plan de conversion et de nos progrès à cette date.

Quatrième étape - mise en œuvre

Cette étape consiste à finaliser nos décisions provisoires en matière de conventions comptables; à préparer notre bilan d'ouverture en vertu des IFRS au 1^{er} janvier 2010; à préparer nos états financiers comparatifs et les notes complémentaires en vertu des IFRS pour 2010; à mettre en œuvre les changements des systèmes et des processus cernés au cours de l'étape de l'élaboration dans toute l'entreprise; à fournir la formation nécessaire sur ces nouvelles normes comptables; à faire le suivi des nouveaux processus de contrôle interne de l'information financière et de contrôles et procédures de communication de l'information, à les perfectionner et à en tester l'efficacité; ainsi qu'à transmettre des communications trimestrielles à notre comité d'audit.

Nous sommes tenus d'appliquer des conventions comptables en vertu des IFRS qui sont conformes aux normes en vigueur à la date de clôture de la période pour laquelle nous présentons nos premiers états financiers annuels, soit le 31 décembre 2011. Nous avons finalisé nos choix provisoires en matière de conventions comptables, mais nous continuerons de surveiller les modifications apportées aux IFRS tout au long de l'exercice 2011; au besoin, nous apportons des modifications nécessaires à nos conventions comptables et ferons de nouveaux choix en matière de conventions d'ici le 31 décembre 2011. Nous sommes d'avis que toute modification importante à nos conventions comptables provisoires est improbable, mais nous sommes incapables de prévoir toutes les circonstances qui pourraient imposer une modification.

Nous avons terminé l'élaboration et l'évaluation des modifications à apporter aux systèmes pour répondre à l'exigence de double présentation de l'information et nous avons produit les documents comptables selon les IFRS et selon les PCGR du Canada pour les opérations récurrentes tout au long de l'exercice 2010. Pour 2010, nous avons présenté nos résultats conformément aux PCGR du Canada, mais nous avons également comptabilisé à l'interne des résultats provisoires selon les IFRS. Nous avons également apporté des modifications à notre processus interne afin de faciliter l'application des conventions comptables et la présentation de l'information financière en vertu des IFRS. Nous avons revu la conception des contrôles internes correspondants à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et procédures de communication de l'information et nous avons testé la majorité de ces contrôles.

Nous continuerons de travailler avec les utilisateurs de nos états financiers afin d'expliquer les modifications apportées à nos conventions comptables ainsi que leur incidence sur nos états financiers.

À la suite de notre analyse des IFRS et de l'établissement d'une comparaison avec nos conventions comptables selon les PCGR du Canada, nous avons établi que, de façon générale, nous nous conformons aux IFRS dans bien des secteurs; cependant, nous avons également repéré plusieurs différences importantes, qui ont maintenant été quantifiées. La quantification suit des directives présentées dans les IFRS, y compris dans IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, afin de déterminer si elle est comptabilisée à titre d'ajustement du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2010 ou à titre d'ajustement au cours de l'exercice. Les principales différences comptables sont décrites ci-dessous afin de permettre une meilleure compréhension des effets de notre conversion aux IFRS d'après nos décisions provisoires en matière de conventions comptables; les lecteurs sont priés de noter que l'utilisation de ces renseignements à toute autre fin peut ne pas être appropriée. Les chiffres présentés ci-après n'ont pas été audités. L'analyse qui suit ne doit pas être perçue comme une liste exhaustive des modifications qui découleront de notre transition aux IFRS puisque les montants présentés et les conventions décrites pourraient changer, étant donné que nous n'avons pas terminé d'analyser les conséquences de notre transition.

Première application des IFRS

IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, fournit des directives au sujet de la première application des IFRS. Nous sommes tenus d'appliquer des conventions comptables en vertu des IFRS qui sont conformes aux normes en vigueur à la date de clôture de la période pour laquelle nous présentons nos premiers états financiers annuels, soit le 31 décembre 2011. Nous sommes tenus d'appliquer ces conventions rétrospectivement afin de dresser le bilan d'ouverture en vertu des IFRS de transition, soit le 1^{er} janvier 2010. Par ailleurs, IFRS 1 prévoit certaines exemptions, obligatoires ou facultatives, à cette règle générale. Nous avons choisi d'utiliser certaines exemptions afin d'atténuer la complexité inhérente au passage aux IFRS, dans la mesure où le coût lié à la non-utilisation d'une exemption serait largement supérieur aux avantages qu'en retireraient les utilisateurs de nos états financiers.

Nous prévoyons que les exemptions importantes suivantes s'appliqueront à l'adoption.

Regroupements d'entreprises

Selon IFRS 1, un nouvel adoptant peut décider de ne pas appliquer rétrospectivement IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, à des regroupements d'entreprises qui se sont produits avant la date de transition aux IFRS. L'application rétrospective d'IFRS 3 exigerait un important effort d'analyse et un travail considérable pour le retraitement des regroupements d'entreprises qui se sont produits depuis notre établissement. Nous choisirons d'appliquer IFRS 3 aux regroupements d'entreprises effectués à compter du 1^{er} janvier 2010.

Avantages du personnel

Selon IFRS 1, un nouvel adoptant peut décider de ne pas appliquer rétrospectivement IAS 19, *Avantages du personnel*, à des gains et des pertes actuariels cumulés qui existaient avant la date de transition aux IFRS. L'application rétrospective d'IAS 19 exigerait un important travail de recalcul des gains et pertes actuariels comptabilisés depuis la création de nos régimes d'avantages sociaux. Nous choisirons, par conséquent, de comptabiliser directement l'ensemble des gains et pertes actuariels cumulés relatifs aux régimes d'avantages sociaux dans les bénéfices non répartis à la date de transition.

Opérations de paiement fondé sur des actions

Aux termes d'IFRS 1, un nouvel adoptant est encouragé à appliquer, sans y être tenu, IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, aux instruments de capitaux propres attribués au plus tard le 7 novembre 2002 et aux instruments de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002 et acquis avant la plus tardive des dates suivantes : la date de transition aux IFRS et le 1^{er} janvier 2005. L'application rétrospective d'IFRS 2 exigerait un important travail pour déterminer la date à laquelle les instruments de capitaux propres sont estimés être acquis ainsi que des ajustements au calendrier de comptabilisation des charges correspondantes. Nous choisirons de ne pas appliquer IFRS 2 aux instruments de capitaux propres acquis avant le 1^{er} janvier 2010.

Coûts d'emprunt

Aux termes d'IFRS 1, un nouvel adoptant peut appliquer les dispositions transitoires énoncées aux paragraphes 27 et 28 d'IAS 23, *Coûts d'emprunt*, qui autorisent un nouvel adoptant à incorporer les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés pour lesquels la date de commencement pour l'incorporation dans le coût de l'actif est antérieure au 1^{er} janvier 2010, date effective de la transition aux IFRS. L'application rétrospective d'IAS 23 exigerait un important travail pour déterminer quels coûts d'emprunt seraient incorporés. Nous choisirons de ne pas appliquer IAS 23 aux coûts d'emprunt relatifs aux actifs admissibles pour lesquels la date de commencement est antérieure au 1^{er} janvier 2010, car nous croyons que l'effet serait négligeable.

Estimations

Conformément à IFRS 1, les estimations établies selon les IFRS par une entité à la date de transition aux IFRS doivent être cohérentes avec les estimations établies à la même date selon les PCGR appliqués antérieurement, sauf si des éléments probants objectifs montrent que ces dernières estimations étaient erronées. Nos estimations établies selon les IFRS au 1^{er} janvier 2010 sont cohérentes avec les estimations établies selon les PCGR du Canada à la même date.

Principales différences comptables et effets prévus sur les résultats financiers

Les IFRS s'inscrivent dans un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada. Toutefois, il existe d'importantes différences dans certains domaines touchant la comptabilisation, l'évaluation et la communication de l'information. Même si l'adoption des IFRS ne modifiera pas nos flux de trésorerie réels, elle donnera lieu à certains changements en ce qui concerne la présentation de notre situation financière et de nos résultats d'exploitation. Nous présentons ci-après les principales différences comptables qui auront une incidence sur nos états financiers consolidés. La façon de présenter certains éléments en vertu des IFRS n'a pas été modifiée, par souci de clarté et pour le rapprochement proposé ici uniquement.

Le tableau qui suit présente un rapprochement non audité de certains montants correspondant aux écarts relevés entre les PCGR du Canada et les IFRS à l'occasion de l'établissement de notre bilan d'ouverture consolidé au 1^{er} janvier 2010, ainsi que de notre bilan consolidé au 31 décembre 2010 et de notre état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. Les rapprochements et les commentaires fournis visent à mettre en lumière les points les plus importants; ils ne doivent pas être considérés comme complets ni définitifs.

Bilan consolidé (non audité) <i>(en millions de dollars)</i>	Notes	Au 31 décembre 2009 selon les PCGR du Canada	Incidence de la transition aux IFRS	Au 1 ^{er} janvier 2010, selon les IFRS	Au 31 décembre 2010, selon les IFRS
Actif					
Actif à court terme					
Débiteurs	H	304,0 \$	165,0 \$	469,0 \$	383,0 \$
Effets à recevoir		-	-	-	145,6
Actif d'impôts futurs	A	57,6	(57,6)	-	-
Autres actifs à court terme		70,7	-	70,7	220,6
		432,3	107,4	539,7	749,2
Dépenses en immobilisations					
Immobilisations corporelles	C	3 662,8	(289,5)	3 373,3	3 359,5
Actifs incorporels à durée de vie limitée		3 069,8	-	3 069,8	1 185,0
		6 732,6	(289,5)	6 443,1	4 544,5
Autres actifs					
Actifs d'impôts futurs	A	4,2	57,6	61,8	145,4
Actif au titre des prestations constituées	D	418,0	(418,0)	-	-
Autres actifs		2 930,7	-	2 930,7	2 940,6
		3 352,9	(360,4)	2 992,5	3 086,0
Total de l'actif		10 517,8 \$	(542,5) \$	9 975,3 \$	8 379,7 \$
Passif et avoir des associés					
Passif à court terme					
Créiteurs et charges à payer	F	416,2 \$	(37,3) \$	378,9 \$	333,5 \$
Provisions courantes	F	-	37,3	37,3	14,0
Dettes à court terme	H	40,0	165,0	205,0	377,2
Effets à payer à des apparentés		2,6	-	2,6	48,7
Tranche à court terme de la dette à long terme		17,2	-	17,2	427,4
Autres passifs à court terme		55,3	-	55,3	238,3
		531,3	165,0	696,3	1 439,1
Passif d'impôts futurs	C, D, J	421,6 \$	(129,3) \$	292,3 \$	- \$
Dettes à long terme		2 759,9	-	2 759,9	2 360,9
Passif au titre des prestations constituées	D	382,9	417,2	800,1	998,7
Crédits reportés et autres passifs à long terme	F	34,8	(3,9)	30,9	34,8
Provisions à long terme	F	-	3,9	3,9	3,6
Total du passif		4 130,5	452,9	4 583,4	4 837,1
Part des porteurs sans contrôle	C, D	1 587,9	(183,6)	1 404,3	689,5
Avoir des associés	C, D, J	4 799,4	(811,8)	3 987,6	2 853,1
Total du passif et de l'avoir des associés		10 517,8 \$	(542,5) \$	9 975,3 \$	8 379,7 \$

État consolidé des résultats
(non audité)

Exercice terminé le 31 décembre 2010 (en millions de dollars)	Notes	PCGR du Canada	Incidence de la transition aux IFRS	IFRS
Produits d'exploitation	B	2 785,1 \$	22,3 \$	2 807,4 \$
Charges				
Charges d'exploitation	B, D, I	1 444,2	(13,0)	1 431,2
Amortissement	C, E	703,9	(10,4)	693,5
Réduction de valeur des actifs incorporels à durée de vie limitée	L	1 540,7	187,2	1 727,9
Frais de restructuration et autres frais	I	29,1	(0,9)	28,2
Bénéfice d'exploitation		(932,8)	(140,6)	(1 073,4)
Intérêts débiteurs	D, E, H	162,3	189,2	351,5
Autres charges (produits)	C, D, H, K	14,0	(151,9)	(137,9)
Perte avant les éléments ci-dessous		(1 109,1)	(177,9)	(1 287,0)
Économie d'impôts sur les bénéficiaires	A	(216,5)	(95,7)	(312,2)
Perte avant la part des porteurs sans contrôle		(892,6)	(82,2)	(974,8)
Recouvrement au titre de la part des porteurs sans contrôle	G	(401,4)	(401,4)	-
Perte nette liée aux activités poursuivies		(491,2) \$	(483,6) \$	(974,8) \$
Perte nette liée aux activités abandonnées	K	(5,9)	4,1	(1,8)
Perte nette		(497,1)	(479,5)	(976,6)

Explication des écarts et ajustements

A) Impôts futurs

En vertu des PCGR du Canada, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont classés selon qu'ils sont à court terme ou à long terme. En vertu des IFRS, tous les actifs et passifs d'impôts futurs sont classés comme étant à long terme. Par conséquent, l'actif d'impôts futurs à court terme de 57,6 M\$ sera reclassé dans l'actif d'impôts futurs à long terme au 1^{er} janvier 2010.

Par suite de la transition aux IFRS, l'économie d'impôts futurs a diminué d'un montant net de 95,7 M\$.

B) Produits d'exploitation et charges d'exploitation

Nous avons conclu certaines ententes d'utilisation conjointe de poteaux avec des entreprises de services publics, qui nous donnent le droit d'utiliser l'espace sur les poteaux que possèdent ces entreprises de services publics, lesquelles à leur tour ont le droit d'utiliser l'espace situé sur les poteaux que nous possédons. Les montants à recevoir ou à payer ne sont pas réglés en espèces, ce qui donne lieu à une opération non monétaire. En vertu des PCGR du Canada, les opérations non monétaires sont évaluées à la juste valeur des services fournis, tandis qu'en vertu des IFRS, elles sont évaluées à la juste valeur des services reçus. Par conséquent, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les produits d'exploitation et les charges d'exploitation selon les IFRS augmenteront de 22,3 M\$.

C) Immobilisations corporelles

Pour amortir nos immobilisations, nous utilisons dans le cadre des PCGR du Canada la méthode de l'amortissement par classes homogènes, selon laquelle les gains et pertes à la cession ou à la mise hors service d'immobilisations ne sont pas comptabilisés séparément. Comme cette méthode n'est pas applicable dans le cadre des IFRS, nous procéderons à une modification de convention comptable en adoptant rétrospectivement la méthode de l'amortissement linéaire, ce qui diminuera de 289,5 M\$ le chiffre de nos immobilisations corporelles dans notre bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2010. De la même façon, la part des porteurs sans contrôle a diminué de 88,0 M\$, le passif d'impôts futurs a baissé de 52,1 M\$ et les bénéfices non répartis ont reculé de 149,4 M\$, pour rendre compte de l'incidence nette de l'ajustement rétrospectif. Le passage de l'amortissement par classes homogènes à l'amortissement linéaire donnera lieu, par ailleurs, à une baisse de 9,9 M\$ de la charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. En outre, les gains et pertes à la cession ou à la mise hors service des immobilisations corporelles seront calculés et comptabilisés séparément, ce qui donnera lieu à une augmentation de 3,6 M\$ des autres charges pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

D) Avantages du personnel

En vertu des PCGR du Canada, les gains et pertes actuariels qui découlent du calcul de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime sont comptabilisés de manière systématique et uniforme, sous réserve d'un amortissement minimal fondé sur la méthode du « corridor ». Le corridor correspond à 10 % du montant le plus élevé des deux suivants : l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice et la valeur de marché des actifs du régime au début de l'exercice. Les gains et pertes actuariels sont reportés et ceux qui dépassent le corridor de 10 % sont amortis à titre de composante de la charge de retraite, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée de vie active résiduelle moyenne prévue des employés actifs ou sur la durée de vie résiduelle moyenne des employés retraités. Les gains et pertes actuariels inférieurs au corridor de 10 % sont reportés.

En vertu des IFRS, nous choisirons de comptabiliser l'ensemble des gains et pertes actuariels immédiatement dans un état du résultat étendu distinct, sans les comptabiliser dans le compte de résultat des périodes subséquentes. Par conséquent, les gains et pertes actuariels, ainsi que tous les autres ajustements exigés au passif minimal, seront comptabilisés directement dans les bénéfices non répartis à la fin de chaque période. Notre charge de retraite sera également touchée par ces choix de méthodes comptables.

L'incidence nette de la transition aux IFRS au 1^{er} janvier 2010 consiste en une diminution de 418,0 M\$ de l'actif au titre des prestations constituées, en une augmentation de 417,2 M\$ du passif au titre des prestations constituées, en une réduction de 204,4 M\$ du passif d'impôts futurs, en une baisse de 95,6 M\$ de la part des porteurs sans contrôle et en une diminution de 535,2 M\$ des bénéfices non répartis.

En vertu des PCGR du Canada, un montant net total des coûts des prestations de 88,7 M\$ est présenté dans les charges d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. En vertu des IFRS, le montant net total du coût des prestations de 81,1 M\$ pour la même période comprend un coût des services rendus de 52,5 M\$, présenté dans les charges d'exploitation, des frais d'intérêt de 187,1 M\$ liés aux passifs des régimes, présentés dans les intérêts débiteurs, et un rendement prévu des actifs des régimes de 158,5 M\$, présenté dans les autres charges (produits).

E) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

En vertu des PCGR du Canada, la charge de désactualisation relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est présentée comme une composante de la charge d'amortissement. En vertu des IFRS, la charge de désactualisation sera présentée comme une composante des intérêts débiteurs. Cette modification entraînera dans le compte de résultat une diminution de la charge d'amortissement - et une augmentation correspondante des intérêts débiteurs - de 0,5 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

F) Provisions

En vertu des PCGR du Canada, les créateurs, charges à payer et provisions sont combinés et présentés au bilan dans un poste unique. Toutefois, en vertu des IFRS, les provisions doivent être présentées séparément des passifs et charges à payer. Les provisions courantes de 37,3 M\$ seront présentées séparément des fournisseurs et autres créateurs et les provisions à long terme de 3,9 M\$ seront présentées séparément des crédits reportés et autres passifs à long terme dans le bilan d'ouverture en vertu des IFRS au 1^{er} janvier 2010.

G) Part des porteurs sans contrôle

En vertu des PCGR du Canada, la part des porteurs sans contrôle est classée à titre de composante distincte entre le passif et les capitaux propres au bilan, et à titre de composante du bénéfice net à l'état des résultats. En vertu des IFRS, la part des porteurs sans contrôle sera classée comme une composante des capitaux propres distincte des capitaux propres de la société mère; le bénéfice attribuable à la part des porteurs sans contrôle ne sera pas déduit du bénéfice net de la période. Par conséquent, la part des porteurs sans contrôle a diminué de 401,4 M\$, ce qui a entraîné une hausse de 401,4 M\$ de la perte nette liée aux activités poursuivies pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

H) Titrisation de créances

En vertu des PCGR du Canada, nous comptabilisons les cessions de créances liées à notre programme de titrisation comme des ventes d'actifs lorsque nous cédon le contrôle des créances en contrepartie d'un produit autre que les droits de bénéficiaire conservés sur ces créances, lesquels sont portés en diminution du total des créances clients. Nous comptabilisons une perte au moment de la décomptabilisation des créances, qui correspond à l'excédent de la valeur comptable des créances sur la juste valeur de la contrepartie reçue. Les frais d'administration du programme sont constatés dans les autres charges.

La vente des créances à la fiducie de titrisation, dans le cadre de notre programme de titrisation, ne pourra plus faire l'objet d'une décomptabilisation, en vertu des IFRS. Par conséquent, le produit net de la cession sera classé dans la dette à court terme, ce qui donnera lieu à une augmentation de 165,0 M\$ des débiteurs et de la dette à court terme à la date de transition. Les frais d'administration du programme correspondants, qui s'élèvent à 1,6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, seront reclassés dans les intérêts débiteurs en vertu des IFRS, plutôt que dans les autres charges en vertu des PCGR du Canada.

I) Frais de restructuration

Certains frais qui sont considérés comme des frais de restructuration en vertu des PCGR du Canada sont classés dans les charges d'exploitation en vertu des IFRS. Ces frais entraîneront dans le compte de résultat une diminution des frais de restructuration et autres frais - et une augmentation correspondante des charges d'exploitation - de 0,9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

J) Taux d'inclusion des actifs incorporels

En vertu des PCGR du Canada, nous considérons une portion de 75 % du solde des actifs incorporels comme assiette d'imposition servant à déterminer les écarts temporaires aux fins du calcul des impôts futurs. En vertu des IFRS, l'assiette d'imposition correspondra à 100 % du solde des actifs incorporels. Cette modification donnera lieu à une augmentation du passif d'impôts futurs de 127,2 M\$ sur notre bilan d'ouverture et à une diminution correspondante des bénéfices non répartis.

K) Activités abandonnées

En décembre 2010, nous avons réduit de 4,6 M\$ nos débiteurs liés à la vente de nos activités de DSA par suite de la constitution d'une provision pour la perte estimative au règlement de l'ajustement du bilan après la clôture. En vertu des PCGR du Canada, la vente initiale et l'ajustement qui en découle sont présentés dans la perte nette liée aux activités abandonnées. En vertu des IFRS, la vente de nos activités de DSA n'est pas admissible à la présentation dans les activités abandonnées; par conséquent, nos autres charges ont augmenté de 4,6 M\$ et la perte nette liée aux activités abandonnées a diminué de 4,1 M\$, après impôts, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

L) Perte de valeur des actifs incorporels à durée de vie limitée

Selon les IFRS et les PCGR du Canada, une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable des actifs incorporels à durée de vie limitée n'est pas recouvrable et excède la juste valeur de ceux-ci. Selon les PCGR du Canada, la valeur comptable n'est pas recouvrable lorsqu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés attendus de l'utilisation et de la sortie éventuelle des actifs. Selon les IFRS, la valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts liés à la vente et la valeur d'utilité, calculée sur la base des flux de trésorerie actualisés. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la méthode des flux de trésorerie actualisés utilisée pour déterminer le montant recouvrable de nos actifs incorporels à durée de vie limitée selon les IFRS entraîne une augmentation de la réduction de valeur constatée de 187,2 M\$.

Estimations et hypothèses comptables critiques

En vertu des PCGR du Canada, nous sommes tenus de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs constatés et les informations présentées sur les actifs et passifs éventuels à la date de nos états financiers consolidés, ainsi que sur les montants de produits et de charges constatés au cours de la période visée.

Nous fondons nos estimations et nos hypothèses sur notre expérience antérieure, la conjoncture économique actuelle et d'autres facteurs qui, à notre avis, sont raisonnables dans les circonstances. Cette opération nécessite l'exercice du jugement au sujet des questions qui peuvent être intrinsèquement incertaines. Les montants présentés dans les états financiers consolidés pourraient se révéler inexacts ou être susceptibles de changer, compte tenu de différentes hypothèses ou conditions et, par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées dans nos états financiers consolidés. Nous évaluons périodiquement le caractère raisonnable de ces estimations et hypothèses.

Nous avons examiné, avec le comité d'audit du conseil d'administration, l'élaboration, la sélection et l'application de nos principales conventions comptables ainsi que les estimations et hypothèses comptables critiques qu'elles comportent. À notre avis, les estimations et hypothèses comptables critiques constituent un aspect important pour la compréhension de nos principales conventions comptables et de nos états financiers consolidés.

Avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons à nos employés et employés retraités admissibles des RRPD et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Nous évaluons nos RRPD chaque année afin de déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les montants présentés dans les états financiers consolidés à l'égard des RRPD et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont déterminés en fonction des résultats de ces évaluations et de plusieurs hypothèses principales déterminées par la direction. Ces hypothèses principales comprennent le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation des obligations, le taux prévu de rendement de l'actif du régime, le taux d'accroissement de la rémunération, le taux de croissance des coûts des soins de santé par personne et le nombre restant d'années de service moyen des employés. Nous croyons que les hypothèses utilisées sont raisonnables; cependant, toute différence dans les résultats réels ou toute variation des hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les obligations au titre des prestations constituées et la charge nette future au titre des régimes d'avantages sociaux.

Nos deux principales hypothèses concernent le taux d'actualisation et le taux de rendement prévu de l'actif du régime. Ces taux sont établis comme suit :

- Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées de nos différents RRPD et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est choisi en fonction de la nature du régime et de ses flux de trésorerie prévus. Certains de nos régimes sont principalement constitués d'employés actifs et d'autres, de membres retraités seulement. Nos RRPD ne peuvent accueillir de nouveaux membres. Pour les régimes qui sont principalement constitués d'employés actifs, le taux d'actualisation est fondé sur les taux d'intérêt courants des titres d'emprunt à long terme de sociétés émettrices dont la cote de crédit est élevée. Dans le cas des régimes qui sont constitués de membres retraités seulement, le taux d'actualisation est fondé sur les taux de rente courants. Nous déterminons le taux d'actualisation approprié à la fin de chaque exercice.

Pour nos régimes dont les participants sont essentiellement des employés actifs, le taux d'actualisation présumé était de 5,5 % au 31 décembre 2010, contre 6,5 % au 31 décembre 2009. Pour nos régimes offerts essentiellement à l'intention d'employés retraités, le taux d'actualisation présumé au 31 décembre 2010 était de 4,5 %, le même qu'au 31 décembre 2009. La moyenne pondérée de nos taux d'actualisation présumés au 31 décembre 2010 était de 5,1 %, contre 5,5 % au 31 décembre 2009. Les pertes actuarielles nettes combinées de 316,1 M\$ des RRPD et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour 2010 sont principalement liées au taux d'actualisation moins élevé au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2009, le taux d'actualisation moyen pondéré était de 5,5 %, stable par rapport au 31 décembre 2008, mais les modifications apportées aux taux d'actualisation de chacun des régimes, conjuguées à d'autres gains et pertes actuariels, ont entraîné des pertes actuarielles nettes de 98,8 M\$ au titre des RRPD et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2009.

- Le taux de rendement prévu des actifs des régimes est basé sur nos prévisions à l'égard des rendements à long terme des marchés financiers et de la gestion active de placements, compte tenu de la composition des actifs selon la politique de nos régimes. Nous déterminons le taux de rendement prévu approprié au début de chaque exercice.

Pour 2010, la moyenne pondérée de notre taux de rendement présumé des actifs des régimes était de 6,4 %, sans changement par rapport au taux présumé en 2009, ce qui reflète la composition actuelle des actifs de nos régimes et nos prévisions à l'égard des rendements à long terme pour diverses catégories d'actifs.

Pour 2009, notre taux de rendement présumé des actifs des régimes était de 6,4 %, soit une légère hausse par rapport au taux présumé de 6,3 % en 2008, ce qui reflète la composition actuelle des actifs de nos régimes et la mise à jour de nos prévisions à l'égard des rendements à long terme pour diverses catégories d'actifs. Cette modification du taux de rendement présumé s'est traduite par une diminution d'environ 1 M\$ de la charge nette annuelle au titre des régimes d'avantages sociaux pour les RRPD en 2009, par rapport à 2008.

Sensibilité aux changements d'hypothèses

La valeur de l'obligation au titre des prestations constituées et le montant de la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux que nous comptabilisons pour les RRPD et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont sensibles aux hypothèses que nous formulons et utilisons dans nos calculs. Le tableau suivant indique, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, l'incidence estimative sur la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées ainsi que sur la charge nette annuelle au titre des régimes d'avantages sociaux dans le cas d'une variation de 0,25 point de pourcentage du taux d'actualisation et du taux de rendement prévu des actifs des régimes.

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Hypothèse	Variation du taux	RRPD		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
			Obligation	Coût	Obligation	Coût
Taux d'actualisation	4,50 % à 5,50 %	± 0,25 %	117,0 \$	5,0 \$	9,0 \$	-
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,25 % à 7,50 %	± 0,25 %	-	7,0 \$	-	-

Amortissement des pertes actuarielles nettes

Nos conventions comptables qui s'appliquent à l'amortissement des pertes actuarielles nettes sont conformes aux PCGR du Canada et reconnaissent que les rendements de placement futurs sur les actifs du régime et les changements actuariels dans les régimes peuvent influencer sur le montant des gains ou des pertes et les inverser avec le temps. Plus précisément, il y a amortissement lorsque la taille de la perte actuarielle, ou du gain actuariel, excède un « corridor », qui correspond au plus élevé de 10,0 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de 10,0 % de la valeur axée sur la valeur de marché de l'actif des régimes. L'utilisation de la valeur axée sur le marché de l'actif pour déterminer le corridor en question atténue l'effet

des gains et des pertes réels pour certains actifs du régime sur une période de trois ans. Ces conventions comptables ont pour effet de limiter le montant de l'amortissement des gains et des pertes constatés dans nos résultats, sauf s'ils deviennent trop importants. Au 31 décembre 2010, nous avons des pertes actuarielles non amorties totalisant 994,3 M\$ dans nos RRPD et nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, comparativement à 831,4 M\$ au 31 décembre 2009. Ce solde témoigne des pertes actuarielles nettes réalisées en 2010 et de la charge d'amortissement de 23,4 M\$ comptabilisée en 2010, comparativement à 18,5 M\$ en 2009. Pour en savoir davantage au sujet de notre comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi, se reporter à la note 7 des états financiers consolidés audités de l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Actifs à long terme

Nos actifs à long terme se composent des dépenses en immobilisations, de l'écart d'acquisition, des actifs incorporels d'une durée de vie limitée et de ceux ayant une durée de vie indéfinie. Nous établissons certaines estimations relativement aux valeurs comptabilisées pour ces actifs, notamment en ce qui concerne le calcul de la durée de vie utile, la répartition du prix d'acquisition entre les dépenses en immobilisations, l'écart d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, et l'évaluation de la recouvrabilité des actifs à long terme au moyen d'un test de dépréciation.

Estimation des durées de vie utile

Nous amortissons nos dépenses en immobilisations en fonction de leur durée de vie utile estimative. Nous estimons la durée de vie utile à l'acquisition d'un actif en fonction de l'expérience acquise antérieurement pour des actifs similaires et de nos prévisions quant à l'évolution technologique et aux autres circonstances qui pourraient influencer sur l'utilité de l'actif. Nous revoyons nos estimations de la durée de vie utile de façon continue. Lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la durée de vie utile des actifs ne correspond pas à la période restante prévue au cours de laquelle nous en tirerons avantage, nous pouvons apporter des modifications prospectives à leur durée de vie utile amortissable. Il peut en résulter un changement dans la charge d'amortissement des périodes ultérieures.

En 2010 et en 2009, nous avons modifié la durée de vie utile estimative d'une partie de notre matériel de télécommunications par suite d'une étude indépendante, ainsi que la durée de vie utile estimative des actifs incorporels à durée de vie limitée liés aux relations clients, par suite des tests de dépréciation. Ces modifications apportées aux estimations comptables ont été appliquées de façon prospective.

Répartition du coût d'acquisition lié à l'acquisition d'entreprises

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent des coûts de l'entreprise acquise sur la juste valeur des montants nets attribués aux actifs individuels acquis et aux passifs pris en charge à la date d'acquisition. Les actifs incorporels autres que l'écart d'acquisition sont constatés à leur valeur estimative ou d'expertise s'ils découlent de droits contractuels ou d'autres droits juridiques ou s'ils peuvent faire individuellement l'objet d'une vente, d'une cession, d'une licence, d'une location ou d'un échange. L'identification et l'évaluation des actifs incorporels d'une entreprise acquise nécessitent l'évaluation de toutes les conditions importantes de l'achat qui indiquent, de manière explicite ou implicite, la présence d'actifs incorporels, en plus de l'écart d'acquisition.

Dans le cadre de l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec en 2006, nous avons estimé et comptabilisé une créance à long terme en tant que contrepartie conditionnelle. La contrepartie conditionnelle se rapporte à une décision prise par le CRTC en 2006, en vertu de laquelle Bell Canada a réduit les frais de services dans certaines régions. Certaines de ces réductions ont un effet sur les comptes de clients que nous avons acquis. En 2009, le CRTC a publié sa décision finale sur les réductions des frais et la valeur finale de la contrepartie conditionnelle a été établie en 2010. De ce fait, en 2010, nous avons réduit de 0,6 M\$ la créance estimative à long terme, comparativement à 5,6 M\$ en 2009, et avons accru l'écart d'acquisition en conséquence.

Perte de valeur

Nous soumettons l'écart d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie à un test de dépréciation chaque année et chaque fois que des événements ou des changements de situation suggèrent que

ces actifs pourraient avoir subi une perte de valeur. La valeur de nos dépenses en immobilisations (immobilisations corporelles et actifs incorporels à durée de vie limitée) fait aussi l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation suggèrent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Ce test de dépréciation consiste à comparer la juste valeur des actifs à long terme à leur valeur comptable. Si la juste valeur est inférieure à la valeur comptable, on considère que l'actif à long terme a subi une perte de valeur et l'écart est imputé aux autres charges de la période au cours de laquelle l'évaluation a été effectuée.

La juste valeur de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie est établie en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés estimatifs, de facteurs externes ou d'une combinaison des deux. La valeur recouvrable des dépenses en immobilisations est établie en fonction des flux de trésorerie futurs non actualisés, tandis que la juste valeur est basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés. La détermination de la juste valeur et de la valeur recouvrable exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle formule des hypothèses à la date de l'évaluation; ces estimations et hypothèses, de par leur nature même, sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure. C'est pourquoi les résultats réels pourraient différer des estimations établies.

Nous évaluons la perte de valeur de l'écart d'acquisition en deux étapes. La première étape consiste à déceler toute perte de valeur potentielle en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur est supérieure à la valeur comptable, on considère que l'actif n'a pas subi de perte de valeur. Dans ce cas, la deuxième étape n'est pas nécessaire. Si la juste valeur d'une unité d'exploitation est inférieure à sa valeur comptable, nous passons à la deuxième étape, qui consiste à déterminer la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables de l'unité d'exploitation afin de déterminer la juste valeur de l'écart d'acquisition. Si la juste valeur de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, on considère que l'écart d'acquisition a subi une perte de valeur correspondant à l'excédent de sa valeur comptable sur sa juste valeur.

Nous évaluons la perte de valeur des dépenses en immobilisations en deux étapes. La première étape consiste à déceler toute perte de valeur potentielle en comparant la valeur recouvrable des dépenses en immobilisations et leur valeur comptable. Si la valeur recouvrable est supérieure à la valeur comptable, on considère que l'actif n'a pas subi de perte de valeur. Dans ce cas, la deuxième étape n'est pas nécessaire. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, nous passons à la deuxième étape, qui consiste à déterminer la juste valeur des dépenses en immobilisations. Si la juste valeur des dépenses en immobilisations est inférieure à leur valeur comptable, on considère que les dépenses en immobilisations ont subi une perte de valeur correspondant à l'excédent de leur valeur comptable sur leur juste valeur.

Nous avons procédé au test de dépréciation annuel de notre écart d'acquisition et de nos actifs incorporels à durée de vie indéfinie aux quatrièmes trimestres de 2010 et de 2009. Pour ce faire, nous avons employé une combinaison des flux de trésorerie actualisés et de facteurs externes. Les hypothèses importantes entrant dans la détermination de la juste valeur de l'écart d'acquisition portaient notamment sur la pondération de l'information d'origine externe et interne, le coût moyen pondéré du capital et les estimations portant sur les résultats futurs au chapitre des taux de croissance future, de la capitalisation des régimes, des dépenses en immobilisations et des économies découlant des mesures favorisant la productivité. Les hypothèses utilisées étaient conformes à celles décrites à la rubrique « Hypothèses formulées lors de la préparation des informations prospectives ». Le test annuel auquel ont été soumis l'écart d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie effectué en 2010 et en 2009 n'a décelé aucune perte de valeur.

Il nous est impossible de prédire si un événement provoquant une perte de valeur se produira, le moment où il se produira ou l'incidence qu'il aura sur la valeur comptable des actifs à long terme. En 2010 et en 2009, aucun événement n'a déclenché de test de dépréciation de l'écart d'acquisition ou des actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Au quatrième trimestre de 2010, dans le cadre de notre examen du bilan annuel et en préparation de notre conversion en société par actions et du passage aux IFRS, nous avons évalué la recouvrabilité de la valeur comptable de certains actifs incorporels à durée de vie limitée. Nous avons examiné les estimations initiales utilisées pour évaluer les actifs incorporels à durée de vie limitée que nous avons acquis en 2006, au moment

de notre création, et en 2007, lors de la transformation de Télébec et de NorthernTel en sociétés fermées. En nous fondant sur de nouvelles informations disponibles en 2010, nous avons révisé certaines estimations concernant les taux de désabonnement, les produits d'exploitation moyens par client, les charges relatives aux actifs contributifs, les taux d'imposition des sociétés, les taux d'actualisation, les flux de trésorerie et la marge du BAIIA. En nous basant sur les hypothèses révisées, nous avons déterminé que la valeur comptable de certains actifs incorporels à durée de vie limitée liés aux relations clients n'est pas recouvrable. Par conséquent, nous avons calculé la juste valeur des actifs incorporels à durée de vie limitée et nous avons comptabilisé une perte de valeur de 1 540,7 M\$ correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur. De plus, nous avons réduit la durée de vie utile estimative de certaines relations clients, la faisant passer de 25 ans à 10 ans.

Au cours du quatrième trimestre de 2009, nous avons conclu une opération visant la vente de la totalité des actions en circulation d'Innovatia. En prévision de la cession, nous avons comptabilisé une réduction de valeur de 6,1 M\$ de l'actif net au troisième trimestre de 2009.

Impôts sur les bénéfices

Réalisée par l'intermédiaire de sociétés en commandite, une partie de notre bénéfice n'est pas assujettie à l'impôt. Le bénéfice imposable est directement attribué aux associés.

Le bénéfice gagné par l'entremise de filiales constituées en sociétés par actions est assujetti à l'impôt. Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode axée sur le bilan. En vertu de cette méthode, les impôts sur les bénéfices tiennent compte des conséquences fiscales futures prévues des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs ou des passifs présentés aux fins de présentation de l'information financière et leur valeur fiscale, ainsi que des économies d'impôts liées aux pertes de nos filiales qui seront, de façon plus probable qu'improbable, réalisées et reportées au cours des exercices futurs de façon à diminuer les impôts sur les bénéfices. Par conséquent, un actif ou un passif d'impôts futurs est déterminé pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur ou pratiquement en vigueur en vertu des lois fiscales au moment où les produits et les charges sous-jacents devraient être réalisés aux fins de l'impôt. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est indiquée dans les résultats de la période pendant laquelle la modification entre pratiquement en vigueur. Une provision pour moins-value est enregistrée, au besoin, pour ramener les actifs d'impôts futurs au montant qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser.

Les conséquences fiscales futures des écarts temporaires, qui ont une incidence sur le classement et le calcul de nos actifs et passifs d'impôts, s'appuient sur des hypothèses et des estimations liées aux prévisions des résultats d'exploitation futurs, le choix du moment de la contrepassation des écarts temporaires et notre interprétation de la réglementation et des lois fiscales applicables. La composition des actifs et des passifs d'impôts futurs est susceptible de changer d'une période à l'autre en raison de l'importance de ces hypothèses.

Le calcul de nos impôts sur les bénéfices et l'applicabilité des taxes à la consommation et des taxes de transfert nécessitent aussi un important recours au jugement et à l'interprétation de la réglementation et des lois fiscales, qui changent continuellement, pour nous assurer que les passifs sont complets et que les actifs, déduction faite des provisions pour moins-value, peuvent être réalisés. Puisque nos déclarations de revenus sont assujetties à la vérification de l'Agence du revenu du Canada, des autorités gouvernementales provinciales ou des autorités gouvernementales d'autres pays, ces vérifications pourraient se solder par une modification importante des montants des impôts à recouvrer ou à payer ainsi que des actifs et des passifs d'impôts futurs si des interprétations différentes sont retenues et pourraient, dans certaines circonstances, se traduire par une évaluation des intérêts et des pénalités. Tout changement qui pourrait survenir serait ajouté à la charge d'impôts ou aux autres charges d'exploitation, ou déduit de celles-ci. Tout paiement en espèces ou tout encaissement serait inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Nous nous appuyons sur ces hypothèses et estimations pour calculer les impôts sur les bénéfices. Si elles s'avèrent inexactes, ou si certains taux d'imposition ou lois changent, il pourrait en résulter des conséquences importantes pour nos résultats d'exploitation et notre situation financière des exercices ultérieurs. Nous estimons avoir établi une provision suffisante pour ces impôts sur les bénéfices, compte tenu de toute

l'information dont nous disposons actuellement.

Les dividendes que nous verserons se qualifient comme dividendes déterminés, ce qui donnera droit aux particuliers résidents canadiens qui en recevront à une bonification de la majoration des dividendes et du mécanisme de crédit d'impôt pour dividende. Ce mécanisme garantit que le bénéfice de la société distribué en tant qu'intérêts ou dividendes est assujéti au même fardeau fiscal des sociétés et des particuliers combiné.

Frais de restructuration et autres frais

Si les circonstances l'exigent, nous nous engageons dans des activités de restructuration afin de rationaliser nos activités et d'accroître la productivité et la rentabilité. Pour élaborer de manière structurée des plans visant l'exécution de ces activités, nous devons estimer les coûts relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, aux indemnités de départ et aux autres avantages sociaux, à la rationalisation des locaux, aux pénalités en cas de résiliation de bail technologique et aux autres coûts de sortie. Pour formuler ces estimations, nous nous appuyons sur les conditions des contrats concernés, le nombre d'employés, l'admissibilité à la retraite et d'autres facteurs connexes. La restructuration est un processus complexe dont l'exécution peut prendre plusieurs mois, voire plus encore, et qui nécessite une réévaluation périodique des estimations initiales. De plus, nous déterminons constamment si les estimations des passifs résiduels aux termes de notre programme de restructuration sont appropriées. Par conséquent, il se peut que nous devions changer des estimations présentées antérieurement si des paiements sont faits ou si des activités sont exercées. De nouvelles initiatives de restructuration pourraient aussi donner lieu à des frais supplémentaires.

En 2010, nous avons augmenté de 2,6 M\$ l'estimation du passif au titre des frais de restructuration et autres frais comptabilisée en 2009 afin de tenir compte des coûts définitifs. Nous avons également engagé des frais de restructuration additionnels de 28,2 M\$, dont une tranche de 2,9 M\$ est liée aux activités abandonnées, au titre des indemnités de départ et des avantages sociaux découlant d'un programme d'encouragement à la retraite anticipée visant certains membres du personnel syndiqués et d'initiatives visant à rationaliser notre équipe de direction, ainsi qu'au titre des frais liés à la réalisation de biens immobiliers.

En 2009, nous avons augmenté de 6,8 M\$ le coût estimatif des activités de restructuration de 2008 pour refléter les coûts définitifs engagés et nous avons comptabilisé des frais de restructuration totalisant 34,9 M\$, dont une tranche de 4,1 M\$ était liée aux activités abandonnées.

Éventualités légales et réglementaires

Nous pouvons être parties à divers litiges et poursuites réglementaires dans le cours normal de nos activités. Les litiges en instance, les initiatives des organismes de réglementation et des poursuites réglementaires peuvent représenter des risques de pertes financières. Nous comptabilisons des pertes potentielles si nous estimons que la perte est probable et qu'elle peut être estimée raisonnablement. L'estimation des pertes s'appuie sur des consultations auprès d'un conseiller juridique et peut comprendre l'analyse des résultats éventuels et l'examen de diverses stratégies à l'égard des litiges. Un exposé des principales éventualités au 31 décembre 2010 est présenté à la note 23 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé à cette date.

Nous n'avons aucune provision importante relativement à des litiges, à des initiatives relatives à la réglementation ou à des questions d'ordre réglementaire en instance tant en 2010 qu'en 2009.

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les décisions rendues par le CRTC en vertu de la *Loi sur les télécommunications*, de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur la radiocommunication* influent sur nos activités. La *Loi sur les télécommunications* régit et définit les grands objectifs de la politique canadienne de télécommunications et confère au gouvernement du Canada le pouvoir de donner au CRTC des instructions générales relatives à ces objectifs. Aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, toutes les entreprises de télécommunications, y compris notre société, doivent obtenir une approbation réglementaire pour tous les tarifs proposés de services de télécommunications, à moins que les services en question ne fassent l'objet d'une exemption de la réglementation ou qu'ils ne soient pas réglementés.

La *Loi sur la radiodiffusion* confie au CRTC la réglementation et la surveillance du système de radiodiffusion. Pour exercer la plupart des activités de radiodiffusion, il faut obtenir une licence de radiodiffusion ou de distribution de radiodiffusion du CRTC. Le CRTC peut lever certaines exigences réglementaires et d'octroi de licences pour les entreprises de radiodiffusion s'il est d'avis que le respect de ces exigences n'aura pas d'incidence importante sur la mise en œuvre de la politique canadienne de radiodiffusion. Nous détenons des licences de distribution de radiodiffusion, lorsque nécessaire, qui nous permettent de distribuer des services de télévision dans les marchés que nous servons actuellement.

Aux termes de la *Loi sur la radiocommunication*, Industrie Canada assure le développement et l'exploitation efficaces des radiocommunications au Canada. Industrie Canada réglemente l'utilisation du spectre radio aux termes de la *Loi sur la radiocommunication*, y compris l'utilisation du spectre radio par des fournisseurs de services sans fil comme Télébec, NorthernTel et KMTS.

Les modifications apportées à la réglementation en 2010 et jusqu'au 9 mars 2011, inclusivement, qui ont ou pourraient avoir une incidence importante sur nos activités sont les suivantes :

Compte de report

La décision de télécom 2007-27, qui établissait un nouveau cadre de tarification pour les services de télécommunications réglementés, a aussi éliminé le mécanisme de compte de report. Notre compte de report, qui couvrait notre territoire de desserte dans le Canada atlantique, a donc été liquidé et fermé en 2007. Toutefois, le compte de report de Bell Canada a encore une incidence indirecte sur nous, puisque ce compte comprend des montants liés aux clients de l'Ontario et du Québec, provinces qui font maintenant partie du territoire où nous exerçons des activités.

Dans la décision de télécom 2008-1, le CRTC a approuvé les initiatives proposées par Bell Canada visant l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications, auxquelles sont consacrés 24,0 M\$ du compte de report. Le CRTC a aussi approuvé l'utilisation des fonds résiduels du compte de report, estimés à 464,0 M\$, pour financer les coûts associés à l'expansion non rentable des services à large bande à 112 communautés et a déterminé que, si ces coûts étaient inférieurs à 464,0 M\$, le solde résiduel devrait être remis aux clients résidentiels des zones urbaines autres que les zones de desserte à coût élevé de Bell Canada et nous-mêmes en Ontario et au Québec.

Le 30 mars 2010, Bell Canada et nous-mêmes avons avisé le CRTC que le coût de cette proposition d'expansion non rentable des services sans fil à large bande aux communautés approuvées de l'ensemble des 112 zones approuvées dans le cadre du plan relatif à l'expansion des services à large bande serait de 463,6 M\$. Comme le solde résiduel du compte de report de Bell Canada est minime, Bell Canada et nous-mêmes avons également proposé de ne rien reverser aux clients résidentiels, pour l'instant.

En août 2010, le CRTC a rendu la décision 2010-637 au sujet de la proposition de Bell Canada et de nous-mêmes d'utiliser le solde des fonds accumulés dans leur compte de report. Le CRTC a approuvé cette utilisation par Bell Canada et nous-mêmes en vue de donner accès aux services à large bande à 112 communautés de l'Ontario et du Québec et a ordonné aux sociétés d'affecter le reste des fonds du compte de report à une remise aux abonnés du service téléphonique résidentiel résidant dans les régions urbaines. Le CRTC a approuvé le solde du compte de report à 583,3 M\$ au 31 mai 2010, dont 95,0 M\$ sont liés aux intérêts et à d'autres montants et 25,0 M\$ étaient déjà alloués, avec l'approbation du CRTC, au financement de mesures d'amélioration de l'accessibilité à l'intention des personnes handicapées. Le CRTC a donné son accord pour l'utilisation d'un montant de 306,3 M\$ aux fins de l'expansion des services Internet à large bande.

Par ailleurs, cette décision ordonnait à Bell Canada et à Bell Aliant, s.e.c. de fournir des services à large bande faisant appel à la technologie DSL, plutôt qu'à une technologie sans fil à large bande, c'est-à-dire le réseau à commutation de paquets rehaussé (HSPA+), proposée par Bell Canada.

Dans une requête déposée le 13 septembre 2010, Bell Canada a demandé au CRTC qu'il réexamine et modifie les trois éléments suivants de sa décision : i) le montant récurrent calculé par le CRTC afin de déterminer le solde du compte de report de Bell Canada; ii) le montant des intérêts sur le compte de report de Bell Canada, calculé par le CRTC; iii) le montant pouvant être retiré du compte de report de Bell Canada pour couvrir les coûts de l'application d'un ajustement exceptionnel sur la facture mensuelle de chaque abonné au service local de téléphonie résidentiel admissible. Dans une autre requête déposée le même jour, Bell Canada a demandé au CRTC qu'il annule la directive exigeant que des services à large bande faisant appel à la technologie DSL, plutôt qu'à la technologie des services à large bande sans fil HSPA+, soient fournis aux collectivités pour lesquelles cette expansion a été approuvée et qu'il donne son approbation à la technologie sans fil à large bande proposée par Bell Canada, décrite dans sa proposition modifiée jointe à ladite requête.

Requête déposée auprès du gouverneur en conseil par Rogers Communications Partnership Inc. (Rogers) au sujet du mécanisme de compte de report du CRTC

Dans la décision de télécom 2010-805, le CRTC a approuvé la proposition révisée de Bell Canada visant l'emploi des fonds approuvés de 306,3 M\$ de son compte de report pour l'utilisation de la technologie sans fil HSPA+, plutôt que la technologie DSL sur fil, aux fins de l'expansion des services à large bande dans les 112 communautés pour lesquelles l'application du programme de Bell Canada financé à même le compte de report a été approuvée. Le 26 janvier 2011, Rogers a déposé une requête demandant que le gouverneur en conseil modifie la décision de télécom 2010-805. La requête vise à : i) limiter à 15 le nombre de communautés approuvées par le CRTC dans le cadre de son acceptation de la proposition de Bell Canada au sujet de la technologie HSPA, que Bell Canada se propose de servir au cours de la première année (2011) de son plan quadriennal, et ii) exiger la tenue d'enchères concurrentielles relatives aux fonds du compte de report devant être employés pour servir les 97 autres communautés approuvées. Aux termes de la proposition d'enchères, l'enchérisseur qui demanderait le montant de subventions le moins élevé pour la mise en place de services à large bande dans ces communautés aurait accès aux fonds du compte de report de Bell Canada.

Le gouverneur en conseil peut, jusqu'au 29 octobre 2011, choisir de modifier ou d'invalider la décision, ou de renvoyer la question au CRTC pour que celui-ci réexamine toute ou une partie de sa décision.

L'approbation de cette requête entraînerait la possibilité pour d'autres parties que Bell Canada d'employer une partie des fonds de 306,3 M\$ du compte de report en vue de l'expansion des services à large bande dans certaines des communautés approuvées. Elle entraînerait aussi la possibilité que Bell Canada doive remettre aux clients résidentiels admissibles, sous forme de rabais, un montant supérieur au montant de 250 M\$ déjà approuvé par le CRTC.

La décision du CRTC ou la réponse donnée à la requête de Rogers ne devraient pas avoir d'incidence importante sur nos résultats financiers, compte tenu de notre arrangement avec Bell Canada, comme il est fait mention ci-dessus à la section « Compte de report ». De plus amples renseignements sur le compte de report sont fournis à la note 22 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Examen par le Parlement de la facturation à l'utilisation (FFU)

Le 20 novembre 2008, le CRTC a publié l'Avis public de télécom 2008-19, dans lequel il a amorcé une nouvelle instance afin de se pencher sur les pratiques de gestion du trafic Internet pour les services Internet de détail et de gros. Le CRTC a demandé des observations, avec justifications à l'appui, sur les changements de la consommation de la bande passante qui peuvent mener à une congestion du réseau; sur les pratiques techniques ou économiques de gestion du trafic Internet qui sont actuellement disponibles ou qui pourraient être élaborées à l'avenir; ainsi que sur l'incidence de ces pratiques sur les utilisateurs finaux. De plus, le CRTC a examiné le caractère approprié de la mise en œuvre de mesures réglementaires liées à la gestion du trafic Internet par les fournisseurs de services Internet (FSI). Le CRTC a publié sa décision le 21 octobre 2009, qui maintient la flexibilité des FSI de gérer leurs réseaux, et il a établi certaines exigences de transparence. Le CRTC a approuvé l'utilisation de pratiques de gestion du trafic Internet de nature technique, notamment les

pratiques de gestion du trafic Internet liées à des applications précises comme celles que nous utilisons dans une portion de notre territoire; a encouragé l'utilisation de pratiques de nature économique de gestion du trafic Internet comme la facturation à l'utilisation; et a établi un cadre selon lequel les plaintes futures relatives à la gestion du trafic seront évaluées.

Le 13 mars 2009, Bell Canada et Bell Aliant, s.e.c. ont proposé des tarifs prévoyant la FFU pour leurs services d'accès par passerelle (SAP) résidentiels de gros, conformément aux modifications de prix instaurées depuis le 1^{er} février 2007, pour les services Internet de détail. Le 12 août 2009, dans son Ordonnance de télécom 2009-484, le CRTC a approuvé de manière provisoire cette requête, accompagnée d'une date de mise en œuvre proposée située 90 jours après l'approbation provisoire du CRTC, le 12 août 2009. Par suite de plaintes reçues au sujet de la date de mise en œuvre proposée, le CRTC a confirmé, le 21 octobre 2009, dans la décision de télécom 2009-658, l'approbation provisoire qu'il avait accordée à Bell Canada et à Bell Aliant, s.e.c. en vue de l'introduction de la facturation à l'utilisation pour les SAP, mais a reporté la date de mise en œuvre, indiquant que les questions de mise en œuvre seraient abordées dans sa décision finale.

Le 6 mai 2010, le CRTC a finalement approuvé, dans la décision de télécom 2010-255, notre proposition d'instaurer la facturation à l'utilisation pour les services de gros, sous réserve de certains changements. En particulier, le CRTC a établi que les tarifs de facturation à l'utilisation devraient comprendre une composante forfaitaire fondée sur les coûts, que le CRTC a ajustée à la baisse compte tenu de l'instauration de la facturation à l'utilisation, et (la facturation à l'utilisation étant une pratique de gestion du trafic Internet) une composante de la facturation à l'utilisation qui varierait en fonction de l'utilisation, fondée sur les propres composantes de la facturation à l'utilisation de détail de l'entreprise de télécommunications. Le 28 mai 2010, Bell Canada et nous-mêmes avons demandé que le CRTC réexamine et modifie sa décision relativement à certains des changements demandés aux tarifs proposés.

Le 28 octobre 2010, le CRTC a approuvé, dans la décision de télécom 2010-802, un bon nombre des modifications demandées par Bell Canada et Bell Aliant, s.e.c., mais a refusé de rajuster les coûts liés à la détermination de la composante forfaitaire des SAP. Le même jour, le CRTC a sollicité, dans l'Avis de consultation de télécom 2010-803, des commentaires sur la question de savoir si les tarifs de facturation à l'utilisation fixés pour les SAP ou les services équivalents devraient être inférieurs aux tarifs de facturation à l'utilisation au détail comparables des entreprises de services locaux titulaires (ESLT) et des entreprises de câblodistribution, et, dans l'affirmative, quel serait l'écart. Le 14 décembre 2010, Bell Canada et Bell Aliant, s.e.c. ont modifié leur proposition de tarifs de facturation à l'utilisation de gros conformément à la décision de télécom 2010-802, et ont indiqué que les nouveaux tarifs proposés entreraient en vigueur le 1^{er} mars 2011.

Le 25 janvier 2011, le CRTC a publié sa décision au sujet de l'Avis de consultation de télécom 2010-803, dans la décision 2011-44, établissant que les taux de la facturation à l'utilisation de gros doivent être fixés de manière à être inférieurs de 15 % aux tarifs de facturation à l'utilisation comparables de l'entreprise de télécommunications pour ses services Internet de détail.

Le 26 janvier 2011, Vaxination Informatique, consultant en TI, a déposé une requête auprès du gouverneur en conseil, demandant que celui-ci examine et renverse la décision de télécom 2010-802 et la décision 2011-44. Parallèlement, plusieurs petits FSI et utilisateurs finaux ont lancé une campagne pour mobiliser l'opposition publique relativement à la facturation à l'utilisation. Le 3 février 2011, Bell Canada et nous-mêmes avons demandé que l'entrée en vigueur de nos tarifs de facturation à l'utilisation de gros soit reportée au 1^{er} mai 2011, de manière à procéder à certains ajustements découlant de la décision du CRTC du 25 janvier 2011.

Un comité parlementaire constitué le 1^{er} février 2011 a amorcé l'étude des décisions relatives à la facturation à l'utilisation. Également, le 8 février 2011, le CRTC a amorcé une instance visant l'examen de ses décisions relatives à la facturation à l'utilisation et a suspendu l'entrée en vigueur des tarifs de facturation à l'utilisation de gros en attendant la conclusion de cet examen. Nous ne savons pas pour l'instant quelle incidence auront ces examens des décisions relatives à la facturation à l'utilisation sur les offres de services Internet de gros. Jusqu'ici, nous n'avons proposé la facturation à l'utilisation pour nos services Internet de gros que dans certaines parties de notre territoire en Ontario et au Québec, où la demande de services de gros est restreinte.

Service Internet haute vitesse de gros

Le CRTC a rendu, en août 2010, sa décision dans une instance en vue de déterminer si les compagnies de téléphone (dont nous-mêmes) et les câblodistributeurs devaient être tenus d'offrir à leurs concurrents fournisseurs de services Internet (FSI) l'accès à leurs réseaux de fibre optique haute vitesse de la prochaine génération. Dans cette décision, le CRTC impose aux ESLT de fournir à leurs FSI concurrents un accès de gros à leurs installations de fibre optique jusqu'au nœud à des vitesses égales à celles qu'ils offrent à leurs consommateurs de services Internet de détail. Le CRTC a autorisé les ESLT à facturer l'accès aux installations de fibre optique jusqu'au nœud au coût majoré de 10 %, comparativement à des services similaires d'accès à l'infrastructure traditionnelle. Cependant, le CRTC indique dans ses conclusions qu'aucun nouveau service d'accès Internet haute vitesse de gros n'est nécessaire. Le CRTC n'a pas exigé de fournir un accès prescrit aux installations de FTTH, mais cette exigence demeure envisageable.

Le CRTC a également reconnu la nécessité d'établir un régime de réglementation qui traite plus équitablement les câblodistributeurs et les compagnies de téléphone. La décision enjoint aux câblodistributeurs de modifier leurs services Internet de gros de façon à fournir un degré supérieur de groupement des services au moyen du plus petit nombre possible de points d'interconnexion, de manière à fournir un service qui ressemble plus à celui fourni par les entreprises de téléphone titulaires.

Le gouverneur en conseil avait jusqu'au 29 novembre 2010 pour renverser la décision du CRTC, mais il ne l'a pas fait.

Révision des tarifs des lignes locales dégroupées

Comme il est décrit en détail dans notre rapport de gestion de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, Bell Canada et Bell Aliant, s.e.c. ont proposé, le 2 juin 2009, une modification des tarifs actuellement appliqués à notre service de gros offrant l'accès aux lignes locales dégroupées à nos concurrents des régions que nous desservons situées en Ontario et au Québec. Elles ont par ailleurs demandé au CRTC de maintenir provisoirement les tarifs actuels dans l'attente de sa décision définitive. Bell Canada et nous-mêmes avons fourni des études de coût récentes à l'appui de notre demande tarifaire. Le 14 décembre 2009, le CRTC a publié l'Ordonnance de télécom 2009-775 et a rendu provisoires les tarifs actuels de lignes locales pendant qu'il complète l'examen des études de coût mises à jour des sociétés qui lui ont été présentées.

Le 12 janvier 2011, dans la décision de télécom 2011-12, le CRTC a approuvé les tarifs révisés mensuels récurrents pour certaines lignes dégroupées et les frais de service révisés pour d'autres lignes dégroupées. Ces tarifs s'appliqueront de façon rétroactive à la date de l'approbation provisoire, le 14 décembre 2009. Étant donné le faible volume que ce service représente pour nous, l'incidence de cette décision ne devrait pas être importante.

Radiodiffusion canadienne dans les nouveaux médias

En 2009, le CRTC a mené une audience portant sur les enjeux liés à la radiodiffusion canadienne dans les nouveaux médias, notamment sur la question de savoir si des mesures incitatives ou réglementaires devaient être mises en place pour soutenir la création et la promotion de contenu de radiodiffusion canadien dans les nouveaux médias. La proposition d'exiger une contribution financière directement des FSI a notamment été examinée. Bien que le CRTC se soit prononcé, dans la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2009-329 datée du 4 juin 2009, contre l'instauration de mesures de financement pour favoriser la création et la promotion d'un contenu canadien de radiodiffusion par les nouveaux médias, il a également renvoyé devant la Cour fédérale d'appel la question juridique qui consiste à déterminer si les FSI sont assujettis à la *Loi sur la radiodiffusion* et, par conséquent, assujettis à la réglementation en matière de radiodiffusion.

La Cour fédérale d'appel a publié sa décision le 7 juillet 2010, dans laquelle elle a conclu que les FSI « n'exploitent pas, en tout ou en partie, des "entreprises de radiodiffusion" assujetties à la *Loi sur la radiodiffusion* lorsqu'ils permettent, à titre de FSI, aux utilisateurs finaux d'accéder à la radiodiffusion par Internet ». Le 27 septembre 2010, l'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, la Canadian Media Production Association, la Guilde canadienne des réalisateurs et la Writers Guild of Canada ont déposé une demande devant la Cour suprême du Canada afin d'obtenir l'autorisation d'appeler de la décision de la Cour d'appel fédérale du 7 juillet 2010. Si la Cour suprême autorise la demande d'appel, annule la décision de

la Cour fédérale d'appel et, ce faisant, établit que les FSI exploitent effectivement des entreprises de radiodiffusion lorsqu'ils permettent, à titre de FSI, aux utilisateurs finaux d'accéder à la « radiodiffusion » par Internet, le CRTC aurait alors la compétence requise pour percevoir une cotisation sur les produits des FSI, laquelle pourrait servir (en tout ou en partie) à subventionner la création et la distribution de contenu canadien dans les nouveaux médias.

Tarifs de distribution/valeur des signaux

Le 22 mars 2010, le CRTC a publié une nouvelle politique de réglementation pour la télévision, y compris une décision relative à une nouvelle politique sur les tarifs de distribution ou valeur des signaux. Cette politique répond aux demandes des télédiffuseurs qui exigent un montant compensatoire des fournisseurs de services de télévision (comme Bell Aliant) pour la distribution des signaux de télévision traditionnelle. Les télédiffuseurs peuvent choisir de 1) négocier avec les fournisseurs de services de télévision un montant compensatoire en échange du droit, pour le fournisseur de services de télévision, de distribuer les signaux de télévision locale traditionnelle ou 2) suivre la politique de réglementation actuelle. Le choix d'un télédiffuseur restera valide pendant trois ans. Cette nouvelle politique ne s'appliquera pas à la Canadian Broadcasting Corporation /Société Radio-Canada. En rendant cette décision, le CRTC a demandé à la Cour d'appel fédérale de se prononcer sur la question de sa compétence juridique. Le CRTC a renvoyé la question de sa compétence en matière d'imposition du régime de compensation pour la valeur des signaux devant la Cour d'appel fédérale. Les 13 et 14 septembre 2010, la Cour d'appel fédérale a entendu les arguments des parties à ce sujet et le 28 février 2011, la Cour a statué en faveur de la compétence du CRTC. Certaines parties pourraient demander, selon nos prévisions, l'autorisation d'appeler de cette décision devant la Cour suprême du Canada. Notre obligation de verser au Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) une contribution de 1,5 % de nos produits d'exploitation annuels bruts tirés de la radiodiffusion dans les zones de desserte autorisées sera maintenue jusqu'à ce que le CRTC effectue un examen du FAPL, en 2012.

Obligation d'offrir les services, fonds de subvention de contribution et autres points

Le CRTC maintient un régime de subvention de contribution afin de soutenir les services téléphoniques locaux dans les zones de desserte à coût élevé (généralement des régions rurales et éloignées). Cette subvention est financée grâce à une imposition sur certains produits d'exploitation dans le secteur, laquelle a été établie à 0,81 % des produits d'exploitation tirés des services de télécommunications admissibles en 2009 et à 0,73 % de ces produits en 2010. Bien que nous retirions des liquidités du fonds de subvention de contribution, nous y versons également des cotisations. Le 28 janvier 2010, le CRTC a amorcé une instance visant l'examen des questions liées à l'accès aux services de télécommunications de base. L'instance comprend un examen de l'obligation d'offrir les services, de l'objectif des services de base et du régime de subvention de contribution liés aux services locaux, y compris l'examen de la possibilité d'imposer une contribution liée aux services à large bande ou d'inclure les services à large bande dans la portée du régime de contribution. L'instance comprenait également un nouvel examen des cadres de la concurrence dans les services locaux et de la transférabilité des numéros de services sans fil dans les territoires des petites ESLT.

Le dossier de cette instance est clos depuis novembre 2010. La conclusion de cette instance pourrait donner lieu à des modifications de divers régimes réglementaires, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos activités et nos résultats financiers. L'instance pourrait également donner lieu à une modification de l'objectif de services de base, notamment l'attribution d'un mandat pour le déploiement des services à large bande dans des zones non rentables. Nous attendons la décision finale. Nous ne sommes donc pas en mesure de déterminer l'incidence que les modifications potentielles pourraient avoir sur nos activités.

Le 25 octobre 2010, Bell Aliant a reçu l'approbation de sa demande lui permettant d'utiliser des coûts plus élevés dans le calcul des subventions de contribution, ce qui s'est traduit par une hausse des produits tirés des subventions que nous recevons en 2010 et en 2011.

Tarifs liés aux structures de soutènement

Le 2 décembre 2010, le CRTC a rendu une décision qui nous est favorable, dans laquelle il approuve les nouveaux tarifs révisés des tarifs liés aux structures de soutènement (poteaux, fils et canaux) et qui a donné lieu à une augmentation de nos produits nets. Ces tarifs ont été appliqués de façon rétroactive à la date de l'approbation provisoire, le 21 juillet 2009. Le CRTC a par ailleurs établi un processus de suivi afin d'examiner deux autres questions connexes; le résultat de cette procédure pourrait aussi avoir une incidence favorable sur nos résultats financiers.

Règles de propriété étrangère

Pour donner suite à un engagement pris par le gouvernement fédéral dans son discours du Trône de mars 2010, Industrie Canada a publié, en juin 2010, un document de consultation intitulé « Ouvrir les portes du Canada à l'investissement étranger dans les télécommunications : Options de réforme ». Le document de consultation vise à obtenir les commentaires du public sur les propositions de réforme des restrictions du contrôle et de la propriété étrangère au Canada, lesquelles s'appliquent actuellement aux fournisseurs de services de télécommunications exploitant des installations qui fournissent des services de télécommunications au Canada, communément appelés « entreprises de télécommunications », y compris nous-mêmes et bon nombre de nos concurrents. Le document de consultation d'Industrie Canada présente trois différentes options de réforme de la propriété étrangère aux fins de commentaires. La première option prévoit la hausse de la limite autorisée de propriété étrangère des actions à droit de vote à 49 %, tant pour les entreprises de télécommunications que pour les détenteurs de licences de radiodiffusion (y compris les entreprises de distribution de radiodiffusion), tout en conservant l'exigence actuelle selon laquelle le contrôle de fait doit être détenu par des Canadiens. La deuxième option abrogerait les restrictions de contrôle et de propriété étrangère pour les entreprises de télécommunications dont les produits représentent un maximum de 10 % des produits annuels tirés des télécommunications au Canada (les règles existantes pour les détenteurs de licences de radiodiffusion, y compris les entreprises de distribution de radiodiffusion, demeureraient inchangées). La troisième option abrogerait les règles susmentionnées pour toutes les entreprises de télécommunications, sans égard à leur quote-part des produits annuels tirés des télécommunications au Canada, mais conserverait les règles existantes pour les détenteurs de licences de radiodiffusion, y compris les entreprises de distribution de radiodiffusion. La consultation d'Industrie Canada s'est conclue le 30 juillet 2010. Le 22 novembre 2010, le ministre de l'Industrie a annoncé qu'il trancherait la question sur les règles de propriété étrangère en même temps qu'il rendra ses décisions concernant les règles relatives au processus d'enchères du nouveau spectre de services de 700 MHz, dans le cadre d'une approche réglementaire intégrée. Les consultations relatives au spectre de services de 700 MHz ont ensuite commencé le 30 novembre 2010. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire laquelle des trois options de réforme sera mise en œuvre, le cas échéant.

La suppression ou l'assouplissement des restrictions relatives à la propriété étrangère pour les entreprises de télécommunications pourraient inciter un plus grand nombre de sociétés étrangères à pénétrer le marché canadien. Ceci pourrait faire en sorte que nos concurrents aient davantage accès à des capitaux ou entraîner l'arrivée sur le marché de nouveaux concurrents bénéficiant d'une présence mondiale, ce qui intensifierait les pressions concurrentielles.

Autres faits nouveaux

Dans sa décision de télécom 2009-187, le CRTC a rejeté la requête de Rogers Communications Inc. (Rogers) qui demandait l'examen et la modification de la décision de télécom 2008-62 dans laquelle le CRTC a établi que nos obligations envers Rogers, en vertu du contrat de licence de 2002 relatif aux structures de soutènement lié à l'administration de poteaux appartenant à Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie Nouveau-Brunswick (Énergie NB), avaient pris fin lorsque Énergie NB a mis un terme à notre entente sous-jacente. Un appel a été entendu le 27 avril 2010 par la Cour d'appel fédérale, qui a rendu à l'audience une décision rejetant l'appel de Rogers. En juin 2008, Rogers avait déposé à l'encontre de Bell Aliant une poursuite au civil à la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick, au sujet de la même question. Le dossier est inactif depuis juillet 2008, et nous ignorons si Rogers donnera suite à cette poursuite.

HYPOTHÈSES FORMULÉES LORS DE LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS PROSPECTIVES

Certains facteurs et certaines hypothèses ont été pris en compte lors de la préparation de nos cibles pour 2011, comme il est précisé à la rubrique « Cibles financières pour 2011 », ainsi que des informations prospectives dont il est question dans le présent rapport de gestion. Les principales hypothèses relatives au marché, à l'exploitation et aux résultats financiers sont décrites dans la section qui suit.

Hypothèses relatives au marché, à l'exploitation et aux résultats financiers

En 2011, la concurrence devrait demeurer forte sur les marchés d'affaires et résidentiel; l'élargissement de la zone de couverture pour les services de téléphonie par câble fera passer ceux-ci de 69 %, actuellement, à un sommet de 75 % à 80 % au cours des prochaines années, ce qui entraînera le maintien des pressions sur nos produits d'exploitation. Nous nous attendons, par conséquent, à ce que la diminution nette du nombre de nos clients des SAR en 2011 soit analogue à celle enregistrée en 2010. Nous nous attendons à ce que la baisse des produits d'exploitation tirés des services locaux et interurbains soit en partie contrebalancée par une augmentation des produits d'exploitation tirés des services Internet, de télévision et des services sans fil, en raison de la poursuite de la reprise économique et de l'accroissement de notre gamme de services. Nous nous attendons à ce que l'accroissement net du nombre d'abonnés à nos services Internet haute vitesse soit analogue à celui enregistré en 2010. La substitution par le sans-fil pour les services de voix sur IP s'accroîtra sur nos territoires, mais continuera d'être à la traîne par rapport à d'autres régions du Canada. Les produits d'exploitation tirés des services de données devraient diminuer à un rythme semblable à celui enregistré en 2010, en raison des pressions sur les prix et des pertes au profit de nos concurrents. Dans l'ensemble, nous prévoyons que le total de nos produits d'exploitation en 2011 diminuera, par rapport à 2010.

Nous continuerons de nous efforcer de diminuer nos charges d'exploitation, par la réalisation des avantages d'une année entière de nos programmes de restructuration, ainsi que par une efficacité opérationnelle encore plus grande et des initiatives d'approvisionnement en cours qui tirent parti de notre relation avec Bell Canada pour accroître notre pouvoir d'achat collectif. Nous prévoyons que ces avantages nous aideront à contrebalancer une diminution de nos marges de produits d'exploitation découlant d'une baisse du total des produits d'exploitation et d'un changement de la composition des produits d'exploitation, ainsi que de l'effet dilutif à court terme de la forte croissance du nombre d'abonnés au service *FibreOP*. Toutefois, nous nous attendons à ce que le total du BAIIA diminue en 2011, par rapport à 2010.

Accroître nos services à large bande continue d'être une priorité pour nous, et nous comptons continuer de concentrer nos investissements dans ce secteur en 2011. Nous investirons 350 M\$ dans la technologie à fibre optique en 2011 et en 2012, afin de donner accès à notre service *FibreOP* à plus de 430 000 foyers et entreprises d'ici la fin de 2011, et à plus de 600 000 d'ici la fin de 2012. Ceci devrait faire progresser nos PEMC totaux pour le marché résidentiel et générer une croissance importante du nombre d'abonnés des services de télévision et des produits d'exploitation. Les dépenses en immobilisations devraient augmenter pour passer de 494 M\$ en 2010 à entre 520 M\$ et 560 M\$ en 2011, les coûts liés au déploiement de la technologie FTTH, en 2011, contrebalançant largement les frais non récurrents liés au rachat de poteaux en 2010.

La charge d'amortissement devrait se situer entre 625 M\$ et 640 M\$ en 2011, et une tranche d'environ 145 M\$ à 150 M\$ de cette charge concernera l'amortissement des actifs incorporels.

Nous émettrons des actions privilégiées en 2011 et prévoyons affecter le produit de leur émission au financement d'une cotisation volontaire de 200 M\$ au titre des régimes de retraite et à la réduction de la dette.

Nous prévoyons que les besoins liés à la capitalisation du déficit des régimes de retraite seront d'environ 100 M\$ à 120 M\$ en 2011, comparativement à 86 M\$ en 2010. En plus de la cotisation volontaire de 200 M\$ au titre des régimes de retraite, nous verserons une cotisation régulière de 25 M\$ à 50 M\$ au titre de la capitalisation du déficit des régimes de retraite, ce qui se rapproche de nos besoins en capitalisation prévus selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation pour 2011. Le financement des coûts des services rendus en vertu des régimes de retraite, qui s'est élevé à environ 69 M\$ en 2010, devrait se situer entre 65 M\$ et 75 M\$ en 2011. La charge de retraite en vertu des IFRS se situera environ entre 60 M\$ et 65 M\$ en 2011, en tenant compte d'un taux d'actualisation présumé de 5,3 % et d'un taux de rendement à long terme des actifs du régime présumé de 6,1 %, soit une hausse par rapport à la charge de 2010 retraitée selon les IFRS, qui s'élève à 53 M\$.

Le bénéfice imposable devrait être assujéti à un taux d'imposition des sociétés fédéral-provincial harmonisé de 29 % en 2011, lequel devrait diminuer pour s'établir à 27 % d'ici 2013, et la charge d'impôts pour 2011 devrait s'établir environ entre 130 M\$ et 140 M\$. Grâce à l'utilisation des reports en avant accumulés de pertes fiscales, le montant des impôts en espèces que nous paierons en 2011 et en 2012 sera minime.

Les besoins de liquidités annuels pour payer les dividendes aux actionnaires de Bell Aliant Inc. devraient s'établir environ entre 432 M\$ et 435 M\$ en 2011. Bell Aliant Inc. vise à atteindre un ratio de distribution de 75 % à 85 % des flux de trésorerie disponibles, lequel devrait se traduire par un taux de distribution annuel initial de 1,90 \$ par action pour 2011.

Pour obtenir davantage de renseignements sur nos cibles de 2011 et pour consulter une analyse des hypothèses et des facteurs de risque liés aux données prospectives, se reporter à la rubrique « Informations prospectives » et à notre communiqué de presse daté du 8 février 2011.

RISQUES POUVANT AVOIR UNE INCIDENCE SUR NOS ACTIVITÉS ET NOS RÉSULTATS

La gestion des risques est considérée comme fondamentale pour la réussite à long terme de toute entreprise. En ce qui nous concerne, le risque est défini comme le niveau d'exposition à des incertitudes que nous devons comprendre et gérer efficacement, alors que nous exécutons nos stratégies visant l'atteinte de nos objectifs d'affaires et la création de valeur pour nos actionnaires.

Notre comité d'audit est responsable de la supervision de nos processus de gestion des risques. Ces processus sont conçus pour cibler, évaluer et gérer, dans une mesure de tolérance acceptable, le risque de ne pas réussir à atteindre les objectifs d'affaires. Nous avons recours à un processus intégré à l'échelle de l'entreprise pour cibler, évaluer et gérer les risques pour l'entreprise dans son ensemble. L'évaluation des risques est une partie importante du cycle annuel de planification des affaires. En établissant les plans annuels, nos unités d'affaires définissent et évaluent les risques importants liés à l'atteinte de leurs objectifs d'affaires et, au besoin, établissent des plans d'atténuation. L'information sur les risques générée est examinée avec la haute direction et notre conseil d'administration au moment de l'évaluation des plans d'affaires pour chacune des unités d'affaires et pour la société dans son ensemble.

Notre groupe de gestion des risques est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du maintien du cadre de gestion des risques. Il est aussi responsable de la surveillance, de la coordination et de l'intégration de l'exposition aux risques au sein de notre organisation. Il présente également à l'équipe de la haute direction et au comité d'audit du conseil d'administration, sur une base trimestrielle, le statut des questions liées à la gestion des risques et les recommandations quant aux améliorations à apporter.

Nous savons que nous sommes exposés à un certain nombre de risques dans le cours normal de nos activités qui pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. La liste des risques mentionnés ci-dessous n'est pas exhaustive étant donné qu'il peut y avoir d'autres risques dont nous n'avons pas connaissance actuellement ou qui, selon nous, n'ont actuellement pas d'incidence importante sur nos activités consolidées, mais pourraient en avoir.

Intensification de la concurrence

Nous devons composer avec une vive concurrence dans la plupart de nos marchés et relativement à la plupart de nos produits. Le développement rapide de la technologie au cours des dernières années a facilité l'arrivée des concurrents sur les marchés que nous desservons. Des concurrents traditionnels et non traditionnels ont récemment lancé des services concurrents ou annoncé leur capacité ou leur intention d'offrir des services de téléphonie locale et d'autres services de télécommunications dans une proportion croissante des territoires que nous desservons. La zone de couverture des câblodistributeurs concurrents pourrait s'accroître plus rapidement et éventuellement couvrir une plus grande part de notre territoire actuel par rapport à nos prévisions actuelles. En outre, des concurrents internationaux non traditionnels pourraient pénétrer plus rapidement le marché canadien des télécommunications et couvrir un plus grand nombre de secteurs que ce que nous prévoyons actuellement.

La concurrence se répercute sur nos stratégies d'établissement des prix. Nous devons constamment assurer le caractère concurrentiel de nos prix et services. Nous devons prévoir les changements constants qui touchent nos activités et nos marchés et y réagir rapidement. Nous devons aussi nous assurer qu'il existe un équilibre approprié entre la qualité des produits et services que nous offrons à nos clients et les prix de ces produits et services.

Notre stratégie à l'égard de la concurrence s'appuie sur l'évolution des services et des forfaits pour créer une valeur, sur la collaboration avec les clients pour offrir des solutions complètes et innovatrices, sur l'amélioration de notre structure de coûts pour établir des prix plus concurrentiels, sur l'expansion de notre réseau IP et des capacités en vue d'élargir l'accès et d'offrir des solutions novatrices ainsi que sur le déploiement de réseaux de fibre optique de premier ordre. Les forfaits de produits et de services constituent une composante clé de nos objectifs stratégiques, car les clients qui choisissent des forfaits reçoivent une plus grande valeur pour leur argent, leur processus de prise de décisions s'en trouve simplifié et ils sont beaucoup plus enclins à continuer de faire affaire avec nous. Nos concurrents et en particulier l'évolution du contexte de la concurrence peuvent compromettre ces stratégies. Nous surveillons et nous analysons activement l'évolution des marchés dans lesquels nous exerçons nos activités afin d'évaluer notre compétitivité. Nous sommes d'avis que nous possédons des atouts fondamentaux et des initiatives qui nous différencient sur le marché et qui renforcent notre position concurrentielle, réduisant le risque global de la concurrence. Les atouts et les initiatives de notre entreprise sont décrits plus en détail à la rubrique « Points saillants des priorités stratégiques pour 2011 ».

Une concurrence accrue et l'arrivée de nouveaux services de concurrents pourraient avoir une incidence imprévisible sur nos résultats prévus, sur la tarification de nos services actuels et sur notre rentabilité. Si l'une de ces situations se produisait, notre part de marché, nos produits d'exploitation et notre bénéfice net pourraient être défavorablement touchés.

Services locaux et interurbains

Le CRTC réglemente les prix que nous pouvons demander en matière de services d'accès de base dans les zones où il juge que la concurrence est insuffisante pour protéger l'intérêt des utilisateurs. Jusqu'à présent, le CRTC a jugé que la concurrence était suffisante pour accorder l'abstention de la réglementation des prix à l'égard de plus de 38 % de nos lignes téléphoniques locales résidentielles et de plus de 28 % de nos lignes téléphoniques locales d'affaires.

Outre les pressions qu'exercent les autres entreprises de télécommunications, nous devons composer avec d'importantes pressions de la part des entreprises de câblodistribution concurrentes qui offrent des services voix sur leurs réseaux. Ces concurrents offrent des services téléphoniques locaux dans une bonne partie de notre marché. Ils sont en mesure d'offrir des forfaits regroupant plusieurs services, à savoir diverses combinaisons de services téléphoniques, Internet, sans fil et de télévision.

De plus, le passage de certains clients vers les services exclusivement sans fil au détriment des services sur fil menace toujours notre clientèle établie des SAR. Le rythme auquel cette substitution technologique se produit pourrait s'accélérer. Ceci entraîne des pressions sur les produits d'exploitation tirés des services locaux, et il s'ensuit une baisse des produits d'exploitation tirés des services et des fonctions assurés avec le réseau local, y compris les services Internet et interurbains.

La valeur des services interurbains, pris individuellement, a diminué, mais ces services demeurent une composante de la gamme de solutions offertes à nos clients. Dans l'industrie des télécommunications, les services interurbains sont de plus en plus proposés à l'intérieur de forfaits à prix fixe, alors que d'autres options comme les services voix sur IP, les applications poste-à-poste et la messagerie instantanée remplacent les moyens traditionnels d'appel, contribuant à la baisse des prix et des minutes. La concurrence s'intensifie avec l'entrée en scène de fournisseurs de services de contournement et de fournisseurs de cartes prépayées, d'entreprises et de revendeurs intercirconscriptions de base et, récemment, de fournisseurs de services voix sur IP. Les services voix sur IP continueront d'éroder le marché des services interurbains traditionnels au fur et à mesure que cette technologie s'améliorera et que des services gérés voix sur IP seront mis sur le marché, rendant la technologie transparente et plus attrayante pour le consommateur.

Nous continuons de chercher à fidéliser nos clients en leur offrant de la valeur, de la simplicité et des prix concurrentiels. Nous continuons également d'améliorer notre capacité à affronter la concurrence en cherchant à obtenir d'autres abstentions à la réglementation. De plus, nous continuons de gérer la mise en œuvre des nouvelles technologies, y compris la voix sur IP, dans nos marchés, dans le cadre de notre stratégie axée sur l'évolution des services locaux. Cependant, rien ne garantit que ces offres ralentiront le taux de désabonnement et l'érosion de notre part de marché au profit des nouveaux venus.

Services Internet

La pénétration des services Internet dans notre marché ne ralentit pas. Nous subissons une concurrence de plus en plus diversifiée, provenant de partout dans le monde, allant des fournisseurs de services de câblodistribution avec une capacité excédentaire de réseau aux sociétés de TI, aux fournisseurs de matériel informatique et aux intégrateurs de systèmes qui regroupent de plus en plus de composantes de téléphonie et de services professionnels à l'intérieur de solutions à faibles prix. Ces entreprises continuent d'offrir des vitesses plus élevées à leurs clients au moyen de leurs réseaux, ainsi qu'un plus vaste éventail de produits et services sur ces réseaux. Ces concurrents continuent d'exercer des pressions sur nos prix, sur notre part de marché et, par conséquent, sur nos produits d'exploitation.

Notre objectif stratégique visant à accroître nos services à large bande nous permettra de livrer concurrence d'une manière efficace. Nous avons accru nos investissements dans la technologie à fibre optique afin d'offrir à nos clients le meilleur réseau IP qui soit et qui réponde à leurs besoins, et nous continuons d'accroître notre expertise en les aidant à moderniser leurs réseaux et en leur fournissant des solutions adaptées à leur secteur. Nous continuons aussi d'effectuer des investissements importants aux fins de l'élargissement de notre réseau FTTH, qui nous permet de fournir les meilleurs services à large bande *FibreOP* qui soient.

Services sans fil

Les services sans fil revêtent de l'importance pour nos clients. Ces services constituent l'un des principaux éléments de notre gamme de services qui nous permettent ainsi de nous démarquer de nos concurrents, particulièrement lorsqu'ils sont offerts dans nos forfaits. L'arrivée de nouveaux concurrents sur le marché canadien du sans-fil, par suite des enchères relatives au nouveau spectre de services sans fil en 2008, a intensifié la concurrence dans ce marché. L'intensité de la concurrence dans le marché du sans-fil augmentera, en raison des divers facteurs qui influent sur le choix des clients, notamment les prix, la sélection d'appareils, l'éventail des services, la qualité technique, la couverture et les capacités de transmission des réseaux sans fil, le service à la clientèle, l'étendue de la distribution, ainsi que la marque et la commercialisation.

Nous avons actuellement une entente avec Bell Mobilité pour offrir ces services à nos clients (à l'extérieur des territoires d'exploitation de Télébec, de NorthernTel et de KMTS, où nous offrons ces services directement), et nous dépendons donc de Bell Mobilité pour assurer la prestation d'un service de qualité à nos clients. Rien ne garantit que les ententes actuelles avec Bell Mobilité seront maintenues indéfiniment dans leur forme actuelle ou que les conditions en vertu desquelles elles ont été conclues ne seront pas modifiées.

Notre incapacité à livrer concurrence aux autres fournisseurs de services sans fil pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation, ainsi que sur nos services locaux et interurbains si des services sans fil sont offerts dans les forfaits. Ceci pourrait entraîner une diminution des PEMC, une hausse des coûts d'acquisition et de fidélisation des clients, une augmentation du taux de désabonnement, une perte de la part de marché et, par conséquent, une baisse des produits d'exploitation et du BAIIA.

Services de télévision

Les services de télévision revêtent diverses formes et comprennent les services par satellite, les services IP et les services de câblodistribution. Nos concurrents incluent donc des entreprises de câblodistribution, des entreprises offrant des services par satellite et des entreprises de téléphone traditionnelles. Nous offrons à nos clients un service de télévision par satellite de radiodiffusion directe (SRD) et, dans certaines régions, un service de télévision numérique IP. En raison de l'évolution de la technologie ainsi que des changements démographiques et des changements dans les préférences des téléspectateurs, de nouveaux services de télévision tels que la TV mobile et la TV sur Internet sont maintenant offerts. Nous détenons des licences de distribution de radiodiffusion qui nous permettent d'offrir des services de télévision dans les régions que

nous desservons, mais un grand nombre des autres types de services de télévision ne sont pas réglementés.

L'offre de services de télévision dans nos forfaits nous permet d'offrir une solution complète à nos clients résidentiels. La concurrence visant les abonnés aux services de télévision repose sur le nombre et le type de chaînes offertes, sur la qualité du signal, sur les caractéristiques des décodeurs, sur la disponibilité des services dans la région, sur les prix et sur le service à la clientèle.

Nous offrons un service de télévision SRD à nos clients en vertu d'une entente conclue avec Bell Canada, et nous dépendons, par conséquent, de Bell Canada en ce qui concerne la prestation à nos clients d'un service satisfaisant. Il n'existe aucune certitude que cette entente dans sa forme actuelle sera maintenue indéfiniment ni que les conditions en vertu desquelles elle a été conclue ne seront pas modifiées.

Notre stratégie visant la croissance de Télé Bell Aliant, notre service de télévision numérique sur IP, dans les provinces de l'Atlantique nous donne l'occasion d'accroître notre part de marché et d'améliorer notre position concurrentielle dans les principaux marchés urbains. Notre incapacité à livrer concurrence aux fournisseurs de services de télévision traditionnels et non traditionnels pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation, ainsi que sur nos services locaux et interurbains, si les services de télévision sont offerts dans le cadre de forfaits. Ceci pourrait entraîner une diminution des PEMC, une augmentation du taux de désabonnement, une perte de la part de marché et, par conséquent, une baisse des produits d'exploitation.

Capacité à mettre en œuvre des stratégies et des plans

Nous poursuivons la mise en œuvre de notre vision, qui est de « devenir, aux yeux des consommateurs, le principal fournisseur de communications sur les marchés où nous sommes présents ». Nos initiatives stratégiques pour 2011, comme elles sont présentées sous la rubrique « Points saillants des priorités stratégiques pour 2011 », nous aideront à atteindre notre objectif.

Nos stratégies et nos plans comprennent des initiatives visant à améliorer l'expérience client, à fidéliser notre clientèle, à accroître nos services à large bande, à établir une nouvelle structure de coûts et à mobiliser nos employés. Aux fins de ces initiatives, nous devons modifier nos relations avec nos clients, améliorer nos systèmes et nos processus, mettre en œuvre des programmes et des initiatives au chapitre de la productivité, investir des sommes considérables dans notre réseau FTTH et communiquer de façon efficace avec nos employés.

L'amélioration du service à la clientèle est essentielle à l'accroissement de notre clientèle et à la fidélisation de nos clients existants. Il pourrait toutefois s'avérer difficile de continuer d'améliorer le service à la clientèle tout en réduisant considérablement les coûts dans le cadre des initiatives au chapitre de la productivité. Un grand nombre de ces initiatives et de celles ayant pour objectif la réduction des coûts nécessitent des dépenses en immobilisations afin de mettre en place des systèmes qui automatisent ou améliorent nos activités. Il n'existe aucune garantie que ces investissements seront efficaces et entraîneront les améliorations de productivité et les réductions de coûts prévues.

Si l'investissement dans les services à large bande et la fibre optique devait être effectué à un rythme plus lent que ce qui est actuellement prévu dans notre plan d'affaires, ou si nos coûts excédaient nos prévisions, le taux de croissance de nos services Internet et de télévision risquerait aussi d'être inférieur à nos prévisions actuelles, touchant ainsi de façon négative nos prévisions relatives au nombre d'abonnés aux services Internet et de télévision et aux produits d'exploitation tirés de ces services en 2011.

Nous nous efforçons de réduire ces risques en élaborant des plans stratégiques exhaustifs qui sont solidement appuyés par des initiatives et des programmes mis en œuvre à l'échelle de l'entreprise qui sont dirigés par notre équipe de hauts dirigeants. Ces initiatives et ces programmes font l'objet d'un suivi constant et d'ajustements, au besoin, pendant l'exercice, dans le but de chercher à atteindre les résultats désirés. Si les risques décrits plus hauts devaient se concrétiser, notre rendement financier, incluant nos perspectives de croissance, pourrait être touché de façon défavorable.

Conjoncture générale

Certaines tendances économiques générales et certains facteurs indépendants de notre volonté ont une incidence sur notre exploitation et notre entreprise. Ces tendances et facteurs comprennent des modifications défavorables touchant les conditions des marchés particuliers de nos produits et services, les conditions du marché étendu des services de télécommunications et la conjoncture économique nationale ou mondiale, et leur incidence sur les marchés des capitaux, sur les taux d'intérêt et sur le comportement des consommateurs.

Notre rendement et la mesure dans laquelle nos prévisions relatives aux événements futurs se réalisent subissent l'influence de la conjoncture économique, la demande des services de télécommunications ayant tendance à diminuer lorsqu'il y a fléchissement de la croissance économique et de l'activité de détail. Tout ralentissement continu de l'activité économique mondiale peut rendre plus incertaines les perspectives économiques générales et pourrait avoir une incidence défavorable sur le rendement de l'économie canadienne et la réalisation de nos prévisions. Il n'est pas possible de prévoir avec précision les fluctuations économiques et les répercussions de ces fluctuations sur notre performance.

Nous surveillons la conjoncture et l'évolution de celle-ci dans les marchés où nous exerçons nos activités. Nous utilisons cette information dans nos revues opérationnelles et stratégiques permanentes afin d'ajuster nos initiatives stratégiques en fonction de la conjoncture. La conjoncture économique actuelle ne nous a pas incités à modifier nos pratiques de gestion des risques. La philosophie et le cadre de gestion actuels tiennent compte d'un large éventail de conditions du marché. Nous continuons de mesurer les risques et de les surveiller de près en mettant en œuvre des pratiques exemplaires et nous gérons les risques dans les limites de nos politiques approuvées.

Mise en œuvre de règles modifiées concernant la capitalisation des régimes de retraite, l'évaluation des régimes de retraite et les risques liés aux placements

Nous offrons certains RRPD qui ont un déficit de capitalisation.

Les RRPD sont exposés au risque général d'évaluation future, et la mise à jour des évaluations actuarielles exigées pourrait entraîner une modification des niveaux de capitalisation requis pour 2011 et par la suite. Si le rendement des actifs des régimes, l'intérêt sur les obligations ou les résultats réels des régimes se révélaient supérieurs ou inférieurs aux prévisions initiales, les évaluations pourraient se traduire par une augmentation ou une baisse des cotisations minimales obligatoires. Ces écarts pourraient être importants.

Les mesures d'allègement au titre de la capitalisation des régimes de retraite d'abord annoncées dans le budget fédéral de mai 2006, puis proposées de nouveau à l'égard des nouveaux déficits par le ministère des Finances fédéral en janvier 2009, permettent aux promoteurs de régimes de prolonger de cinq ans à dix ans la période de financement des déficits de solvabilité sous réserve de certaines conditions. Nous sommes actuellement en mesure de profiter de ces mesures d'allègement, en partie parce que nous disposons de facilités bancaires autorisant l'émission de lettres de crédit au lieu de paiements en espèces pour assurer la capitalisation des régimes. Si nous n'avions plus accès à ces facilités de crédit ou si nous n'étions pas admissibles à l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes, le niveau de capitalisation en espèces requis à l'égard de nos RRPD pourrait augmenter immédiatement.

Au cours des dernières années, nous avons modifié la répartition des actifs et les stratégies des caisses des régimes de retraite afin d'atténuer l'incidence que les fluctuations futures des taux d'intérêt et les rendements des placements pourraient avoir sur la situation de capitalisation des régimes. D'ailleurs, la plupart de nos RRPD ne sont plus offerts pour les nouvelles adhésions, ce qui devrait éventuellement mettre un frein à la croissance future de ces obligations. Toutefois, bien que nous gérons toujours avec prudence et circonspection les actifs de nos régimes de retraite, nous restons vulnérables à un nouveau ralentissement de l'économie mondiale et nationale et des marchés boursiers, ralentissement qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la capitalisation de nos régimes de retraite et, plus généralement, sur nos activités et nos résultats d'exploitation, puisqu'ils pourraient nécessiter le versement de cotisations futures sensiblement plus élevées.

Le 12 juillet 2010, le Parlement a approuvé certaines modifications législatives qui autorisent l'emploi de lettres de crédit pour honorer des paiements au titre du déficit de solvabilité. Le 18 décembre 2010, des projets de réglementation ont été publiés pour commentaires, et nous évaluons actuellement l'incidence que ces projets auront sur nos régimes; toutefois, nous ne pourrions pas la déterminer de façon précise avant que la version finale ne soit connue. Les risques importants auxquels sont assujettis nos RRPD, à savoir l'incidence des variations des taux d'intérêt, des hypothèses actuarielles et des rendements sur le marché des titres de capitaux propres, n'ont pas changé et nous sommes d'avis qu'ils ne sont pas atténués de façon considérable par ces mesures de réforme proposées. Nous continuons de gérer ces risques au moyen de la répartition des actifs et de politiques de financement, y compris la cotisation volontaire unique de 200 M\$ prévue pour 2011, qui visent à réduire la volatilité des besoins de financement futurs, tout en équilibrant le total des coûts liés à nos régimes.

Dépendance envers les systèmes

Nous dépendons de divers systèmes complexes qui sont utilisés pour fournir des services aux clients et gérer les relations clients, la facturation et les stocks. Ces systèmes sont constitués de nombreuses parties intégrées comprenant des câbles, du matériel, des bâtiments et des tours, du matériel de TI, des logiciels de TI ainsi que des données connexes. La réussite de nos activités dépend de l'efficacité avec laquelle ces éléments sont protégés contre les dommages occasionnés par les incendies, le mauvais temps, les catastrophes naturelles, les interruptions de courant, le piratage, les virus informatiques, les dispositifs neutralisants et les actes délibérés de vandalisme, les actes de guerre ou de terrorisme et d'autres événements. L'un ou l'autre de ces événements pourrait mettre un terme aux activités pour une période indéterminée et avoir une incidence défavorable sur nos produits d'exploitation et nos coûts.

Nos activités dépendent également du remplacement et de l'entretien pertinents de nos réseaux et de notre matériel. Nos systèmes sont connectés aux systèmes d'autres entreprises de télécommunications dont nous dépendons pour la prestation de certains de nos services. L'une ou l'autre des menaces potentielles mentionnées précédemment, de même que des conflits de travail, des faillites, des difficultés techniques ou d'autres événements touchant les réseaux de ces autres entreprises, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos relations clients et nos résultats d'exploitation.

Pour atténuer l'incidence de ce risque, nous avons élaboré des plans de reprise après sinistre, dont des redondances qui ont été intégrées à notre réseau pour réduire le temps de panne découlant d'une catastrophe naturelle ou d'autres sinistres; toutefois, rien ne garantit l'efficacité de ces plans.

De plus, un bon nombre des aspects de notre entreprise dépendent en grande partie de différents systèmes et logiciels de TI qui doivent être améliorés et mis à niveau régulièrement et remplacés de temps à autre, parfois à un coût élevé. La réalisation de mises à niveau et de conversions de systèmes et de logiciels est un processus très complexe qui peut entraîner des incidences défavorables comme des erreurs de facturation et des retards dans le service à la clientèle. L'un ou l'autre de ces problèmes pourrait nuire considérablement à nos relations clients et à notre entreprise et avoir une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation.

Changement technologique

Le secteur des télécommunications subit l'influence de l'évolution rapide de la technologie et des changements connexes touchant les demandes des clients, les caractéristiques des produits et services et les prix. Les progrès technologiques raccourcissent aussi les cycles de vie des produits et favorisent la convergence de différents secteurs de l'industrie de l'information en voie de mondialisation. Par exemple, la technologie voix sur IP, la substitution des services sur fil par des services sans fil et d'autres technologies sans cesse changeantes exacerberont la concurrence et pourraient avoir une incidence négative sur nos produits d'exploitation futurs. Notre succès futur dépendra de notre capacité à prévoir et à mettre en œuvre de nouvelles technologies assorties du niveau de service et des prix que recherchent les clients, et à investir dans ceux-ci. Les progrès technologiques peuvent aussi influencer nos flux de trésorerie en raccourcissant la vie utile de certains de nos actifs. Rien ne garantit que nos technologies existantes répondront aux besoins futurs des clients et ne deviendront pas désuètes en raison de développements technologiques futurs, ni que nous n'aurons pas à engager d'autres dépenses en immobilisations pour mettre à niveau ou remplacer notre technologie. De plus, il est possible que des progrès technologiques soient réalisés et réduisent les coûts des

immobilisations, ce qui faciliterait ainsi la venue de concurrents potentiels. Bien que nous croyions que le niveau des dépenses en immobilisations que nous prévoyons engager en 2011 soit suffisant pour maintenir la capacité de production de notre réseau et d'autres actifs, l'incidence de changements technologiques pourrait entraîner la nécessité d'investir des sommes plus importantes dans l'avenir.

Nous surveillons constamment les progrès technologiques et les tendances d'achat des clients, ce qui nous permet d'offrir aux clients une technologie de pointe. Nous utilisons ces renseignements dans nos révisions opérationnelles et stratégiques afin d'ajuster nos initiatives, au besoin. Nous évaluons également périodiquement les durées de vie utile de nos dépenses en immobilisations à la lumière des prévisions en matière de progrès technologiques, et apportons des modifications, au besoin.

Dépenses en immobilisations requises et demande pour nos services

Il est nécessaire d'engager des sommes importantes dans les nouvelles technologies afin de demeurer concurrentiel dans le secteur des télécommunications, où l'évolution est rapide. Lorsque nous actualisons nos réseaux, produits et services, nous pouvons être exposés à des risques financiers accrus liés à l'acquisition d'actifs qui peuvent être susceptibles de devenir rapidement désuets et dont la valeur commerciale ou économique est, par conséquent, peu élevée ou de courte durée.

La croissance du trafic de données et l'importante augmentation de la demande pour les services à large bande qui en résulte sont des facteurs de plus en plus influents pour les investissements dans le réseau et l'infrastructure. Cette croissance du trafic est attribuable à l'augmentation de l'utilisation résidentielle et commerciale d'Internet, laquelle a dépassé le volume de trafic de la téléphonie vocale sur de nombreux réseaux. Il est difficile de prédire si les taux de croissance élevés de ce trafic se maintiendront avec le déploiement des services Internet à haute vitesse et l'utilisation de plus en plus fréquente d'applications à forte utilisation de largeur de bande, comme la vidéo, par les clients. Nous surveillons la demande de services à large bande et cherchons à optimiser le rendement du réseau, mais si ces efforts sont infructueux ou si des modifications réglementaires futures restreignent notre capacité à gérer notre réseau, il pourrait en résulter des conséquences défavorables importantes pour nos résultats d'exploitation. Si nous ne réussissons pas à investir continuellement dans nos réseaux Internet de façon à égaler ou à surpasser les services à haute vitesse et à offrir de nouveaux produits et services comparables à ceux de nos concurrents, les prix de nos produits ainsi que nos produits et nos résultats d'exploitation futurs pourraient s'en ressentir.

Nous évaluons continuellement les coûts et les avantages des investissements dans notre réseau et notre infrastructure afin de chercher à nous assurer qu'ils demeurent fiables pour nos clients et qu'ils répondent à leurs besoins techniques toujours plus grands.

La gestion du cycle de vie des immeubles et des autres biens immeubles est une autre activité qui a une incidence sur nos dépenses et nos dépenses en immobilisations. Nous détenons un grand nombre d'immeubles répartis dans notre important territoire d'exploitation. Nous surveillons continuellement ces propriétés afin de cibler et de contrer les risques qui pourraient découler des systèmes d'exploitation des immeubles et des structures mêmes. Une mauvaise gestion de ces actifs pourrait entraîner des dépenses importantes et imprévues, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos résultats d'exploitation.

Relation d'affaires avec BCE et Bell Canada

BCE, Bell Canada et certaines sociétés du même groupe et personnes qui ont un lien avec elle exercent d'importantes activités internationales et disposent de ressources financières, techniques et opérationnelles supérieures aux nôtres. Nous avons conclu une série d'ententes commerciales à long terme avec Bell Canada, y compris une convention de gestion des relations commerciales, qui est décrite plus en détail à la rubrique « Opérations entre apparentés ». Certaines modalités de la convention sont assujetties à des renégociations périodiques. La prochaine devrait avoir lieu en 2013. En vertu de nos ententes, Bell Canada et nous ne pouvons être en concurrence à certains égards dans nos territoires respectifs. Toutefois, en cas de résiliation de cette convention, Bell Canada et nous-mêmes, de même que nos sociétés affiliées, nos entités sous influence notable ou nos sociétés en exploitation respectives pourrions dès lors nous faire concurrence.

De plus, nous avons obtenu l'accès aux ressources techniques, opérationnelles et humaines de Bell Canada et de ses sociétés affiliées, de même qu'à des produits et services sans fil de Bell Mobilité pour nos clients aux termes d'ententes officielles. L'accès à ces ressources n'est pas exclusif et rien ne garantit que les ententes actuelles seront offertes indéfiniment dans leur forme actuelle ou que les conditions auxquelles ces ressources ont été obtenues ne seront pas modifiées.

Nous avons une relation mutuellement avantageuse avec Bell Canada et nous exerçons nos activités en vertu de l'entente de gestion de relations commerciales et d'autres ententes, selon les modalités convenues.

Évolution de la réglementation

Les décisions rendues par le CRTC influent sur nos activités. Les principaux faits nouveaux ont été décrits à la rubrique « Modifications réglementaires ».

Dans l'ensemble, plusieurs décisions en matière de réglementation rendues au cours des derniers exercices allègent le fardeau réglementaire et ont amélioré notre pouvoir d'action en ce qui a trait à la commercialisation ainsi que notre capacité à livrer concurrence de manière efficace. Rien ne garantit cependant que ces tendances découlant de la nouvelle réglementation se poursuivront. Il existe un risque que les décisions du CRTC, et en particulier les décisions portant sur les tarifs auxquels nous devons fournir à nos concurrents l'accès à nos installations, de même que notre capacité à gérer le trafic sur Internet qui passe par nos réseaux, aient une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation. Nous surveillons étroitement les décisions du CRTC et participons dans l'arène de la réglementation afin de militer en faveur d'un cadre de réglementation équilibré, qui sert nos clients et l'ensemble du secteur.

En plus des décisions du CRTC, toute modification de l'approche préconisée par le gouvernement du Canada en matière de réglementation peut avoir une incidence sur nos activités. Par exemple, en décembre 2006, le Cabinet fédéral a publié une instruction en matière de politique qui recommandait au CRTC de s'en remettre autant que possible aux forces du marché et d'imposer une réglementation qui interfère le moins possible avec ces tendances. Cette modification de l'approche préconisée par le gouvernement du Canada en matière de réglementation s'est traduite par d'importantes réformes, notamment en accélérant les octrois d'abstention de la réglementation pour les services locaux et en augmentant la portée des décisions relatives à l'abstention. Rien ne garantit que des modifications réglementaires futures introduites par le gouvernement du Canada n'auront pas une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Dépendance envers les principaux fournisseurs

Nous exploitons une plateforme complexe de réseaux et d'infrastructures de télécommunications dont le fonctionnement continu dépend de notre accès à des produits et à des services de première importance qui nous sont fournis par des tiers. Plusieurs de ces produits et services sont extrêmement spécialisés et ne peuvent être obtenus qu'auprès de quelques fournisseurs, parfois même d'un seul, et ils peuvent être libellés en devises. Si notre accès à ces produits et services de première importance devait être compromis ou interrompu, par exemple en raison de la conjoncture économique et de la situation du marché du crédit, de la faillite ou de l'insolvabilité d'un fournisseur, d'une interruption de travail, de modifications des spécifications techniques ou pour toute autre raison, nos activités et nos résultats d'exploitation pourraient être touchés de manière importante et défavorable. Si la valeur du dollar canadien devait diminuer par rapport aux devises dans lesquelles sont libellés les produits et services de première importance que nous devons acheter, le coût que nous payons pourrait augmenter considérablement.

Maintien des cotes de crédit

Si les résultats réels diffèrent de nos prévisions ou si les hypothèses énoncées dans notre plan d'affaires changent, nous devons peut-être obtenir plus de fonds que prévu en émettant des titres d'emprunt ou des actions, en procédant à des ventes ou en cédant autrement nos actifs. Des opérations de financement s'appuyant sur des émissions d'actions ordinaires se traduiraient par une dilution de l'avoir de nos investisseurs en actions ordinaires actuels. Une augmentation du nombre d'actions privilégiées pourrait donner lieu à des paiements fixes additionnels au titre des dividendes et réduire notre souplesse financière. Un niveau accru de financement par emprunt pourrait entraîner une baisse de nos cotes de crédit, augmenter nos coûts d'emprunt et compromettre notre capacité de tirer avantage des possibilités d'affaires.

Notre capacité d'obtenir du financement dépend de notre capacité d'accéder aux marchés financiers et au marché des prêts commerciaux. Le coût du financement dépend largement des conditions du marché, des perspectives pour notre entreprise et des cotes de crédit au moment de l'obtention des capitaux. Si nos cotes de crédit ou les cotes attribuées à nos actions privilégiées sont diminuées, notre coût de financement pourrait augmenter considérablement. De plus, les participants aux marchés financiers et des prêts commerciaux ont établi des politiques internes qui limitent leur capacité d'investir dans un même emprunteur ou groupe d'emprunteurs ou dans un même secteur ou encore de lui octroyer du financement.

Si des perturbations se font sentir sur les marchés des capitaux, nous pourrions subir une hausse des coûts ou être dans l'impossibilité d'obtenir du financement lorsque nous en aurons besoin pour croître ou rembourser la dette arrivant à échéance. S'il nous est impossible de recueillir les capitaux dont nous avons besoin, nous pourrions devoir limiter nos dépenses en immobilisations actuelles, limiter nos investissements dans de nouvelles entreprises ou vendre ou céder autrement des actifs. Toutes ces mesures pourraient avoir une incidence défavorable considérable sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation ou nos flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et sur nos perspectives de croissance. Les stratégies que nous avons adoptées à l'égard de nos besoins de trésorerie sont également analysées sous la rubrique « Gestion des finances et du capital ».

Clauses restrictives relatives à la dette et autres

Nous avons des obligations de service de la dette découlant des actes de fiducie relatifs à l'émission de titres d'emprunt par nos filiales en exploitation et à leurs facilités respectives. Voici en quoi notre degré d'endettement pourrait avoir des conséquences importantes :

- Notre capacité à verser des dividendes et la capacité de nos filiales à nous verser des dividendes pourraient se trouver limitées si nous sommes dans l'incapacité de respecter certaines conditions financières prévues par ces actes de fiducie et facilités.
- Notre capacité d'obtenir du financement supplémentaire pour le fonds de roulement, les dépenses en immobilisations ou des acquisitions à venir est limitée par les clauses restrictives énoncées dans ces actes de fiducie et facilités.
- Une partie importante de nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation peut être consacrée au paiement du capital et de l'intérêt sur la dette, ce qui réduit les fonds disponibles pour les activités futures.
- Certains de nos emprunts sont à des taux d'intérêt variables, ce qui nous expose au risque d'une augmentation des taux d'intérêt.
- Nous pouvons être plus vulnérables aux périodes de ralentissement économique, et notre capacité de résister aux pressions de la concurrence peut être limitée.

Nous respectons actuellement nos clauses restrictives, mais si nous omettons de nous conformer aux obligations prévues par les actes de fiducie et les facilités, il pourrait en résulter un cas de défaut pouvant nous contraindre à rembourser notre dette intégralement. Nous évaluons constamment l'incidence que nos stratégies et nos projets ont sur notre levier financier et les clauses restrictives auxquelles nous sommes assujettis et nous surveillons notre conformité.

Droits de gouvernance de BCE

Dans le cadre de l'arrangement conclu le 6 juillet 2006 pour constituer le Fonds, nous avons conclu une convention des porteurs de titres avec BCE et Bell Canada. Cette convention a été modifiée le 1^{er} janvier 2011, de manière à refléter l'opération de conversion et à maintenir les droits de BCE et de Bell Canada aux termes de la nouvelle structure de société par actions. En vertu des conditions de cette convention, tant que BCE détient, directement ou indirectement, une participation d'au moins 20 % des actions ordinaires de Bell Aliant Inc., nous devons obtenir le consentement de BCE avant de conclure diverses opérations, telles que certaines fusions, coentreprises, ventes d'actifs et autres opérations importantes. De plus, BCE et ses sociétés affiliées ont certains droits à l'égard de la désignation ou de la nomination des membres des conseils d'administration de Bell Aliant Inc. et de ses filiales en exploitation importantes. BCE et ses sociétés affiliées ont le droit de nommer une majorité des membres des conseils des filiales en exploitation importantes de Bell Aliant Inc. et de désigner chaque année une majorité d'administrateurs pour la nomination au conseil de Bell Aliant Inc. tant que BCE détient, directement ou indirectement, une participation d'au moins 30 % dans Bell Aliant Inc. et que nos conventions commerciales importantes sont en place. Si ces conventions commerciales sont résiliées par l'une ou l'autre des parties à celles-ci, conformément à leurs conditions (autre qu'une résiliation en raison d'une violation volontaire importante par Bell Aliant, s.e.c.), ou si BCE et ses sociétés affiliées détiennent, directement ou indirectement, une participation de moins de 30 % des actions ordinaires de Bell Aliant Inc., BCE aura le droit de nommer sa quote-part des membres des conseils des filiales en exploitation importantes de Bell Aliant Inc. et de désigner pour la nomination sa quote-part des membres du conseil de Bell Aliant Inc., selon le pourcentage de sa participation dans Bell Aliant Inc. Quoi qu'il en soit, BCE aura le droit de nommer deux administrateurs au conseil de Bell Aliant, commandité, et de désigner deux personnes pouvant être choisies comme administrateurs du conseil de Bell Aliant Inc. tant que ces conventions commerciales seront en vigueur, peu importe sa participation dans Bell Aliant Inc. BCE jouit d'une latitude absolue en ce qui concerne l'exercice de ces droits. Il en résulte que Bell Aliant Inc. et ses filiales en exploitation peuvent être empêchées de conclure des opérations ou d'exercer des activités qu'elles souhaiteraient conclure ou exercer. À la conclusion de la conversion en société par actions, la convention des porteurs de titres a été modifiée et retirée, et Bell Aliant Inc. et Bell Aliant, commandité ont assumé les droits et les obligations du Fonds et de Placements Bell Aliant, s.e.c., respectivement.

Dépendance à l'égard du personnel clé et relations de travail

Comme nos activités et notre capacité d'offrir des services à nos clients dépendent grandement des efforts continus de nos employés, des pénuries de main-d'œuvre imprévues ou étendues pourraient avoir une incidence négative importante sur nos activités. Nous avons entrepris la planification exhaustive de la poursuite de l'exploitation, notamment l'élaboration d'un programme complet d'intervention en cas de pandémie, en vue d'atténuer ces risques et de préserver notre capacité à exercer nos activités au cours de tels événements.

Environ 62 % de nos employés sont représentés par des syndicats et sont couverts par des conventions collectives. Les syndicats du Canada atlantique représentent environ les deux tiers du total de nos employés syndiqués. Le Common Interest Forum, qui regroupe des membres de la haute direction de Bell Aliant, commandité et du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) du Conseil des communications de la région de l'Atlantique (CEPACC), s'est réuni régulièrement depuis plus de deux ans et progresse en vue de régler des questions d'intérêt commun aux deux parties. Une convention collective avec CEPACC a été signée en 2010. Cette convention a remplacé la convention collective existante. Les modifications ont pris effet pour la période allant du 1^{er} octobre 2010 au 31 décembre 2014.

Le tiers restant de nos employés syndiqués travaillent en Ontario et au Québec et sont couverts par huit conventions collectives. En novembre 2010, le Conseil canadien des relations industrielles a approuvé notre demande visant à fusionner l'unité de négociation de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE) de KMTS et les unités existantes du SCEP (techniciens et employés de bureau) qui couvrent nos activités en Ontario. De plus, le Conseil a demandé que nous nous réunissions avec la FIOE et le SCEP afin d'établir les règles de transition. L'intégration des employés représentés par la FIOE dans l'unité du SCEP devrait être terminée d'ici le 1^{er} mai 2011, et la convention collective conclue avec la FIOE sera alors résiliée. Une restructuration de notre équipe de vente dans la région centrale effectuée en 2010 a fait en sorte que quatre membres syndiqués de cette équipe sont devenus cadres et que le seul employé restant de cette équipe

est maintenant couvert par la convention collective de Bell Aliant, s.e.c. Par conséquent, il n'y a plus aucun employé couvert par la convention visant l'équipe de vente.

Au cours de 2011, les employés représentés par la FIOE en Ontario et au Québec seront intégrés à l'unité du SCEP, ce qui réduira à sept le nombre de nos conventions collectives. Trois de ces sept conventions restantes viendront à échéance en 2011. La première de ces conventions couvre 140 techniciens et employés de bureau représentés par le SCEP qui sont situés dans le Nord de l'Ontario, et elle a pris fin le 28 février 2011. De plus, un réexamen des salaires de 170 techniciens de Télébec est prévu pour le mois de juillet 2011. La convention couvrant 220 employés de bureau de Télébec prendra fin le 1^{er} novembre 2011, et celle couvrant 650 techniciens de Bell Aliant, s.e.c. représentés par le SCEP prendra fin le 30 novembre 2011.

Éventualités de nature juridique et modifications apportées aux lois

Nous étudions toutes les actions en justice et évaluons la probabilité d'un résultat défavorable et son incidence possible. Les pertes sont comptabilisées quand une perte éventuelle est jugée probable et que ses conséquences peuvent être raisonnablement estimées. Toutefois, des litiges en cours ou futurs pourraient tout de même avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie et la situation financière au cours de la période où le jugement est prononcé ou le règlement a lieu. Les litiges importants en cours sont décrits à la note 23 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

De plus, l'adoption de nouvelles lois et les modifications des lois ou de leur interprétation, notamment des changements dans les lois fiscales ou dans les taux d'imposition, des changements dans les lois relatives à la confidentialité et à la sécurité de l'information sur les clients, ainsi que les lois sur les valeurs mobilières ayant eu pour effet de créer une responsabilité civile en cas de fausse déclaration dans l'information continue, pourraient avoir une incidence importante ou défavorable sur nos résultats d'exploitation, nos flux de trésorerie et notre situation financière.

Réussite des acquisitions et des cessions

Nous pouvons effectuer des acquisitions et des cessions d'entreprises ou d'autres activités dans le cadre de nos stratégies d'affaires. Dans le cas des acquisitions, la réussite est souvent tributaire de l'efficacité avec laquelle les activités acquises sont intégrées à notre entreprise et de la réalisation de synergies dans l'entreprise regroupée. Pareillement, la réussite des dessaisissements dépend de l'obtention d'une juste valeur pour les activités vendues et de la réduction de l'incidence financière du retrait de ces activités de l'ensemble de l'entreprise. Ces activités nécessitent aussi beaucoup d'investissement en temps et en ressources, lesquels peuvent être complètement gaspillés si nous n'arrivons pas à conclure l'opération comme prévu. Nous cherchons à atténuer ces risques à l'aide d'une planification et d'une analyse détaillées de ces opérations et grâce à l'embauche de conseillers et de consultants professionnels qualifiés.

Risques en matière de fiscalité

Déduction des frais d'intérêt

Les structures des fonds de revenu sont généralement caractérisées par des montants considérables de dettes subordonnées intersociétés ou similaires, ce qui engendre des frais d'intérêt élevés qui viennent réduire les bénéfices et, par conséquent, l'impôt sur le revenu à payer. Rien ne garantit que les autorités fiscales ne chercheront pas à contester le montant des frais d'intérêt déduits de la dette intersociétés subordonnée avant l'opération de conversion. Si ce montant était contesté avec succès à l'égard du Groupe Bell Nordiq inc. (en ce qui concerne ses années d'imposition antérieures à sa liquidation, le 30 juin 2007) ou de Bell Aliant, commandité, cela aurait un effet défavorable important sur le montant des liquidités dont nous disposons aux fins de distribution à Bell Aliant. Nous estimons que les frais d'intérêt qui étaient inhérents à notre structure de fiducie de revenu peuvent être justifiés et qu'ils sont raisonnables compte tenu des modalités de la dette connexe.

Répartition des revenus des sociétés en commandite

Les commandités de Placements Bell Aliant, s.e.c., de Bell Aliant, s.e.c., de NorthernTel et de Télébec répartissent les revenus respectifs de ces sociétés entre leurs associés respectifs, conformément aux modalités des contrats de société. La *Loi de l'impôt* contient des dispositions qui permettent une nouvelle répartition des revenus ou des pertes des sociétés en commandite entre les membres de ces sociétés lorsque la répartition convenue n'est pas raisonnable dans les circonstances. Bien que cette forme de répartition soit jugée raisonnable dans les circonstances, rien ne garantit que les autorités fiscales ne chercheront pas à contester cette répartition. Si la répartition était contestée avec succès, le montant des liquidités dont nous disposons aux fins de distribution à Bell Aliant Inc. et, par la suite, les distributions de Bell Aliant Inc. à ses actionnaires, pourraient en subir les effets défavorables.

Les montants au titre des impôts sur les bénéfiques, des taxes à la consommation et des taxes de transfert, y compris la charge d'impôts, pourraient différer considérablement des montants prévus.

Nous sommes d'avis que nous avons constitué des provisions suffisantes pour couvrir tous les impôts sur les bénéfiques et toutes les taxes à la consommation et de transfert en nous fondant sur l'information dont nous disposons actuellement. Dans bien des cas, toutefois, pour calculer les impôts sur les bénéfiques et déterminer l'applicabilité des taxes à la consommation et de transfert, il faut faire preuve d'un jugement solide pour interpréter les règles et règlements fiscaux. Nos déclarations fiscales pourraient faire l'objet de vérifications gouvernementales, ce qui pourrait donner lieu à une importante modification du montant des actifs et passifs d'impôts exigibles et futurs et des autres passifs et pourrait, dans certaines circonstances, se traduire par l'imposition d'intérêts et de pénalités.

MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR

Les termes « BAIIA » (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement), « liquidités distribuables normalisées », « liquidités distribuables » et « flux de trésorerie disponibles » n'ont pas de définition normalisée prescrite par les PCGR du Canada. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs assujettis. Nous présentons le BAIIA, les liquidités distribuables normalisées, les liquidités distribuables et les flux de trésorerie disponibles uniformément d'une période à l'autre.

BAIIA

Nous définissons le BAIIA comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation; par conséquent, ce terme désigne le bénéfice d'exploitation avant l'amortissement, la réduction de valeur des actifs incorporels à durée de vie limitée, les frais de restructuration et autres frais, et la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux. Le bénéfice d'exploitation est calculé avant déduction des intérêts et des impôts.

Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice d'exploitation et du BAIIA sur une base consolidée :

<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre</i>		
<i>(en millions de dollars)</i>	2010	2009 ¹
Bénéfice net (perte nette)	(497,1) \$	356,2 \$
Ajouter : Autres charges	14,0	13,2
Intérêts débiteurs	162,3	158,4
Économie d'impôts futurs	(216,5)	(55,6)
Part des porteurs sans contrôle	(401,4)	134,9
Perte nette liée aux activités abandonnées	5,9	14,6
Bénéfice (perte) d'exploitation	(932,8) \$	621,7 \$
Ajouter : Amortissement	703,9	709,5
Réduction de la valeur des actifs incorporels à durée de vie limitée	1 540,7	-
Frais de restructuration et autres frais	29,1	41,4
Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux	88,7	84,9
BAIIA	1 429,6 \$	1 457,5 \$

1. Les résultats financiers de toutes les périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées de notre division xwave.

Nous utilisons le BAIIA, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités courantes avant l'incidence des intérêts, des impôts, de l'amortissement, de la réduction de valeur des actifs incorporels à durée de vie limitée, des frais de restructuration et autres frais, et de la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux. Nous excluons l'amortissement, la réduction de valeur des actifs incorporels à durée de vie limitée et la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux, étant donné que ces éléments sont principalement fonctions des méthodes comptables et des hypothèses utilisées par une société ainsi que de facteurs hors exploitation comme le coût historique des dépenses en immobilisations et des actifs incorporels et le rendement de l'actif des régimes de retraite d'une société. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une incidence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une représentation fautive de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'entreprise.

Le BAIIA permet une comparaison uniforme de notre rendement d'exploitation. À notre avis, certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer notre capacité de payer les intérêts sur notre dette, d'effectuer des distributions aux porteurs de parts et de respecter nos autres obligations de paiement, et comme outil d'évaluation commun dans le secteur des télécommunications. Le BAIIA ne doit pas être confondu avec le bénéfice net ou le bénéfice d'exploitation, qui sont les mesures définies par les PCGR du Canada les plus comparables.

La marge du BAIIA est définie comme le BAIIA en pourcentage de nos produits d'exploitation.

Liquidités distribuables normalisées et liquidités distribuables

Les liquidités distribuables normalisées et les liquidités distribuables sont deux mesures des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation qui peuvent être disponibles aux fins de distribution. Nous calculons les liquidités distribuables normalisées à partir des flux de trésorerie selon les directives de l'ICCA qui s'appuient sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, auxquels nous ajoutons ou desquels nous déduisons tout élément qui a une incidence sur les flux de trésorerie :

- i) les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation découlant des activités abandonnées et du Fonds, étant donné qu'ils correspondent à des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation non liés à nos activités poursuivies qui sont disponibles aux fins de distribution;
- ii) les dépenses en immobilisations.

Les lignes directrices de l'ICCA en matière de calcul des mesures des liquidités distribuables normalisées comprennent également des déductions à l'égard de toute limitation imposée sur le montant des distributions en espèces découlant du respect des restrictions en vertu des clauses financières à la date du calcul. Nos conventions de crédit nous empêchent uniquement d'effectuer des distributions excédant les liquidités distribuables au cours du dernier exercice si notre cote de crédit a baissé et n'est plus de qualité supérieure. Puisque notre cote fait partie de la catégorie de qualité supérieure, nous ne sommes assujettis à aucune restriction semblable.

Afin de déterminer nos liquidités distribuables, nous apportons en outre des ajustements à nos liquidités distribuables normalisées pour tenir compte des éléments suivants :

- i) les éléments d'exploitation financés à même les réserves de liquidités ou les emprunts, tels que les variations du fonds de roulement, la capitalisation du déficit des régimes de retraite, les frais de restructuration, et les impôts sur le capital ayant un effet sur la trésorerie qui dépassent les niveaux normalisés;
- ii) les charges d'impôts exigibles (les économies d'impôts) que nous avons rajoutées (ou déduites), puisque nous avons mis en place des stratégies fiscales afin de nous assurer qu'elles ne sont pas à payer (à recevoir) en espèces;
- iii) les autres éléments de la variation du fonds de roulement qui ne devraient pas générer de flux de trésorerie réels, actuels ou futurs.

Tous ces ajustements aux fins du calcul des liquidités distribuables normalisées et des liquidités distribuables figurent dans nos états financiers consolidés ou dans nos livres de comptes, ou dans les états financiers consolidés ou dans les livres de comptes du Fonds, à l'exception de l'ajustement de normalisation visant les impôts sur le capital. Ce dernier ajustement est un calcul faisant appel au jugement de la direction à l'égard de l'estimation des impôts sur le capital que nous paierons lorsque les modifications des futurs taux d'imposition entreront en vigueur. Nous avons présumé que le capital demeurerait stable et que toutes les réductions ou éliminations d'impôts sur le capital provinciaux précédemment annoncées par l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse seraient adoptées à l'avenir. À l'heure actuelle, toutes ces provinces ont annoncé l'élimination progressive des impôts sur le capital dans leurs budgets précédents. Par conséquent, le calcul des liquidités distribuables ne comprend aucun impôt sur le capital ayant un effet sur la trésorerie. Les taux d'imposition réels pourraient se révéler considérablement différents, puisqu'ils sont assujettis aux futures lois fiscales adoptées.

Le tableau ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, des liquidités distribuables normalisées et des liquidités distribuables.

<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre</i>		
<i>(en millions de dollars)</i>	2010	2009 ¹
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 028,5 \$	1 126,4 \$
Déduire :		
Liquidités distribuables normalisées liées aux activités abandonnées	(22,6)	(7,1)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du Fonds	(3,7)	(15,8)
Dépenses en immobilisations	(494,0)	(462,4)
Liquidités distribuables normalisées	508,2 \$	641,1 \$
Ajouter (déduire) :		
Éléments d'exploitation financés au moyen des réserves de liquidités ou d'emprunts :		
Variations des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement)	48,6	(19,8)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement) du Fonds	0,3	11,8
Variations des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement) et des autres éléments hors trésorerie liés aux activités abandonnées	24,2	9,4
Capitalisation du déficit des régimes de retraite	86,3	73,8
Frais de restructuration	27,9	37,6
Impôts sur le capital ayant un effet sur la trésorerie dépassant les niveaux normalisés	4,2	6,3
Autres ajustements :		
Économie d'impôts exigibles	3,1	(2,0)
Autres éléments sans effet sur la trésorerie liés aux variations du fonds de roulement	7,7	15,2
Liquidités distribuables	710,5 \$	773,4 \$

1. Les résultats financiers de toutes les périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées de notre division xwave.

Le calcul des liquidités distribuables normalisées et des liquidités distribuables a été effectué à partir d'hypothèses raisonnables et justifiables qui reflètent tous nos plans, compte tenu du jugement de la direction à l'égard de la conjoncture économique la plus probable. Les résultats réels pourraient différer considérablement des hypothèses utilisées pour les informations prospectives.

Les liquidités distribuables générées au cours d'une période donnée constituaient l'une des principales mesures de notre rendement financier à titre de fiducie de revenu. Nous utilisons les liquidités distribuables, entre autres mesures, pour évaluer le rendement financier de nos activités courantes. Nous présentons les liquidités distribuables normalisées pour nous conformer aux lignes directrices de l'ICCA à l'intention des fiduciaires de revenu et des entités intermédiaires. Ces mesures ne doivent pas être considérées comme des mesures de la liquidité ni comme des mesures de remplacement de mesures comparables établies conformément aux PCGR du Canada. À notre avis, certains investisseurs et analystes utilisent les liquidités distribuables pour évaluer notre capacité et celle du Fonds de procurer un rendement soutenu aux porteurs de parts. Les liquidités distribuables normalisées et les liquidités distribuables ne doivent pas être confondues avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, qui sont la mesure financière définie par les PCGR du Canada la plus comparable.

À titre de société par actions et d'émetteur assujetti à compter de 2011, nous ne calculerons ni n'utiliserons plus les liquidités distribuables ni les liquidités distribuables normalisées.

Flux de trésorerie disponibles

En 2011, la politique de dividende de Bell Aliant Inc. aura pour cible un taux de distribution de 75 % à 85 % des flux de trésorerie disponibles. À notre avis, certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer notre capacité à verser des dividendes aux actionnaires, à payer les intérêts sur notre dette et à respecter nos autres obligations de paiement, et comme outil d'évaluation commun dans notre secteur.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation moins les dépenses en immobilisations. Étant donné que nos activités ont soutenu en définitive les distributions aux porteurs de parts du Fonds, et qu'elles soutiendront dorénavant les dividendes aux actionnaires de Bell Aliant Inc., les flux de trésorerie disponibles combinent notre rendement au chapitre des liquidités et celui du Fonds pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009. Nous pourrions présenter les flux de trésorerie disponibles, compte tenu et compte non tenu des variations du fonds de roulement, au cours d'une même période, car ces variations peuvent être importantes selon le moment où sont enregistrés ces flux de trésorerie au cours de l'exercice ou d'un exercice à l'autre.

Les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être confondus avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, qui sont la mesure financière définie par les PCGR du Canada la plus comparable.

Le tableau ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles :

<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre</i>		
<i>(en millions de dollars)</i>	2010	2009 ¹
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 028,5 \$	1 126,4 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du Fonds	(3,7)	(15,8)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 024,8	1 110,6
Dépenses en immobilisations	(494,0)	(462,4)
Flux de trésorerie disponibles	530,8 \$	648,2 \$

1. Les résultats financiers de toutes les périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées de notre division xwave.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Contrôles et procédures de communication de l'information

Nos contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus de façon à fournir l'assurance raisonnable que l'information devant être divulguée est consignée, traitée, regroupée et présentée dans les délais prescrits par la législation canadienne sur les valeurs mobilières. Une évaluation de l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information, au sens où l'entend le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109), a été effectuée sous la supervision de notre direction et avec sa participation, notamment le chef de la direction et le directeur des finances. Par suite de cette évaluation, le chef de la direction et le directeur des finances ont conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2010.

Contrôle interne de l'information financière

C'est à la direction qu'incombe la responsabilité d'élaborer et de maintenir un système de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière, au sens où l'entend le Règlement 52-109. Notre cadre de contrôle interne est fondé sur les critères publiés dans le rapport intitulé *Internal Control - Integrated Framework* du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. Le chef de la direction et le directeur des finances ont évalué la conception et l'efficacité du fonctionnement de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2010 et ont conclu qu'il était efficace. Aucune faiblesse importante n'a été relevée par la direction.

Aucun changement n'a été apporté à notre système de contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 qui aurait eu une incidence importante ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur notre système de contrôle interne à l'égard de l'information financière